



LE GUIDE DE L'ÉLEVAGE ALLAITANT



MUTTERKUH SCHWEIZ
VACHE MÈRE SUISSE
VACCA MADRE SVIZZERA
VATGA MAMMA SVIZRA

Chère lectrice et cher lecteur,

C'est avec plaisir que nous vous remettons ce guide conçu comme un ouvrage de référence pour tous les sujets importants touchant l'élevage allaitant.

Vous y trouverez une présentation de Vache mère Suisse ainsi que de ses prestations et programmes permettant aux exploitations membres de générer une meilleure valeur ajoutée. La conversion à l'élevage allaitant, le développement d'un troupeau de vaches mères, les exigences envers les bâtiments et les installations, l'affouragement à l'étable et au pâturage, la commercialisation des animaux ainsi que des aspects relatifs à la gestion y sont aussi décrits avec de nombreux conseils utiles.

«Le guide de l'élevage allaitant» s'adresse aux détenteurs de vaches mères, aux personnes intéressées à se convertir à l'élevage allaitant, aux vulgarisateurs et aux enseignants agricoles.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Vache mère Suisse

Table des matières

1	L'essentiel en bref	2
1.1	Quels sont les avantages des membres de Vache mère Suisse?	2
1.2	À considérer avant d'opter pour l'élevage allaitant	3
1.3	Quelle forme de production pour quelle exploitation?	4
1.4	Aperçu des labels.....	6
1.5	Exigences d'ascendance et génétique	7
2	Vache mère Suisse	10
2.1	Contexte.....	11
2.2	Affiliations possibles à Vache mère Suisse	12
2.3	Coûts de l'affiliation	12
2.4	Structures.....	14
2.5	Information et communication	15
2.6	Évènements	17
	Annexe	19
3	Conseils & inspections	22
3.1	Conseils	22
3.2	Inspections.....	23
	Annexes	25
4	Labels	28
4.1	Production.....	28
4.2	Commercialisation.....	29
4.3	Natura-Beef.....	30
4.4	Natura-Veal.....	32
4.5	Bœuf de Pâturage.....	34
4.6	SwissPrimGourmet.....	35
4.7	Premium-Beef & Naturafarm bœuf de parcours	35
4.8	Animaux Natura (VK/MA)	37
4.9	Labels spéciaux issus de l'élevage allaitant	39
	Annexes	41
5	Enregistrement des animaux	44
5.1	Annonce de naissance ou d'achat.....	45
5.2	Annonce de « l'exploitation de base », de « l'organisation d'élevage » et du « type d'utilisation ».....	46
5.3	Veaux de remplacements / veaux supplémentaires.....	48
5.4	Annonce des saillies.....	49
5.5	Contrôle d'ascendance, typage génétique.....	52
5.6	Liste des animaux et certificats d'élevage	53
5.7	Vue d'ensemble	54
6	Herdbook des bovins à viande (HBBV)	56
6.1	Gestion du herdbook.....	57
6.2	Contrôle de la performance des bovins à viande (FLEK).....	58
6.3	Description linéaire et classification.....	59
6.4	Estimation de la valeur d'élevage	62
6.5	Le certificat d'élevage.....	63
6.6	Sanctions	66
	Annexes	67
7	Races	70
7.1	Profils des races.....	70
7.2	Contacts clubs de race.....	106
8	Données vaches allaitantes AGRIDEA	107

Abréviations

AL	Race Grise
AN	Angus
APV	Âge au premier vêlage
ASVNM	Association Suisse des détenteurs de Vaches nourrices et Vaches mères, aujourd'hui Vache mère Suisse
AU	Aubrac
BD	Blonde d'Aquitaine
BDTA	Banque des Données sur le Trafic des Animaux
BV	Race Brune
BZ	Bazadaise
C	Charnure
CA	Chianina
CH	Charolaise
CH-TAX	Système d'estimation et de classification de Proviande
CP	Coefficient de productivité
DA	Dahomey
DG	Durée de gestation
DL	Description linéaire
DR	Dexter
DV	Déroulement du vêlage
ET	Transfert d'embryon
EV	Evolène
EVE	Estimation de la valeur d'élevage
FNd/FNm	Facilité de naissance direct / Facilité de naissance maternelle
FLEK	Contrôle de la performance bouchère
Fo	Format
FV	Formule veau
GA	Galloway
GC	Gasconne
GJ	Gain journalier
GNE	Gain net
GV	Gelbvieh
HBBV	Herd-book des bovins à viande
HCS	Highland Cattle of Switzerland
HG	Hauteur au garrot
HH	Hereford
HI	Highland Cattle
HR	Hérens
HW	Hinterwälder
IA	Insémination artificielle
IBB	Index Beef on Beef
IFV	Index Fleisch Viande
IV	Intervêlage
LC	Lowline Cattle
LG	Luïng
LM	Limousine
MA	Taureaux de plus de 540 jours et bœufs de plus de 730 jours
MA	Maine Anjou
Me	Membres
MT	Taureaux, de 241 à 540 jours

Abréviations

Mu	Musculature
MV	Médicaments vétérinaires
MW	Murnau Werdenfelser
OB	Brune d'origine
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMédV	Ordonnance sur les médicaments vétérinaires
OVF	Office vétérinaire fédéral
PA	Parthenaise
PER	Prestations écologiques requises
PI	Piémontaise
PNd / PNm	Poids à la naissance direct / Poids à la naissance maternelle
PS	Pustertaler Sprinzen
PS	Poids au sevrage effectif
PSD	Poids au sevrage direct
PSM	Poids au sevrage maternel
PV	Poids vif
PZ	Pinzgauer
QR	Caractères de race
R ²	Coefficient de détermination
RG	Génisses n'ayant pas encore vêlé, de 241 à 900 jours
RG	Grise Rhétique
ROB	Rétrocroisement avec la race Brune d'origine
S%	Coefficient de sécurité
SAS	Service d'accréditation suisse
SH	Shorthorn
SK	Speckle Park
SL	Salers
SM	Simmental
SRPA	Sorties régulières en plein air
SST	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux
Sy	Synthèse
TL	Texas Longhorn
TX	Tux Zillertal
VE	Valeur d'élevage
VK	Vaches et génisses de plus de 900 jours et génisses ayant vêlé, jusqu'à 900 jours
VS	Vosgienne
VW	Vorderwälder
WA	Wagyu
WB	Welsch Black
ZE	Zébu

Nota bene: dans ce document, la forme masculine inclut bien sûr les femmes également

1 L'essentiel en bref



mai 26

1 L'essentiel en bref

L'élevage de vaches allaitantes convient bien à la gestion des herbages et est économiquement intéressant. La flexibilité temporelle dans le soin aux animaux est plus grande que dans l'industrie laitière (pas de temps de traite fixe). C'est pourquoi, le rendement de l'élevage bovin est généralement inférieur. Pour le consommateur, l'élevage des vaches allaitantes a une bonne image et ses produits sont demandés.

En détenant des vaches supplémentaires, p.ex. pour le programme Natura-Veal, un revenu plus élevé provenant de l'élevage de vaches allaitantes est possible, la charge de travail étant également plus élevée.

Pour une transition à l'élevage allaitant réussie, il convient de prévoir une planification complète suffisamment tôt.

1.1 Quels sont les avantages des membres de Vache mère Suisse?

Vache mère Suisse accueille volontiers les éleveurs de vaches allaitantes de toutes régions, quelles que soient leur branche de production et la race qu'ils élèvent.

Vache mère Suisse propose les services suivants :

- Labels Natura-Veal, Natura-Beef, Naturafarm Bœuf de Pâturage, SwissPrimBeef et Premium-Beef stables avec des prix entre et 20 et 30 pourcent plus élevés que les prix standards (les marques sont entre les mains des agriculteurs)
- Inscription d'ascendance (avec/sans herdbook), les animaux dont l'ascendance est connue ont plus de valeur et peuvent être vendus plus facilement
- Conseils et cours pour les nouveaux membres
- Formation continue et échange d'expériences pour détenteurs de vaches mères
- Herdbook des bovins à viande avec différents modules, premier module de base jusqu'au module d'estimation des valeurs d'élevage

Labels, exemple Natura-Beef:

Revenu moyen en plus par animal = 500 Fr.



- Représentation des détenteurs de vaches mères que ce soit sur le marché ou en politique agricole
- Exemple de résultats, qui n'auraient pas été en place sans Vache mère Suisse :
 - Facteur UGB individuel pour toutes les vaches (aujourd'hui : Vache-mère 1.0 UGB, Natura-Beef env. 0.18 UGB). Cela rend les cotisations SST et SRPA plus élevées.
 - Contribution pour la pâture supplémentaire pour le jeune bétail
 - Normes d'ingestion de fourrage du Suisse Bilan : nouvelle catégorie pour vache allaitante avec 50 dt MS de fourrage grossier par an (avant : 40 dt pour vaches mères et 45 dt pour vaches nourrices)
- Sensibilisation du public à l'élevage allaitant, particulièrement pour la viande issue de l'élevage allaitant (foires publiques, Internet et médias sociaux)
- Marchés des taureaux avec taureaux de race à viande pour les exploitations de production et d'élevage

- Soutien dans différentes situation, p.ex. pour des questions de responsabilité en cas d'accidents impliquant du bétail et une tierce personne ou pour des blocages excessifs de la part des autorités alimentaires
- Réduction sur la prime de l'assurance contre les épizooties (assurance collective)

Le succès à long terme de la détention de vaches mères en Suisse est dépendant de l'engagement des détenteurs. Nous nous réjouissons donc si vous voulez prendre part à nos activités ou même participer activement.

1.2 À considérer avant d'opter pour l'élevage allaitant

Pour qu'une exploitation allaitante connaisse un succès durable, la production carnée doit être d'une très haute qualité et toutes les possibilités doivent être exploitées de manière optimale.

C'est pourquoi, avant de passer à l'élevage allaitant, il convient de se poser quelques questions.

Mon exploitation se prête-t-elle à l'élevage allaitant? - De quelles bases mon exploitation dispose-t-elle? - Quels moyens financiers ai-je à disposition? - Quel est mon objectif de production? - Après combien de temps pourrai-je vendre les premiers animaux? - Comment combler une éventuelle interruption de revenu pendant la transition? - Comment exploiterai-je les capacités de travail qui se libèrent?



Exploitation
Chef d'exploitation

PER / Bio
 Situation / topographie
 Climat
 Utilisation des surfaces / base de fourrage / Surface de pâturage
 Préférences personnelles
 Temps de travail à disposition
 Bâtiments / Infrastructures
 Possibilités de commercialisation
 Estivage



Objectif de production

Veaux sevrés prêts à l'abattage
 Remontes d'engraissement
 Animaux d'étal (propre engraissement)
 Animaux d'élevage



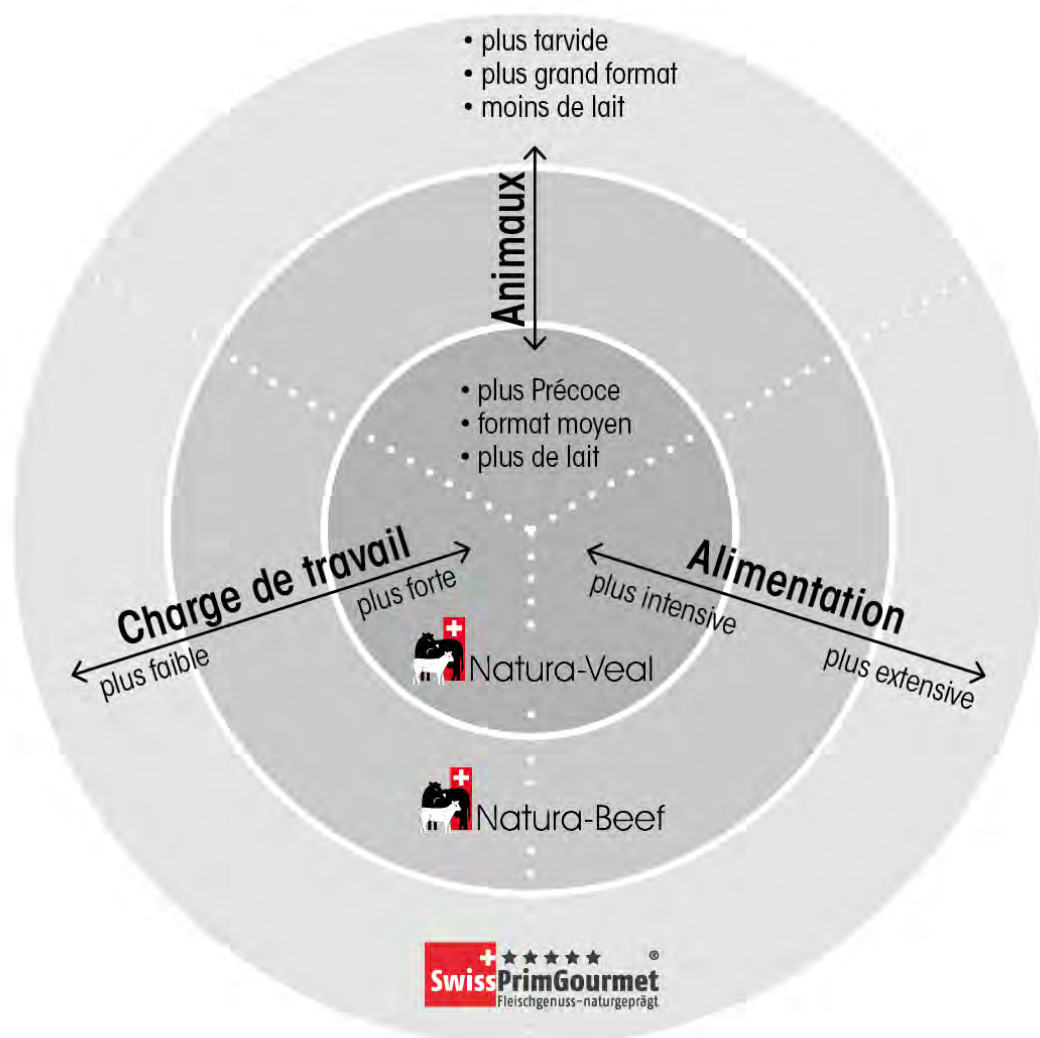
Choix des bêtes

Indice de consommation / Fourrage requis
 Production laitière
 Facilité de vêlage / Déroutement du vêlage
 Membres
 Précocité
 Qualité de la viande
 Taille
 Gains journaliers
 Musculature

1.3 Quelle forme de production pour quelle exploitation?

Le diagramme ci-après permet de repérer les facteurs importants à prendre en compte dans les divers systèmes de production de Vache mère Suisse. Plus les animaux sont abattus jeunes, plus l'alimentation sous la mère devrait être intensive, et plus la race devrait être précoce. Les races tardives de grand format sont donc tendanciellement mieux adaptées pour la production de SwissPrimBeef, alors que les races précoces à moyennement tardives de format moyen se prêteront mieux à la production de Natura-Beef ou de Natura-Veal.

Il y a en principe toujours suffisamment de marge de manœuvre. L'important, c'est de choisir les bonnes combinaisons. La production de Natura-Beef pourra se contenter d'un affouragement peu intensif, à condition de choisir une race moins exigeante en termes de qualité du fourrage et produisant suffisamment de lait pour nourrir le veau. On obtiendra ainsi des carcasses optimales sans devoir investir dans de grandes quantités de concentrés (viande à base d'herbe).



Une exploitation peut naturellement fournir des animaux dans plusieurs labels, car le règlement s'appliquant aux veaux sous la mère est le même pour tous les labels. Si un veau, qu'il était prévu d'intégrer au programme Natura-Veal, n'atteint pas le degré d'engraissement ou le poids souhaités, il peut être gardé et commercialisé plus tard comme Natura-Beef ou comme remonte d'engraissement SwissPrimBeef.

Commercialisation centralisée ou vente directe? La vente directe prend plus de temps, présuppose le plaisir du contact avec la clientèle et une bonne stratégie de vente. Si ces conditions sont remplies, il est possible de dégager une plus-value. Les formes mixtes sont possibles. La commercialisation en bio n'est possible jusqu'à maintenant que sous forme de Natura-Beef Bio ou par la vente directe. Naturellement, les exploitations Bio peuvent aussi livrer des animaux dans les autres labels.

Pour les races tardives ou de petit format ainsi que pour les races rustiques, les marques Natura-Veal, Natura-Beef et SwissPrimBeef ne sont souvent pas l'option de commercialisation la plus appropriée. En effet, le poids optimal à l'abattage et la couverture grasseuse sont difficiles à atteindre dans le temps imparti, ce qui implique des déductions de prix. Pour certaines races (telles que DR,GA,HI, LM,PI et SM), il existe des labels propres; pour d'autres races, il existe la solution de la vente directe. Dans ce cas, on peut souvent réaliser de la plus-value par la détention exclusive d'une race particulièrement appréciée de la clientèle, mais il s'agit là d'un marché de niche limité.








Pour le choix de la forme de production et des animaux, soyez particulièrement attentif à la **base de fourrage** disponible sur l'exploitation. Des races de grand format plus intensives nécessitent une très bonne base de fourrage si l'on veut produire des veaux sevrés prêts pour la boucherie avec une alimentation à base d'herbe. À noter, par ailleurs, que les races de grand format sont moins adaptées pour les pâturages en pente.

La recette qui paie, peut se résumer ainsi: **le lait de la mère et la viande du père**. Les vaches F1 (race à lait x race à viande) conviennent en l'occurrence très bien comme mères car elles apportent suffisamment de lait pour le veau. Les animaux de race conviennent également pour la production, et ils donnent de bons résultats à l'élevage.

Pour la production de Natura-Veal avec des veaux d'adoption, il faut que la vache nourrice accepte le veau adopté. Les races à deux fins ont souvent un instinct maternel moins développé que les races à viande et tolèrent mieux les veaux adoptés.

1.4 Aperçu des labels

Les canaux de commercialisation suivants sont proposés par Vache mère Suisse pour l'écoulement des animaux de boucherie: Natura-Beef, Natura-Veal, SwissPrimBeef et Premium-Beef.

Label	 		  	Livraisons saisonnieres 
Produit	Veaux sevrés prêts à l'abattage	Veaux d'étal	Animaux d'étal	Animaux d'étal
Âge	env. 10 mois	env. 5 mois	15-20 mois	Jusqu'à 20 mois
SRPA	X	X	X*	X
SST	X	X	X	X
PER	X	X	X	X
Bio Suisse	Natura-Beef Bio			
Contrôle par beef control	X	X	X	X
Règlement de production de Vache mère Suisse	X	X	X	X
Poids mort sans déductions	170 – 260 kg	95 – 140 kg	Jusqu'à 300 kg	Jusqu'à 290 kg
Document d'abattage	Certificat Natura-Beef	Certificat Natura-Veal	Carte d'identité SwissPrimBeef ou certificat Naturafarm	Certificat Naturafarm Bœuf de pâturage
Commercialisation	Coop et vente directe, partenaire gastronomie	Coop et vente directe	Partenaire gastronomie, Transgourmet et vente directe	Partenaire gastronomie

* Durant l'engraissement, les SwissPrimBeef et Premium-Beef doivent avoir un accès permanent à une aire de sortie attachée à la stabulation libre (SRPA – Variante alternative pour les animaux d'engraissement).

Le choix du programme de marque dépend notamment de la race et de la base de fourrage. De même, dans les labels SwissPrimBeef / Premium-Beef, il est plus indiqué pour certaines races et

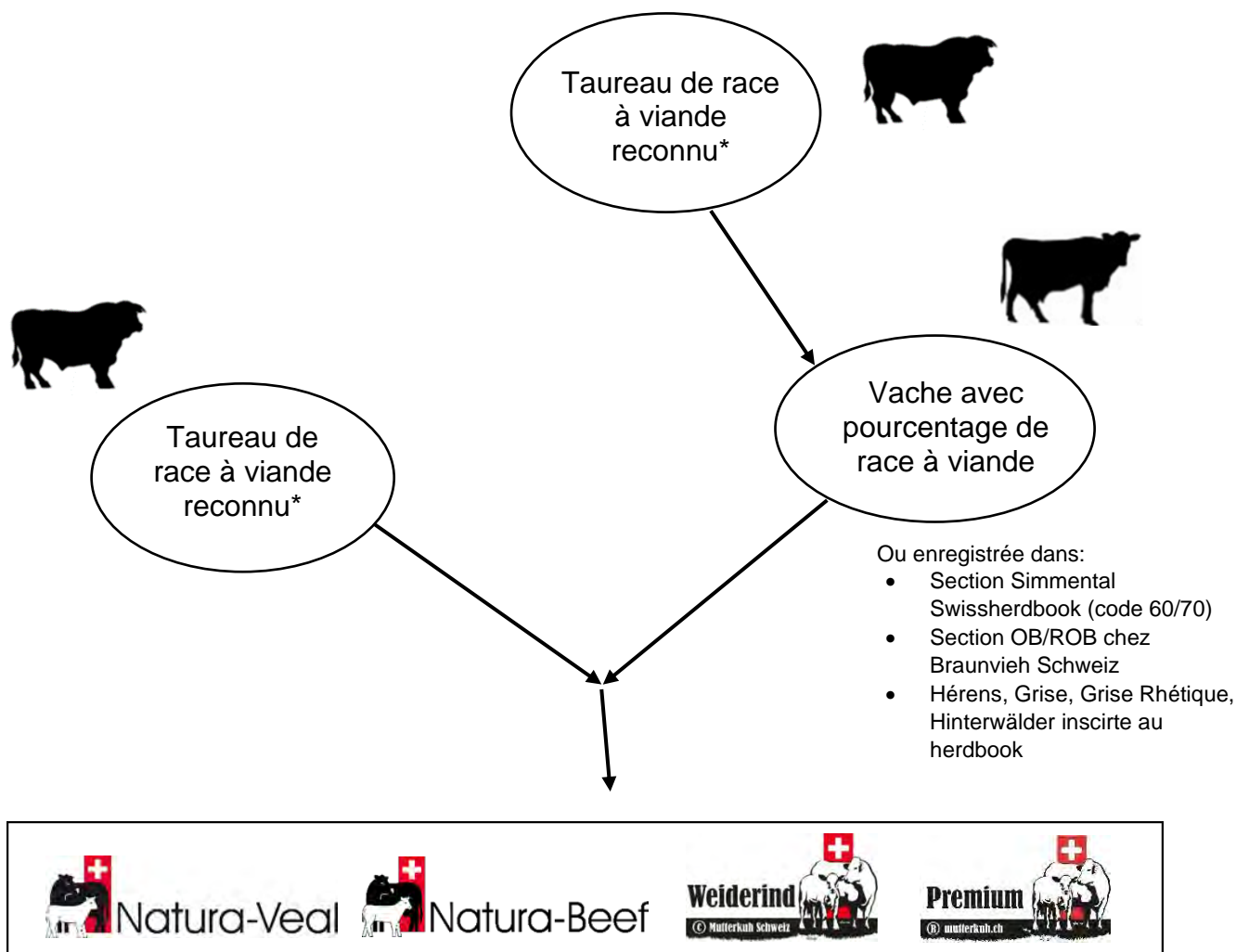
exploitations de produire des remotes d'engraissement, pour des engraisseurs détenant une licence, tandis que pour d'autres, il est préférable d'engraisser les animaux sur l'exploitation.

Vous trouverez une description détaillée des labels au chapitre 4, labels.

Seules les exploitations contrôlées et reconnues par beef control peuvent produire des animaux pour les labels (cf. chapitre 3).

1.5 Exigences d'ascendance et génétique

Les exigences d'ascendance ci-dessous s'appliquent à la production de Natura-Beef, Natura-Veal, Naturafarm Bœuf de Pâturage, SwissPrimBeef et Premium-Beef.



* taureau de race à viande reconnu : enregistré au herdbook des bovins à viande (HBBV) de Vache mère Suisse ou taureau HBBV reconnu

Le chapitre 5 (Enregistrement des animaux) énumère ce qui est nécessaire à l'enregistrement correct des animaux.

Pour plus de détails sur les exigences d'ascendance, consulter le règlement de production correspondant au chapitre 4.

2 Vache mère Suisse



mai 26

2 Vache mère Suisse

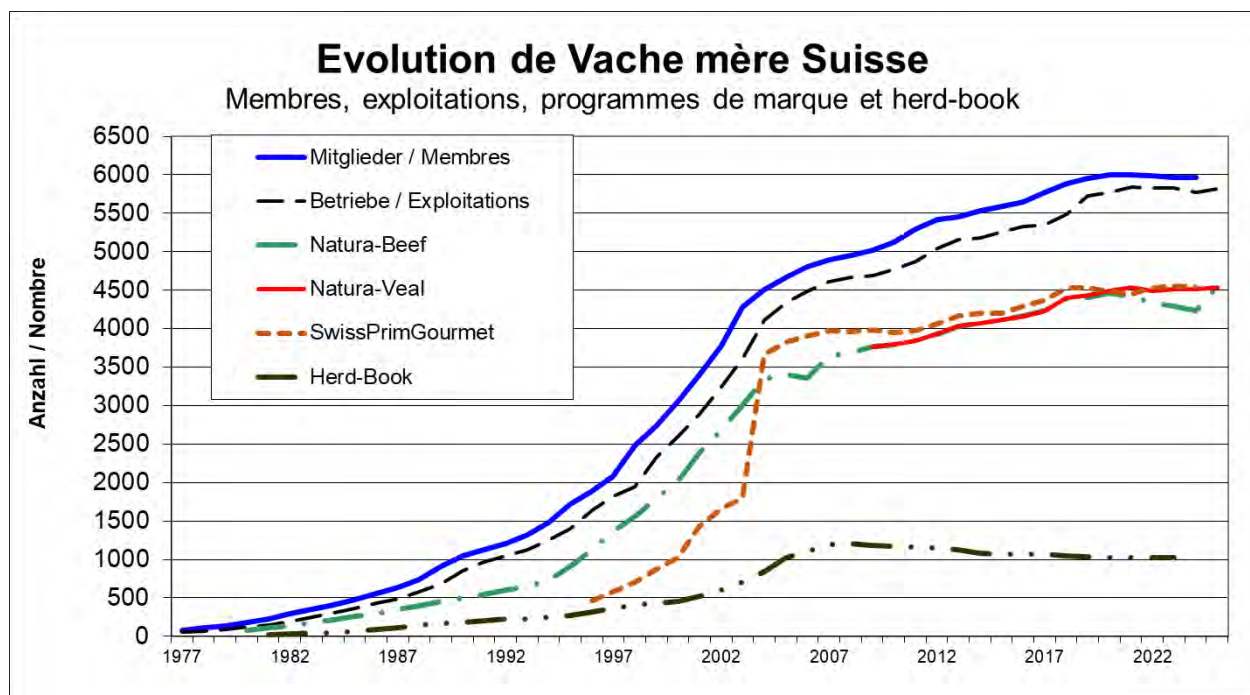
Vache mère Suisse est l'organisation des éleveurs suisses de vaches allaitantes et de bovins à viande. Le principal objectif de Vache mère Suisse est d'améliorer la santé financière de l'élevage allaitant et d'assurer son avenir.

Tâches et prestations :



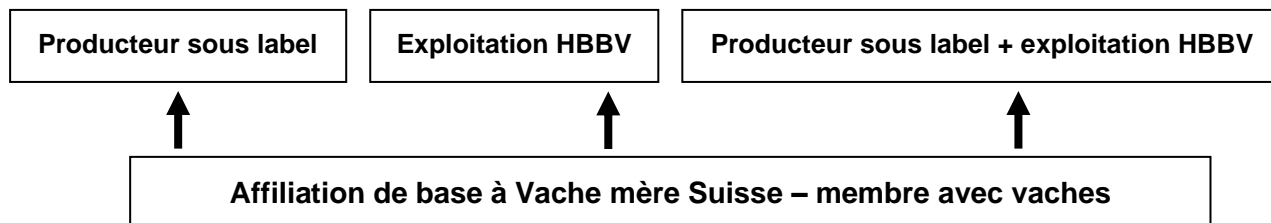
2.1 Contexte

L'élevage allaitant est le type d'élevage de bovins le plus répandu au monde. Il permet une exploitation extensive des herbages et la production d'une viande de qualité. Il est surtout répandu dans les régions d'herbages et de pâturages. En Suisse, l'élevage allaitant est relativement récent en comparaison à des pays comme la France et la Grande-Bretagne où l'élevage de bovins à viande est une tradition séculaire.



En 1977, les éleveurs de vaches allaitantes ont créé l'Association suisse des détenteurs de vaches nourrices et vaches mères. Aujourd'hui, Vache mère Suisse, autrefois ASVNM, compte environ 6'000 membres possédant au total plus de 100'000 vaches mères.

2.2 Affiliations possibles à Vache mère Suisse



Affiliation de base – membre avec vaches :

- Revue *la vache mère*
- Journées régionales, cours
- Droit de vote à l'assemblée générale
- Défense des intérêts
- Sensibilisation du public à l'élevage allaitant
- Enregistrement des animaux (optionnel)
- Utilisation de BeefNet et SmartCow pour le management du troupeau
- Reconnaissance AQ-Viande Suisse pour les bovins/moutons/chèvre par beef control (optionnel)

Producteur sous labels (en plus de l'affiliation de base)

- Reconnaissance / Licence pour les labels
- Utilisation des labels pour la vente directe (optionnel, seulement avec licence pour vente directe)

Exploitation HBBV (en plus de l'affiliation de base)

- Enregistrement des animaux
- Description linéaire (DL) et classification des vaches et des taureaux
- Contrôle de la performance bouchère (FLEK)
- Valeur d'élevage pour déroulement du vêlage, poids à la naissance, sevrage direct, sevrage maternel, poids à l'abattage, charnure et couverture graisseuse
- Organisation de marché de taureaux, soutien à d'autres mises de bétail

2.3 Coûts de l'affiliation

Les coûts sont calculés en fonction des services proposés. Les coûts varient en fonction des services utilisés et de la taille de l'exploitation.

La cotisation annuelle estimée peut être calculée individuellement avec un fichier Excel. Le fichier Excel est disponible sur le site web de Vache mère Suisse.

A la page suivante vous trouverez un exemple de calcul de cotisation pour une exploitation moyenne détenant des vaches mères.

Le graphique suivant montre le calcul des coûts pour une exploitation type de 18 vaches qui produit du Natura-Beef et qui achète des bovins F1 à un éleveur laitier pour le renouvellement du troupeau. Les informations sur la valeur ajoutée des marques correspondent aux chiffres moyens atteints.

Coûts de l'affiliation

Information sur l'exploitation

Nombre de vaches mères	18
Achat de veaux externes	0
Remontes (Vache de remplacement / an)	3
Vache de remplacement: - proviennent du propre cheptel (1) - proviennent du herd-book de Vache mère Suisse (2) - proviennent d'un autre herd-book (3) - proviennent d'une exploitation sans herd-book (4)	Variante 3
Programmes de marque	Natura-Beef
Herdbook (exploitation d'élevage)	Non

Comparaison: Valeur ajoutée des marques par rapport à AQ 9'820.80

Coûts affiliation / an: 840.00
plus TVA. 68.04

Total affiliation de base			413.00
Cotisation (CHF 50 Base, CHF 5 par vache)			140.00
Enregistrement des animaux - Veaux	18	3.5	63.00
Enregistrement des animaux - mères achetées	3	60	180.00
Enregistrement manuel du père	4	7.5	30.00
Génotypage ADN/Contrôle d'ascendance	0	48	0.00

Total programmes de marque			427.00
Programme de licence pour labels			70.00
Certificats (CHF 17 par certificat)	21	17	357.00

Pour une exploitation Herdbook, les coûts supplémentaires varient considérablement selon les modules. Les informations sur les coûts liés à l'affiliation au Herdbook sont fournies par la gérance.

La liste complète des tarifs se trouve dans les annexes à la fin du chapitre 2.

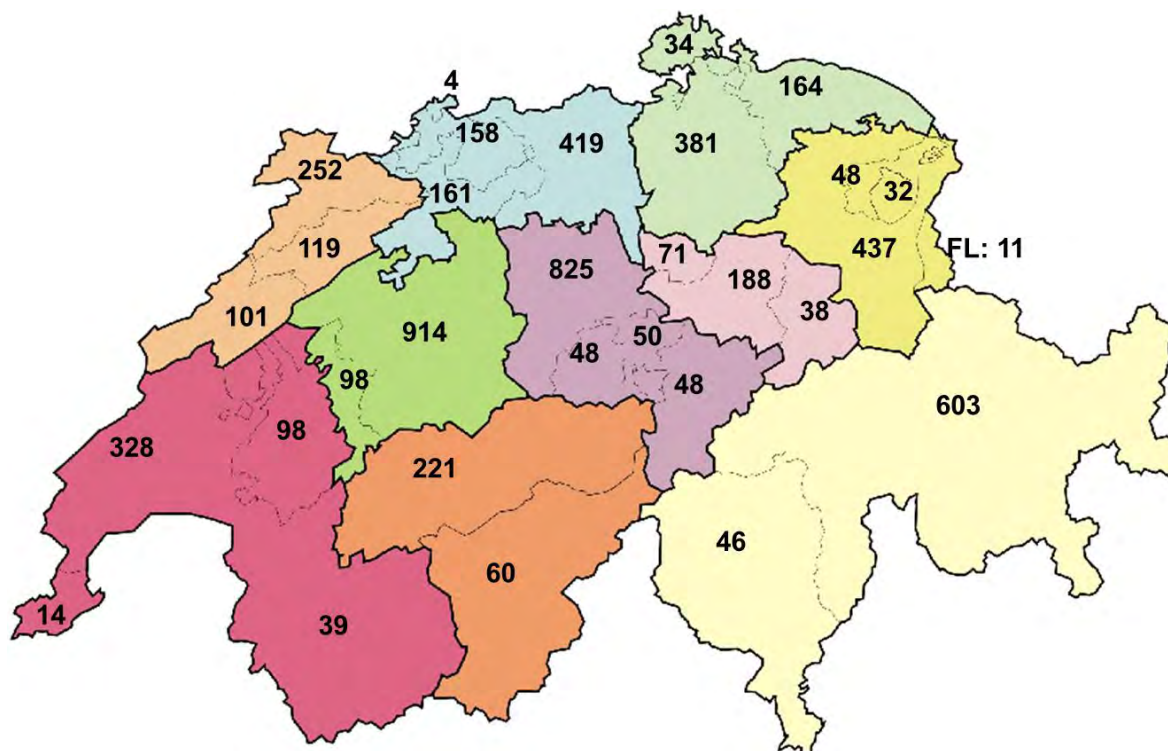
2.4 Structures

Vache mère Suisse est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est ouverte à tous les éleveurs de vaches allaitantes et aux personnes intéressées.

L'organe suprême est l'assemblée générale, qui se réunit tous les ans en mars. Tous les membres y sont invités. Ils disposent d'un droit de proposition, d'accès aux informations et d'un droit de vote.

Pour traiter des sujets importants, le comité met en place des commissions spécialisées permanentes. La Commission du herd-book est chargée de tout ce qui touche à l'élevage des bovins à viande. Elle se compose de représentants des clubs de race ainsi que de spécialistes de l'élevage. Le Conseil consultatif analyse le contexte politico-économique de l'élevage allaitant et élabore des stratégies pour le marché.

Afin de mieux répondre aux besoins régionaux, Vache mère Suisse est divisée en dix régions. Chaque région délègue un représentant au comité. Ce dernier se réunit plusieurs fois par an. Le comité directeur suit les affaires courantes.



Nombre de membres par canton dans les régions de Vache mère Suisse / total 5'969 (31.12.2025)

2.5 Information et communication

Les membres ont le droit d'être régulièrement informés sur les activités de Vache mère Suisse. L'association prend ce devoir d'information très au sérieux, mais en contrepartie, elle dépend du fait que ces infos soient lues.

2.5.1 Journées régionales

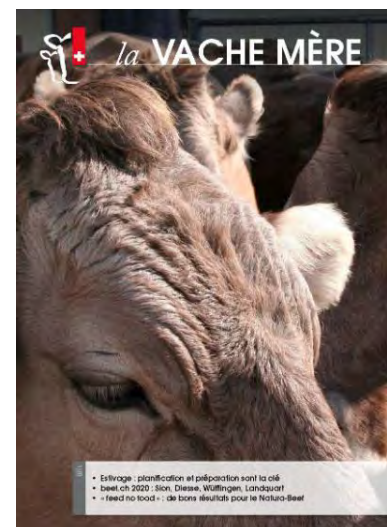
Chaque membre du comité organise pour sa région une ou plusieurs journées régionales d'information par an. Ces journées régionales constituent un important complément à l'assemblée générale. Elles permettent en effet d'anticiper les besoins régionaux. À l'occasion de ces séances, les membres peuvent soumettre au secrétariat ou au membre du comité les points qui les touchent personnellement. Ils peuvent aussi échanger diverses informations entre eux et s'informer des sujets d'actualité concernant l'association.

2.5.2 Cours

En collaboration avec les écoles d'agriculture, Vache mère Suisse offre un très large éventail de cours dans le domaine de l'élevage allaitant, cours durant lesquels sont abordés différents thèmes spécifiques à la branche. De plus, des cours sont organisés pour les (futurs) membres qui souhaiteraient produire du Natura-Veal. L'offre de cours comprend également des webinaires qui sont organisés selon les besoins et peuvent être consultés en ligne à tout moment.

2.5.3 Revue *La Vache mère*

La Vache mère est publiée quatre fois par année et est un canal d'information important pour les membres. Les lectrices et lecteurs peuvent y lire les dernières nouvelles du Comité et des commissions techniques, reçoivent des informations sur la situation du marché, sur les herdbook et l'élevage de bovins à viande, sur la politique agricole ainsi que sur les manifestations de l'association. Les portraits d'exploitation, qui donnent un aperçu de la vie et du travail de collègues, suscitent un grand intérêt. Des connaissances pratiques issues de la recherche scientifique sont également régulièrement intégrées à la brochure. De plus, les clubs de race et les partenaires ont la possibilité de faire part de leurs activités.



Le prix de l'abonnement à *la Vache mère* est compris dans la cotisation des membres. Pour les non-membres, l'abonnement annuel coûte 30 francs.

2.5.4 www.vachemere.ch

Notre site internet comporte des informations d'actualité (prix du marché et événements), divers renseignements (Labels et élevage de bovins à viande), des documents (règlements, tarifs et archives), des illustrations (photos et logos), des recettes, ainsi que des adresses de contact.



Vache mère Suisse

L'association des détenteurs de vaches allaitantes
et des éleveurs de bovins à viande de Suisse



2.5.5 BeefNet

Grâce à la banque de données BeefNet (www.beefnet.ch), il est possible de commander en ligne, depuis chez soi, les certificats de commercialisation ainsi que les certificats d'élevage, d'annoncer des saillies et de consulter les toutes dernières données des animaux. D'autres données peuvent aussi être téléchargées et consultées, par exemple les données d'abattage, les DL et FLEK des animaux du herd-book etc.

2.5.6 Envoi trimestriel

Avec l'envoi trimestriel, les membres reçoivent des informations et des documents importants par courrier ou par voie électronique.

2.5.7 SmartCow

SmartCow est une application commune à Swissherdbook et aux organisations d'élevage Braunvieh Schweiz, swissherdbook et Vache mère Suisse. Elle regroupe en une seule application gratuite le calendrier électronique des chaleurs, les fonctionnalités BDTA et les fonctionnalités de la fédération d'élevage. SmartCow permet ainsi au détenteur du bétail d'avoir directement chez l'animal une gestion mobile et efficace du troupeau qui correspond au but d'élevage. L'application peut être téléchargée gratuitement sur l'App Store d'Apple ou sur Google Play d'Android. D'autres modules seront continuellement développés, également destinés aux détenteurs de vaches allaitantes.



Chacun peut se connecter à l'application avec ses données de connexion Agate. Avec l'application pour smartphone, l'agriculteur a son écurie dans sa poche ; les données pour la gestion du troupeau sont toujours à disposition. Téléchargez donc SmartCow dès aujourd'hui et profitez-en tous les jours !

2.5.8 InsemCow

L'application pour la saisie des inséminations. L'application est à la disposition de tous les inséminateurs des fédérations d'élevage swissherdbook, Braunvieh Schweiz et Vache mère Suisse. Les propres inséminateurs peuvent continuer à annoncer les inséminations via SmartCow. Pour utiliser l'application InsemCow, il faut demander un login à l'une des fédérations d'élevage.



2.6 Évènements

2.6.1 Marché des taureaux d'élevage et mises d'animaux

Trois fois par an, en janvier, avril et septembre, a lieu un marché des taureaux de race à viande. Lors de cette mise, des taureaux de diverses races à viande inscrits au herdbook sont proposés à la vente. Par ailleurs, les clubs de race et VIANCO organisent en permanence des ventes aux enchères et ventes à l'étable de génisses et de vaches, les animaux mis en vente étant des animaux d'élevage ou de rente de différentes races.

2.6.2 Events

Chaque année, Vache mère Suisse participe à différents événements en Suisse dans le but d'informer sur l'élevage de vaches allaitantes, sur les labels en mettant l'accent sur Natura-Beef et Natura-Veal et sur les thèmes actuels de l'agriculture. Des expositions d'animaux et des présentations, un stand d'information et des programmes pour les enfants et les familles ainsi que la possibilité de déguster, de savourer ou d'acheter de la viande de nos labels constituent les pierres angulaires de ces événements. Des informations supplémentaires et actualisées peuvent être consultées sur le site Internet des consommateurs www.vachemere-suisse.ch.

2.6.3 Foires grand public et salons professionnels

Vache mère Suisse participe chaque année avec des animaux et un stand d'information avec jeu et concours à 8-10 foires grand public (par ex. BEA, LUGA, et OLMA) et à des foires spécialisées (par ex. Suisse Tier, Tier & Technik et Agrimesse).

2.6.4 Sentier découverte « Léa et Ben chez les vaches allaitantes »

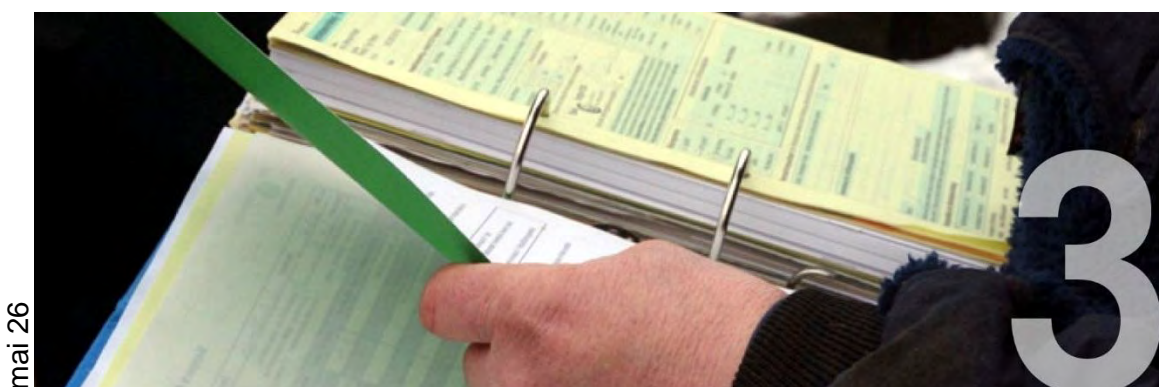
Vache mère Suisse propose en Suisse alémanique ainsi qu'en Suisse romande un sentier de découverte pour les familles avec des jeux amusants et des informations instructives sur l'élevage de vaches mères. Les sites changent tous les deux ou trois ans. Plus d'informations sont mises en ligne sur le site Internet des consommateurs www.vachemere-suisse.ch.

Annexe

Annexe

- Statuts
- Vache mère Suisse en chiffres
- Tarifs Vache mère Suisse
- Organigramme de l'association et de la gérance

3 Conseil & inspection

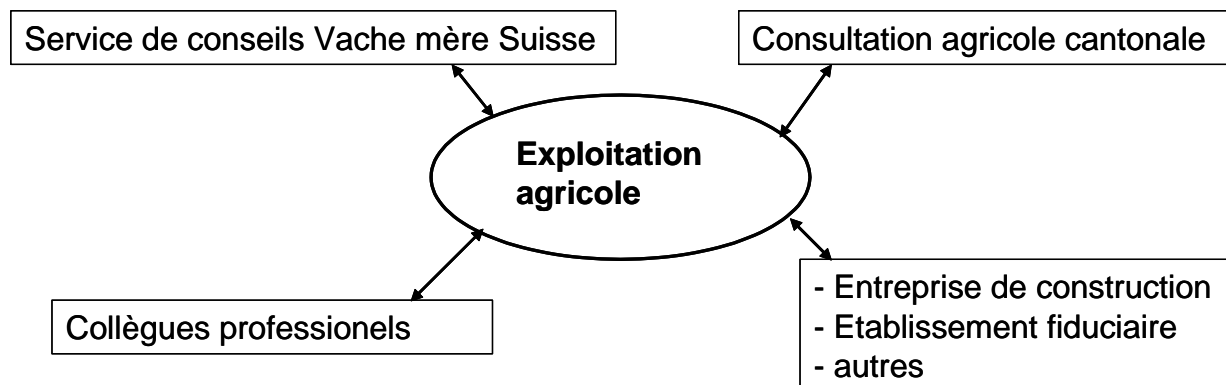


mai 26

3 Conseils & inspections

3.1 Conseils

3.1.1 Possibilités de conseils



3.1.2 Service de conseils Vache mère Suisse

Le but du service de conseils, et tout particulièrement de la première consultation, est de fournir aux personnes intéressées toutes les informations nécessaires sur l'élevage allaitant et l'organisation Vache mère Suisse.

Après avoir pris contact avec le secrétariat de Vache mère Suisse, le chef d'exploitation reçoit un bref explicatif et un formulaire d'inscription pour une première consultation.

Lorsqu'un agriculteur s'est inscrit pour la première consultation, le secrétariat de Vache mère Suisse en informe le conseiller correspondant, qui prend alors contact avec le chef d'exploitation afin de convenir d'un rendez-vous.

Les thèmes abordés lors de la première consultation sont l'affiliation à Vache mère Suisse, ses services et ses labels ainsi que les questions que peut avoir le chef d'exploitation. De plus, celui-ci se voit remettre de la documentation sur l'élevage allaitant et sur Vache mère Suisse. Tout agriculteur souhaitant adhérer à l'organisation doit impérativement demander une première consultation. Ce service coûte 150 francs (avec TVA). Lorsque la première consultation a eu lieu, le chef d'exploitation peut demander son affiliation à Vache mère Suisse.

Si une transformation de l'écurie ou même une nouvelle construction est prévue, Vache mère Suisse propose également ses services de conseil. La vérification du plan d'écurie est gratuite pour les membres. Selon le cas, il est également possible de demander un conseil sur place.

Conseiller: Chaque exploitation est attribuée à un conseiller. Il se charge de la première consultation, qui est obligatoire. Par la suite, on peut s'adresser à lui pour toute question relative à l'élevage allaitant.

3.2 Inspections

L'inspection est obligatoire pour les exploitations produisant pour les labels. Les exploitations sont régulièrement contrôlées afin de garantir le respect des directives contenues dans le règlement de production. En règle générale, les inspections se font de manière non-annoncées. Le chef d'entreprise accepte cette procédure en signant la demande de participation aux labels.

beef control est un organisme d'inspection accrédité par le Service d'accréditation suisse SAS selon la norme EN ISO/IEC 17020. Sur mandat de Vache mère Suisse, il contrôle le respect des exigences des règlements de production des labels sur les exploitations productrices. De plus, la Protection suisse des animaux effectue également régulièrement des contrôles des exploitations labellisées.

Inspecteur: Est chargé de l'inspection des exploitations. Il s'assure que les règlements de production soient bien appliqués.

L'inspecteur désigné par beef control reçoit un **formulaire d'inspection** (cf. annexes) et prend contact avec le chef d'exploitation afin de fixer la date de la première inspection. Si l'inspecteur chargé du contrôle ne s'est toujours pas manifesté après le délai convenu, le chef d'exploitation peut prendre lui-même contact avec l'inspecteur et demander à fixer une date d'inspection.

Un contrôle ne peut être effectué que si des animaux sont déjà présents. L'inspecteur contrôle la/les écurie(s), les pâturages et les animaux appartenant à l'exploitation ainsi que les documents nécessaires et consigne ses observations sur le formulaire de contrôle. Si tous les documents ne peuvent pas être consultés, ils doivent être envoyés à beef control dans les deux semaines suivant l'inspection.

3.2.1 Préparation pour le contrôle d'exploitation

La condition préalable à la reconnaissance pour les labels sont les contrôles de droit public. Si le producteur donne son accord sur Agate pour le partage à Vache mère Suisse des données d'Acontrol, les conditions peuvent être vérifiées en amont.

Si les données de contrôle ne sont pas partagées, les preuves suivantes doivent être présentées lors du contrôle

- Dernière attestation de contrôle de la **protection des animaux** (date et résultats de contrôle consignés)
- Attestations **SST** et **SRPA** (date et résultats de contrôle, catégorie d'animaux contrôlée consignés)
- **PLVH** : Rapport du dernier contrôle PLVH ou dernier bilan fourrager PLVH contrôlé ou bilan fourrager partiel pour les vaches allaitantes et les veaux ainsi que, en plus, le bilan des éléments nutritifs de la même année, y compris les justificatifs des ventes de fourrage et l'extrait BDTA (plus d'informations sur www.beefcontrol.ch)
- Lors du premier contrôle : rapport du dernier contrôle PER ou BIO (date et résultats de contrôle consignés)

Si des animaux sont livrés dans les labels en tant qu'animaux Bourgeon, le certificat Bio Suisse doit être présenté (une seule fois). Toutes modifications du statut de certification (retrait, fin de la production Bourgeon) doivent être annoncées !

En outre, les journaux suivants sont contrôlés. Il est important de les tenir à jour :

- **Journal des sorties** (parcours / pâturage)
- **Journal des traitements**
- **Si disponible, inventaire des médicaments vétérinaires et accord OMédV ainsi que les protocoles de visite correspondants**
- **Schéma du parcours de sortie incl. stabulation :**
 - o dimensions
 - o superficie totale
 - o surface couverte
 - o nombre maximum d'animaux

Si les journaux et le croquis du parcours (et, le cas échéant, l'accord TAM) sont conservés dans l'écurie à un endroit facilement accessible, l'inspecteur peut aussi effectuer le contrôle seul, en accord avec l'agriculteur.

3.2.2 Contrôles non-annoncés

La reconnaissance pour les labels est attribuée par l'organe d'inspection mandaté par Vache mère Suisse. À tout moment, le chef d'exploitation est tenu de laisser les organes de contrôle accéder aux locaux (étables, infrastructures etc.) et consulter les documents et données nécessaires à l'inspection. Les contrôles ne sont généralement pas annoncés. D'entente avec le chef d'exploitation, le contrôle peut aussi avoir lieu en son absence. Si l'inspecteur n'a pas pu consulter certains documents, il en informe l'agriculteur et lui demande de les lui fournir. Pour plus de précisions sur les règlements, consultez les directives pour le contrôle des exploitations.

3.2.3 Livraison des premiers animaux

Les règlements de production stipulent sous quelles conditions les premiers animaux destinés à la commercialisation peuvent être livrés. Entre autres, avant de livrer des animaux pour un label, il faut qu'un contrôle d'exploitation positif ait été effectué. La date de reconnaissance des nouveaux éleveurs labellisés est indiquée sur le formulaire de contrôle.

Il est recommandé de s'inscrire à l'avance pour l'inspection. Ainsi, les premiers veaux avec ascendance pourront être enregistrés et ensuite commercialisés sous label.

La date indiquée dans le champ «**Conditions remplies le**» du formulaire de contrôle correspond à la date de reconnaissance de l'exploitation; elle est fixée lors de la première inspection. À ce sujet, l'inspecteur peut enregistrer une date antérieure de six mois au maximum à la date d'inspection, mais au plus tôt la date d'adhésion à Vache mère Suisse. Pour qu'une date antérieure puisse être inscrite, il faut que les règles de production (détention et alimentation) aient été respectées déjà par le passé. L'éleveur ne peut pas réclamer l'inscription d'une date antérieure. Seuls les animaux âgés d'au maximum 2 mois (61 jours) à la date de reconnaissance ont droit à un certificat ou à un passeport pour animaux. Les séjours dans des exploitations non reconnues dus à un changement de détenteur ne doivent pas dépasser 30 jours au total.

Annexes

Annexes

- Fiche d'information pour la participation aux labels de Vache mère Suisse
- Directives pour les contrôles d'exploitation de Vache mère Suisse
- Formulaire pour le contrôle d'exploitation
- Formulaire de sanction
- Règlement des sanctions relatif aux règlements de production des labels
- Journal des pâtures et des sorties
- Journal des traitements
- Inventaire des médicaments vétérinaires
- Mandat de contrôle pour une exploitation d'estivage ou de pension
- Guide « Bovins et sentiers pédestres »
- Check-list pour des personnes conduisant eux-mêmes

4 Labels



mai 26

4 Labels

4.1 Production

4.1.1 Règles de production

Vache mère Suisse propose à ses membres les labels Natura-Beef, Natura-Veal, SwissPrimBeef et Premium-Beef pour la commercialisation de leurs animaux. Chaque programme convient à la vente des animaux en fonction de l'exploitation, de la base fourragère et de la génétique.

Âge à l'abattage Dès 1 ^{er} vêlage	PER	VK-Natura, MA-Natura naturafarm	naturaplan BIO
12 à 20 mois Bio Weiderind jusqu'à 29 mois	 	Livraisons saisonnières 	Animaux de croisement ou de race
environ 10 mois	 	 	
environ 5 mois	 		

VIANCO

Les noms Natura-Veal, Natura-Beef, SwissPrimGourmet et Premium-Beef sont déposées auprès de l'Institut suisse de la propriété intellectuelle au nom de Vache mère Suisse. Ces dénominations peuvent être utilisées uniquement par les exploitations au bénéfice d'une licence de Vache mère Suisse.

Outre les dispositions relatives à la qualité des carcasses et de la viande, le profil d'exigences des labels comprend des règles visant un mode de détention naturel et respectueux des animaux, une exploitation durable des surfaces herbagères et un affouragement conforme aux besoins de l'espèce.

Les règles de production sont identiques pour tous les labels jusqu'au sevrage, ce qui permet de répondre aux variations de la demande du marché.

Sont déterminants les règlements de production « Natura-Beef, Natura-Veal et animaux Natura », le règlement « Naturafarm Bœuf de Pâturage » ainsi que le règlement « Premium-Beef, Naturafarm bœuf de parcours et SwissPrimBeef ».

Afin de pouvoir commercialiser ses produits via les labels dès la première année de vêlages, le chef d'exploitation doit inscrire son exploitation suffisamment tôt auprès de Vache mère Suisse et la faire reconnaître par beef control.

4. Labels

4.1.2 Exigences génétiques

Des études prouvent que les veaux et animaux de boucherie issus de taureaux de races à viande sont taxés en moyenne une demi-classe de charnure en dessus et que les qualités organoleptiques de la viande des races à viande sont supérieures à la moyenne. Les règles d'ascendance suivantes sont par conséquent applicables aux labels:

Les pères des animaux de boucherie doivent être des taureaux de races à viande reconnus par le HBBV. L'ascendance doit être prouvée.

Les mères doivent posséder un pourcentage minimal de sang de races à viande. Les deux variantes suivantes sont possibles:

- Vaches qui descendent d'un taureau de races à viande reconnu*¹ par le HBBV. L'ascendance doit être officiellement prouvée.
- Vaches appartenant à la section Simmental (code 60 ou code 70) du Swissherdbook, à la section Brune originale (OB ou ROB) de la Fédération suisse d'élevage de la race brune ou aux herdbooks des races d'Hérens, Grise, Grise Rhétique ou Hinterwald.

Voir aussi la présentation du chapitre 1, page 7.

4.2 Commercialisation

4.2.1 Canaux de commercialisation

Natura-Beef, Natura-Veal, Naturafarm Bœuf de Pâturage, SwissPrimBeef et Premium-Beef ne peuvent être commercialisés que dans des canaux au bénéfice d'une licence. Pour la vente directe à la ferme avec utilisation des labels, une licence de vente directe est nécessaire. Il n'est pas obligatoire de commander un certificat pour la vente directe. Toutefois, le certificat aide à déclarer correctement le produit, à le présenter de manière uniforme et à garantir la protection du label. La licence de vente directe peut être demandé directement au secrétariat de Vache mère Suisse.

La livraison aux acheteurs est assurée par les intermédiaires suivants:

Commercialisation Natura-Beef, Natura-Veal, Premium-Beef, Naturafarm bœuf de parcours, Naturafarm Bœuf de Pâturage, SwissPrimBeef et Animaux-Natura (VK/MA):

VIANCO SA, Gass 10, 5242 Lupfig

Tél. 056 462 33 33

info@vianco.ch, www.vianco.ch

Commercialisation Natura-Beef, Natura-Veal, Premium-Beef, Naturafarm bœuf de parcours, Naturafarm Bœuf de Pâturage et Animaux-Natura (VK/MA):

Viegut SA, Gewerbering, 6105 Schachen

Tél. 041 360 45 45, fax 041 360 72 55

info@viegut.ch, www.viegut.ch

¹ taureau de race à viande reconnu : inscrit au herdbook des bovins à viande (HBBV) de Vache mère Suisse ou taureau reconnu de HBBV

4. Labels

4.2.2 Prix à la production

Les prix à la production et les règles en matière de livraison sont négociés périodiquement entre Vache mère Suisse et les acheteurs. Les prix en vigueur sont publiés dans la presse professionnelle agricole et sur Internet (www.vachemere.ch). Les conditions de livraison valables s'y trouvent également.

4.3 Natura-Beef



Natura-Beef

Natura-Beef est synonyme à la fois de broustards issus de vaches allaitantes et prêts pour la boucherie et d'exploitation durable des ressources herbagères. Lancée en 1980, la marque Natura-Beef fait aujourd'hui partie des principaux labels de viande de marque du secteur bovin.

4.3.1 Production

Les races précoces de format moyen ou les croisements correspondants conviennent à la production de Natura-Beef. Le chapitre 8 contient des informations sur les avantages et le domaine d'utilisation des diverses races.

Le Natura-Beef provenant d'exploitations biologiques est commercialisé depuis 2002 avec une déclaration bio supplémentaire.

Les règles de production figurent dans le règlement en annexe. Le chapitre 1 contient un résumé des points principaux.

4.3.2 Commercialisation

Pour commercialiser un Natura-Beef, il faut au préalable commander un certificat au secrétariat de Vache mère Suisse. Ce certificat garantit le respect des règles de production. Il est recommandé de le commander quatre semaines avant la date d'abattage souhaitée, par Internet (www.vachemere.ch ou www.beefnet.ch), ou par téléphone. Lors de l'établissement du certificat, on vérifie automatiquement si l'exploitation et l'animal sont autorisés. Le certificat doit être signé par le producteur. Par sa signature, le producteur garantit que les dispositions régissant les conditions de production sont respectées. Le certificat ainsi que le document d'accompagnement officiel accompagnent l'animal prêt pour la boucherie, jusqu'à l'abattoir. Au moment de l'abattage, les animaux doivent être âgés d'au maximum 12 mois, l'âge cible restant environ 10 mois.

<p>Si des animaux labellisés sont commercialisés par l'intermédiaire des marchés publics, ils doivent être annoncés au moins trois semaines avant le marché à l'intermédiaire concerné, en indiquant le lieu et la date du marché.</p>
--



Natura-Beef

Zertifikat
Certificat


Tier Nr.
No de l'animal CH 120.1813.9997.6

Limousin
(Kreuzung / Croisement)

Geburtsdatum
Date de naissance 26.02.2024

Lizenzierter Abnehmer
Acheteur avec licence 9800 - 001
VIANCO AG
Lupfig

Ausstellungsdatum
Date d'émission 11.09.2024

Mutterkuh Schweiz
Gass 10
Postfach
CH-5242 Lupfig
Telefon +41 (0) 56 462 33 55
info@mutterkuh.ch
www.mutterkuh.ch www.beef.ch

Produzent / Producteur:

1900 - 599 / 163575.1

 Matthias + Samuel Schwarz
 Hauptstrasse 5
 5235 Rüfenach AG

Als Verkäufer garantiere ich die Einhaltung der Produktionsbestimmungen für Natura-Beef gemäss dem Produktionsreglement. Dieses richtet sich nach einer naturnahen und tierfreundlichen Nutztierhaltung.

En tant que vendeur je garantis l'observation des conditions du standard Natura-Beef selon le règlement de production. Celui-ci vise une garde des animaux conforme à leurs besoins et proche de la nature.

 Unterschrift Produzent
 Signature producteur



Natura-Beef

Zertifikat
Certificat


Tier Nr.
No de l'animal CH 120.1737.7074.5

Simmental / SM70
(Rassentier/Animal de race)

Geburtsdatum
Date de naissance 04.01.2024

Lizenzierter Abnehmer
Acheteur avec licence 9800 - 001
VIANCO AG
Lupfig

Ausstellungsdatum
Date d'émission 16.09.2024

Mutterkuh Schweiz
Gass 10
Postfach
CH-5242 Lupfig
Telefon +41 (0) 56 462 33 55
info@mutterkuh.ch
www.mutterkuh.ch www.beef.ch

Produzent / Producteur: **BZ / ZM**

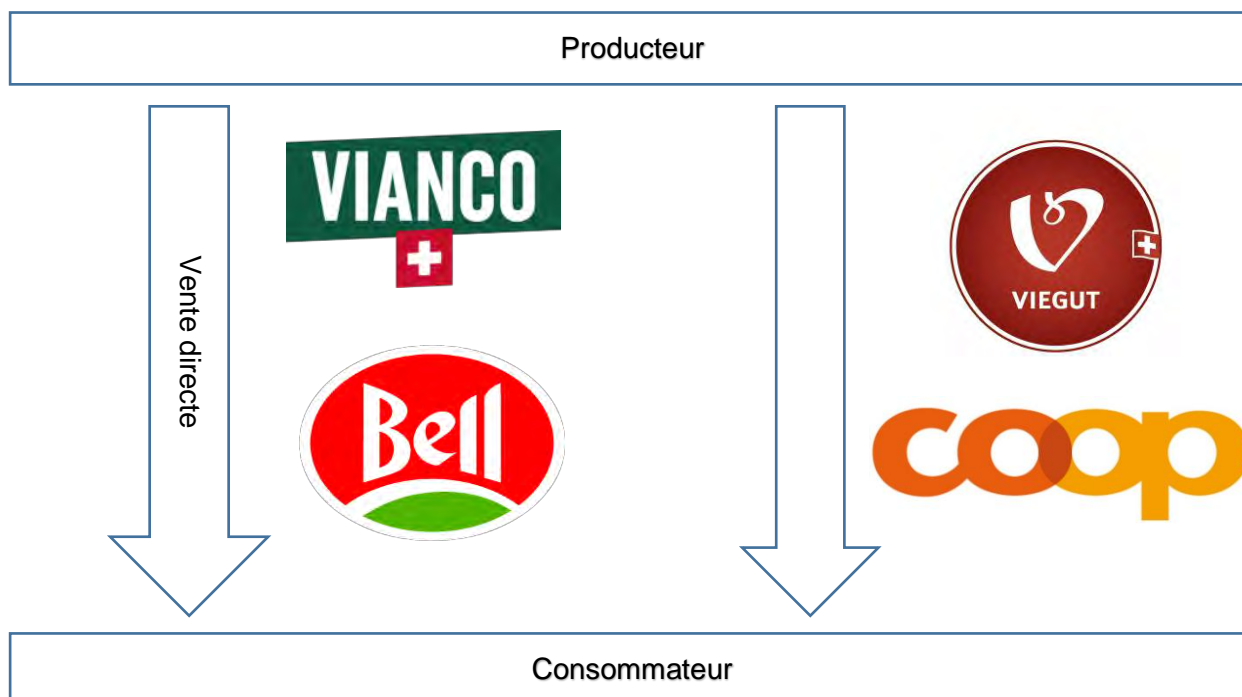
200 - 373 / 131777.0

 Mathias Gerber
 Ferme de la Croisée
 2723 Mont-Tramelan

Als Verkäufer garantiere ich die Einhaltung der Produktionsbestimmungen für Natura-Beef gemäss dem Produktionsreglement und der Anforderung zur Vermarktung mit der Knospe.

En tant que vendeur je garantis l'observation des conditions du standard Natura-Beef selon le règlement de production et les exigences concernant la commercialisation avec le bourgeon.

 Unterschrift Produzent
 Signature producteur



Grâce à la promotion active de Vianco SA, Viegut SA, Bell SA, Coop, de quelques bouchers privés et producteurs commercialisant la viande labellisée en vente directe, nous sommes parvenus à proposer du Natura-Beef aux cercles de consommateurs les plus divers. Les amateurs de Natura-Beef en trouvent chez Coop, auprès de nombreux producteurs en vente directe et chez quelques bouchers licenciés.

4.4 Natura-Veal



Vache mère Suisse propose à ses membres le programme de marque Natura-Veal pour la commercialisation de leurs veaux d'étable. Natura-Veal est une production de viande de veau respectueuse des animaux, écologique et basée sur l'exploitation de surfaces herbagères.

Lancé en 2009, ce programme de marque est développé avec soin, raison pour laquelle Vache mère Suisse recherche des exploitations désireuses de fournir un travail de pionnier.

4.4.1 Production

Les races précoces et de format moyen conviennent prioritairement à la production de Natura-Veal. Outre la qualité des carcasses et de la viande, le profil des exigences englobe un mode de détention naturelle et respectueuse des animaux et un affouragement répondant aux besoins de l'espèce.

En production Natura-Veal, le développement des veaux doit faire l'objet d'une surveillance intensive, afin que les animaux soient prêts à temps pour la boucherie. Le poids mort idéal se situe entre 120 et 140 kilogrammes.

Le projet « Veau sous la mère » a montré que les vaches à deux fins et les vaches de croisement lait x viande sont les mieux adaptées comme mères de Natura-Veal. Comme taureau, on recommande des sujets de races précoces et de format moyen comme l'Angus, la Grise, la Limousine, la Brune originale et la Simmental. Comme c'est le cas pour Natura-Beef et

4. Labels

SwissPrimBeef, l'utilisation de taureaux Blanc-Bleu Belge et INRA 95 est interdite. Les bœufs et les génisses sont avantageux en termes de qualité de la viande et de tranquillité du troupeau. La castration des mâles sur les exploitations de production est recommandée.

Deux variantes sont possibles pour produire du Natural-Veal:

Vache avec son propre veau	Vache avec son veau et un veau supplémentaire
<p>La vache ne nourrissant que son propre veau, la période de tarissement est plus longue. En cas de vêlage saisonnier au début de l'hiver, les vaches peuvent être estivées sans problème. En cas de vêlage saisonnier au printemps, la quantité de fourrage disponible influe sur la performance laitière.</p>	<p>L'éleveur désireux d'exploiter la performance laitière de la mère durant toute la période de lactation peut travailler avec un veau supplémentaire par vache. Les veaux supplémentaires ne sont recommandés que pour les exploitations dont la génétique des mères est de type laitier et disposant d'une bonne base fourragère. Par ailleurs, cette production exige un travail intensif dans le soin des animaux.</p> <p>Le nombre maximal de veaux de remplacement est déterminé par le nombre de places disponibles dans l'écurie ou par la surface de l'aire de repos paillée. Il peut varier considérablement d'une exploitation à l'autre.</p>

Les veaux de remplacement et les veaux supplémentaires doivent être déclarés comme adoptés par le troupeau ou attribués à une mère adoptive dans le mois suivant l'achat du veau.

L'alimentation des mères doit être d'intensité moyenne, avec beaucoup de bon fourrage grossier. Après le sevrage, la détention séparée des autres mères et l'affouragement extensif favorisent le tarissement. Durant la période de tarissement, l'affouragement extensif ou l'estivage préviennent l'engraissement de l'animal. En revanche, l'estivage de vaches en lactation n'est pas recommandé.

Le veau doit boire autant de lait maternel que possible et avoir un accès permanent à du foin d'excellente qualité ou à du fourrage vert. Il est également recommandé de compléter son alimentation avec des flocons de maïs et de l'orge aplatie. Le pâturage d'une demi-journée est recommandé sur des pâturages avec pâture permanente. Les compléments de lait et de poudre de lait, les graisses protégées et les additifs chimiques de synthèse sont interdits.

Les règles de production figurent dans le règlement en annexe. Le chapitre 1 contient un résumé des points principaux.

4.4.2 Commercialisation

Seuls des veaux bien développés peuvent être abattus comme Natura-Veal. La viande de Natura-Veal doit être rose à rouge léger, avec une texture dominée par des fibres fines. Au moment de l'abattage, l'animal doit être âgé de moins de 240 jours, l'âge cible étant d'environ 5.5. mois. L'âge au moment de l'abattage est contrôlé par Bell SA. Bell est autorisé à payer les sujets trop âgés comme Natura-Beef. Cette limitation d'âge est nécessaire pour différencier le Natura-Veal de la viande de bœuf et, notamment, du Natura-Beef. Seule cette différenciation permet d'obtenir un prix plus élevé pour le Natura-Veal.

		Zertifikat Certificat	
Tier Nr. No de l'animal	CH 120.1791.0245.8	Produzent / Producteur: 1000 - 333 / 150481.1	
	Limousin (Kreuzung / Croisement)	David Pietrolungo Rte de Vauderens 102 1670 Ursy	
Geburtsdatum Date de naissance	24.08.2024		
Lizenziertes Abnehmer Acheteur avec licence	9800 - 001 VIANCO AG Lupfig		
Ausstellungsdatum Date d'émission	19.11.2024		
Mutterkuh Schweiz Gass 10 Postfach CH-5242 Lupfig	Telefon +41 (0) 56 462 33 55 info@mutterkuh.ch www.mutterkuh.ch www.beef.ch		
			Als Verkäufer garantiere ich die Einhaltung der Produktionsbestimmungen für Natura-Veal gemäss dem Produktionsreglement. Dieses richtet sich nach einer naturnahen und tierfreundlichen Nutztierhaltung. En tant que vendeur je garantis l'observation des conditions du standard Natura-Veal selon le règlement de production. Celui-ci vise une garde des animaux conforme à leurs besoins et proche de la nature.
			Unterschrift Produzent Signature producteur

Pour commercialiser un Natura-Veal, il faut au préalable commander un certificat au secrétariat de Vache mère Suisse. Ce certificat garantit le respect des règles de production. Il est recommandé de le commander quatre semaines avant la date d'abattage souhaitée par Internet (www.vachemere.ch ou www.beefnet.ch), par courrier postal ou par téléphone. Lors de l'établissement du certificat, on vérifie automatiquement si l'exploitation et l'animal sont autorisés. Le certificat doit être signé par le producteur. Par sa signature, le producteur garantit que les dispositions régissant les conditions de production sont respectées. Le certificat ainsi que le document d'accompagnement officiel accompagnent l'animal jusqu'à l'abattoir.

Depuis 2024, le Natura-Veal est disponible chez Coop dans toutes les filiales disposant d'un comptoir et également dans l'espace self-service de certaines filiales.

4.5 Bœuf de Pâturage



Les animaux commercialisés sous le label Bœuf de Pâturage sont des animaux Natura-Beef qui arrivent dans le canal de la restauration via Transgourmet (une filiale du groupe Bell). Les conditions de production de Natura-Beef s'appliquent.

Le label Bœuf de Pâturage est également connu dans le secteur de la restauration sous le label Origine, une marque de Transgourmet. Dans ce canal de vente très convoité, Bœuf de Pâturage se distingue par des normes suisses les plus élevées en matière de bien-être animal et par une viande exceptionnellement savoureuse.

4. Labels

Pour vous, en tant que producteur, il est important de connaître ces labels. En effet, nous sommes tous des ambassadeurs auprès de nos consommateurs et de nos acheteurs. Ensemble, nous sommes des multiplicateurs dans une Suisse pleine de nombreux labels de viande. Ensemble, faisons connaître le Bœuf de Pâturage et créons ainsi de nouvelles opportunités de commercialisation.

Spécialité de Bœuf de Pâturage

En été, les livraisons de Bœuf de Pâturage issus des animaux Natura-Beef sont complétées par des animaux sevrés et engraisés au pâturage. Ces animaux sont livrés à Bell sous le nom de Naturafarm Bœuf de Pâturage.

Naturafarm Bœuf de Pâturage est synonyme de viande de première qualité et d'élevage particulièrement respectueux des animaux. Les animaux sont abattus à l'âge de 20 mois maximum.

4.6 SwissPrimGourmet

(Ce label est actuellement en standby et était commercialisé jusqu'en 2024)



Le SwissPrimGourmet mise sur des races spéciales qui promettent une excellente qualité de viande. Les acheteurs préfèrent les races Angus, Aubrac, Charolaise, Hereford, Limousine et Simmental. Le programme SwissPrimGourmet propose non seulement du bœuf (SwissPrimBeef), mais aussi du porc (SwissPrimPorc).

La carte d'identité garantit le respect des règles de production. L'intermédiaire la commande directement auprès du secrétariat. Le producteur n'est pas responsable de la commande, hormis en cas de vente directe. La carte d'identité indique s'il s'agit d'un animal croisé ou de race pure.

La viande SwissPrimBeef est actuellement seulement disponible en vente directe.

4.7 Premium-Beef & Naturafarm bœuf de parcours



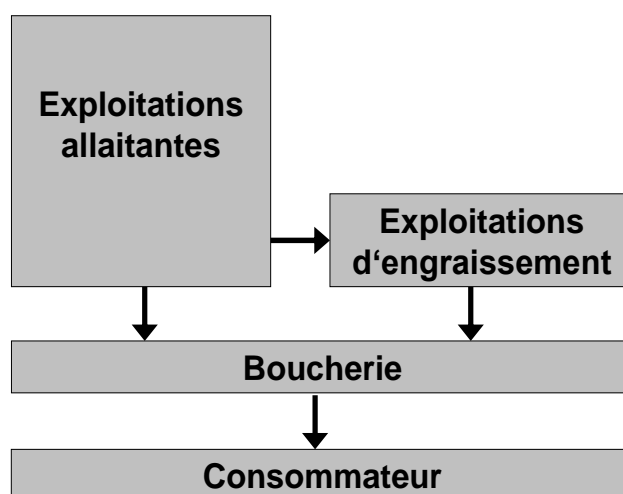
Vache mère Suisse a lancé, en 1996 avec SwissPrimBeef, et 2017 avec Premium-Beef, des labels réservés aux races de bovins à viande. Ces labels sont basés sur des races spécifiques qui fournissent une viande d'excellente qualité. La qualité organoleptique de la viande des races à viande est supérieure à la moyenne. Ces animaux sont issus de l'élevage allaitant et grandissent avec leur mère jusqu'au sevrage. La production et la commercialisation sont soumises à des contrôles permanents et stricts.

4.7.1 Production

Ces labels sont réservés aux animaux présentant un pourcentage clairement défini de sang de races à viande et produisant des carcasses d'excellente qualité. Premium-Beef est actuellement disponible pour les races Angus et Simmental. Le règlement de production est identique pour Premium-Beef, Naturafarm bœuf de parcours et SwissPrimBeef.

Les animaux de races mi-précoces à tardives sont prêts pour la boucherie après le sevrage seulement. Ils subissent un engraissement de finition, généralement dans des exploitations d'engraissement disposant du fourrage grossier nécessaire. En fonction des conditions, il est indiqué d'engraisser les veaux sevrés sur l'exploitation allaitante.

Les exploitations d'engraissement qui ne sont pas membres de Vache mère Suisse sont liées à cette dernière et au règlement de production par un contrat de licence.



En cas d'achat de remontes d'engraissement pour la finition, il faut impérativement en contrôler l'ascendance sur le certificat d'élevage de Vache mère Suisse.

4.7.2 Commercialisation

Les animaux Premium-Beef et Naturafarm bœuf de parcours sont livrés avec un certificat Naturafarm, qui sera commandé par l'intermédiaire auprès du secrétariat. La commercialisation du Premium-Beef est assurée par Transgourmet. Le Premium-Beef est également disponible dans les restaurants.

Les animaux de race pure réalisent des prix plus élevés. Pour qu'un animal soit considéré comme de race pure, son père et sa mère doivent être de la même race.

		Zertifikat Certificat 	
Nr. No	CH 120.1656.2237.3	geb. né(e)	08.08.2023
Status Statut	Simmental / SM70 (Rassentier/Animal de race)		
Vater Père	HADÈS	Nr. No	CH 120.1531.5326.1
Herkunftsbetrieb Expl. d'origine	Mühlemann Urs , Schalunen	201 - 899 / 136640.2	
Vermittler Intermédiaire	VIANCO AG, Lupfig	9800 - 001	
Datum Date	16.12.2024	Mutterkuh Schweiz Gass 10 Postfach CH-5242 Lupfig	Telefon +41 (0) 56 462 33 55 info@mutterkuh.ch www.mutterkuh.ch www.beef.ch

4.8 Animaux Natura (VK/MA)

Les exploitations reconnues pour les labels Natura-Veal, Natura-Beef ou SwissPrimBeef peuvent commercialiser les vaches mères et taureaux éliminés comme animaux Natura (VK/MA).

4.8.1 Production


Les vaches mères et les taureaux détenus conformément au règlement de production Natura-Beef et Natura-Veal et qui ont passé deux ans sur une exploitation reconnue avant l'abattage peuvent être vendus comme animaux Natura.

4.8.2 Commercialisation

Pour commercialiser des animaux Natura (VK/MA), il faut procéder assez tôt à la commande des certificats auprès de Vache mère Suisse et à la transmission de ceux-ci à l'intermédiaire. Les vaches mères (VK Natura) des labels de Vache mère Suisse peuvent être commercialisées avec un supplément de prix. Le montant de ce supplément est indiqué dans le document «Régime des prix et dispositions de livraison» (cf. site Internet).. Les taureaux éliminés (MA Natura) sont comptabilisés selon Proviande et Bell-Tax et réceptionnés avec le certificat. Les certificats Natura des exploitations Bio Suisse sont munis du bourgeon. Les certificats Natura et Natura-Bio sont imprimés sur du papier blanc.

Zertifikat Certificat	Natura	Kühe und Stiere aus Natura-Beef Betrieben Vaches et taureaux d'exploitations Natura-Beef
--	---------------	---

Tier Nr. No de l'animal Geschlecht Sexe Lizenziertes Abnehmer Acheteur avec licence Ausstellungsdatum Date d'émission Mutterkuh Schweiz Gass 10 Postfach CH-5242 Lupfig	CH 120.1185.5876.6 Limousin (Rassentier/Animal de race) Weiblich / femelle 9800 - 001 VIANCO AG Lupfig 16.12.2024 Telefon +41 (0) 56 462 33 55 info@mutterkuh.ch www.mutterkuh.ch www.beef.ch	Produzent / Producteur: BZ / ZM 2600 - 329 / 168112.3 <hr/> Eric Guedat Au Village 22 2889 Ocourt Als Verkäufer garantiere ich die Einhaltung der Produktionsbestimmungen für Natura-Tiere gemäss dem Produktionsreglement. Dieses richtet sich nach einer naturnahen und tierfreundlichen Nutztierhaltung. En tant que vendeur je garantis l'observation des conditions du standard Natura selon le règlement de production. Celui-ci vise une garde des animaux conforme à leurs besoins et proche de la nature. Unterschrift Produzent Signature producteur
--	---	---

Zertifikat Certificat	 Natura	Kühe und Stiere aus Natura-Beef Betrieben Vaches et taureaux d'exploitations Natura-Beef
--	---	---

Tier Nr. No de l'animal Geschlecht Sexe Lizenziertes Abnehmer Acheteur avec licence Ausstellungsdatum Date d'émission Mutterkuh Schweiz Gass 10 Postfach CH-5242 Lupfig	CH 120.1252.4100.2 Simmental / SM70 (Rassentier/Animal de race) Weiblich / femelle 9800 - 001 VIANCO AG Lupfig 16.09.2024 Telefon +41 (0) 56 462 33 55 info@mutterkuh.ch www.mutterkuh.ch www.beef.ch	Produzent / Producteur: BZ / ZM 200 - 373 / 131777.0 <hr/> Mathias Gerber Ferme de la Croisée 2723 Mont-Tramelan Als Verkäufer garantiere ich die Einhaltung der Produktionsbestimmungen für Natura-Tiere gemäss dem Produktionsreglement und der Anforderung zur Vermarktung mit der Knospe. En tant que vendeur je garantis l'observation des conditions du standard Natura selon le règlement de production et les exigences concernant la commercialisation avec le bourgeon. Unterschrift Produzent Signature producteur
--	---	--

4. Labels

4.9 Labels spéciaux issus de l'élevage allaitant

Pour la commercialisation de viande de certaines races spécifiques, il existe des labels indépendants de Vache mère Suisse tels que **Galloway Gourmet Beef** et **Original Highland Beef of Switzerland**.

Vous trouverez de plus amples informations et les dispositions régissant les conditions de production des labels sur les pages d'accueil des clubs de races et sur le catalogue de données des races robustes.

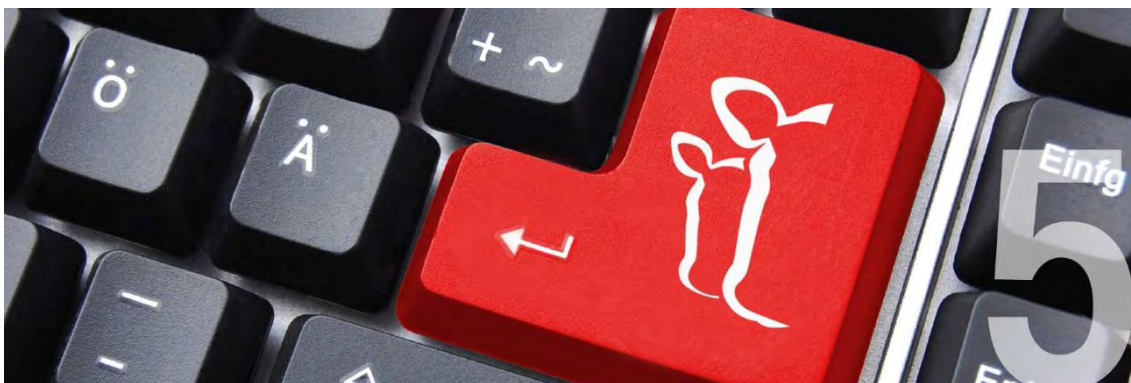
- www.galloway-swiss.ch
- www.highlandcattle.ch
- autre clubs de race (www.vachemere.ch → races)

Annexes

Annexes

- Règlement de production Natura-Beef et Natura-Veal
- Règlement de production Premium-Beef, Naturafarm Bœuf de Parcours et SwissPrimBeef
- Règlement de production Naturafarm Bœuf de Pâturage
- Brochures Natura-Beef, Natura-Veal et SwissPrimGourmet
- Livret de recettes
- Dimensions pour les systèmes de stabulation (ART)
- Annonce d'achat pour veaux de remplacement ou supplémentaires

5 Enregistrement des animaux



mai 26

5 Enregistrement des animaux

Les animaux sont enregistrés sur la base de données BeefNet. L'enregistrement des animaux permet à Vache mère Suisse, entre autres, de contrôler l'ascendance et les lieux de détention. Vache mère Suisse reçoit quotidiennement les données de la BDTA. Toutes les notifications de naissance et les changements de détenteur sont enregistrés.

Transmission des données

En adhérant à Vache mère Suisse, vous acceptez que les données des animaux (selon la notification de naissance), des mouvements d'animaux (selon les notifications d'entrée et de sortie) et des abattages (date, poids mort, catégorie, charnure et tissu gras) soient transmises à Vache mère Suisse à partir de la BDTA ou par l'organe fédéral concerné. Vache mère Suisse est autorisée à transmettre ces données à des tiers.

Pour que l'ascendance d'un animal soit enregistrée, le père correct doit être indiqué auprès de la BDTA lors de la déclaration de naissance. En outre, une déclaration de saillie ou d'insémination correspondante doit être disponible auprès de Vache mère Suisse (voir chapitre 5.4).

Si le veau est déjà né, le père peut être enregistré jusqu'à l'âge de 10 mois sur la base d'une confirmation de saillie ou d'insémination. Si l'animal est âgé de plus de 10 mois, l'ascendance n'est enregistrée que sur la base d'un certificat d'élevage délivré par une organisation d'élevage reconnue ou au moyen d'une analyse ADN (voir chapitre 5.5).

Vache mère suisse propose aux membres la banque des données en ligne BeefNet. Ici vous pouvez à tout moment, de manière indépendante, contrôler vos données d'exploitation et d'animaux, annoncer les saillies, commander les certificats et bien plus (comp. page suivante).

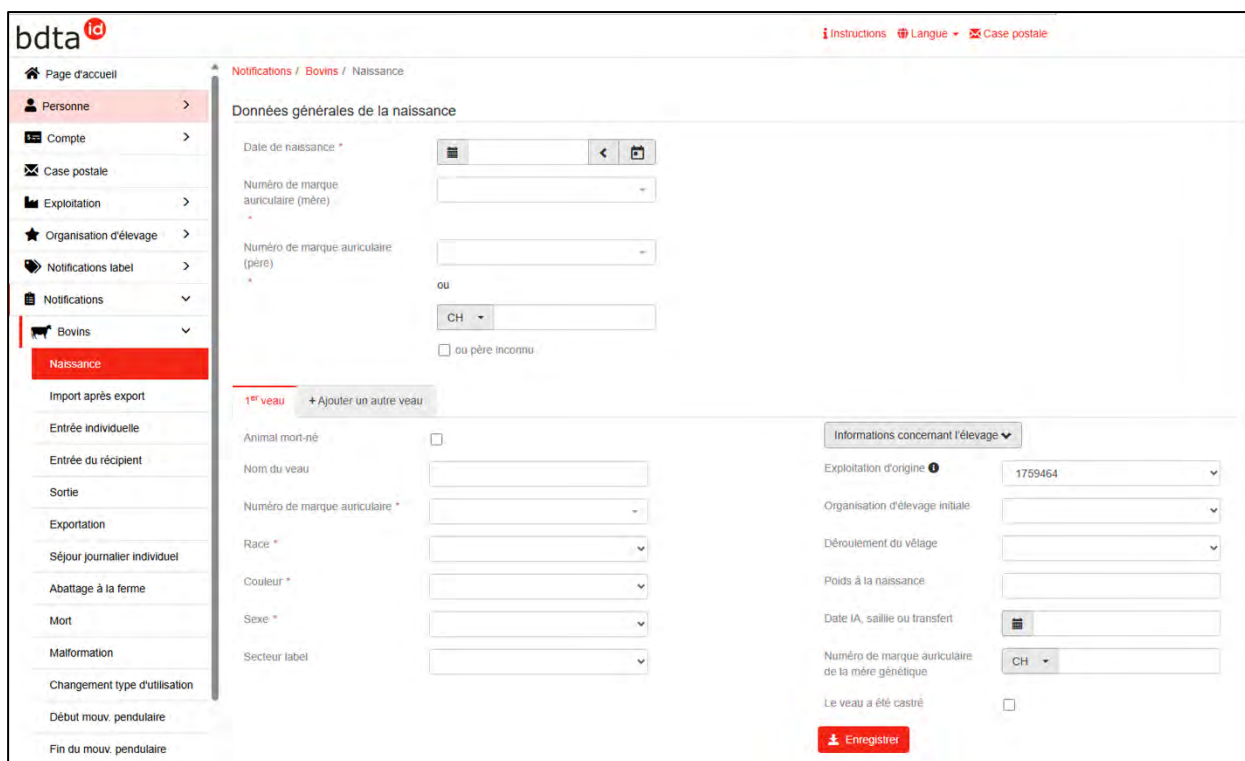
Comment puis-je recevoir un accès à BeefNet?

Si vous voulez un accès BeefNet, veuillez-vous annoncer par téléphone au secrétariat ou remplissez le formulaire en ligne sur notre site internet.

(<https://www.mutterkuh.ch/informations-professionnelles/beefnet-et-smartcow.html>)

5.1 Annonce de naissance ou d'achat

Tout veau, né vivant, doit recevoir des marques auriculaires BDTA et être annoncé à cette dernière dans les délais. Les veaux morts-nés ne reçoivent pas de marques auriculaires mais doivent être annoncés à la BDTA. Lors de l'enregistrement d'une naissance, veuillez toujours indiquer le poids à la naissance ainsi que le déroulement du vêlage.



The screenshot shows the BDTA (Bovine Data Transfer Agency) web interface for registering a calf birth. The page is titled "Données générales de la naissance" (General birth data). On the left, there is a navigation menu with options like "Personne", "Compte", "Case postale", "Exploitation", "Organisation d'élevage", "Notifications label", "Notifications", "Bovins", and "Naissance" (highlighted in red). The main form area includes fields for:

- Date de naissance *
- Numéro de marque auriculaire (mère) *
- Numéro de marque auriculaire (père) *
- ou
- CH (country code) *
- ou père inconnu
- 1^{er} veau + Ajouter un autre veau
- Animal mort-né
- Nom du veau
- Numéro de marque auriculaire *
- Race *
- Couleur *
- Sexe *
- Secteur label
- Informations concernant l'élevage (dropdown menu)
- Exploitation d'origine (1759464)
- Organisation d'élevage initiale
- Déroulement du vêlage
- Poids à la naissance
- Date IA, saillie ou transfert
- Numéro de marque auriculaire de la mère génétique (CH)
- Le veau a été castré
- Enregistrer button

Tous les animaux doivent porter des marques auriculaires BDTA. Si nécessaire, des marques de remplacement peuvent être commandées auprès de la BDTA.

Les achats d'animaux doivent également être annoncés à la BDTA. Lorsque vous déclarez l'arrivée d'un animal à la BDTA, celui-ci apparaît le lendemain sur votre liste d'animaux sur BeefNet. L'ascendance de l'animal acheté est automatiquement reprise, à condition qu'elle soit enregistrée auprès de Vache mère Suisse, Swissherdbook ou Braunvieh Suisse. Si l'ascendance n'est pas encore enregistrée, vous avez les options suivantes :

- Vous pouvez transmettre au secrétariat une confirmation de saillie, à condition que l'animal n'ait pas encore 10 mois.
- Vous pouvez envoyer au secrétariat un certificat d'élevage d'une organisation d'élevage reconnue.
- Vous pouvez demander une analyse ADN auprès du secrétariat.

Le détenteur d'animaux est responsable de la véracité des données saisies dans les notifications des naissances. Vache mère Suisse décline toute responsabilité en cas d'erreur.

5.2 Annonce de « l'exploitation de base », de « l'organisation d'élevage » et du « type d'utilisation »

Lors de la déclaration des naissances et des achats à la BDTA, l'organisation d'élevage et l'exploitation de base (= **propriétaire**) doivent être précisés. Ces deux données sont nécessaires pour que l'animal soit attribué à la bonne organisation d'élevage (en particulier en cas d'affiliations multiples) et que l'animal reste à l'avenir visible sur BeefNet, la BDTA ou SmartCow pour le propriétaire et donc l'exploitation d'origine, même si l'animal ne se trouve plus sur l'exploitation.

Vous pouvez également modifier les informations concernant l'exploitation de base et l'organisation d'élevage ultérieurement auprès de la BDTA (**Organisation d'élevage → Bovins → Notifier des notifications**).



The screenshot shows a sidebar menu with the following items: 'Exploitation', 'Organisation d'élevage' (highlighted in pink), 'Bovins', 'Cheptel de l'exploitation d'origine', 'Notifications', and 'Marques auriculaires (nouveau)'. To the right, there is a 'Filtre' section with two date pickers both set to '13.05.2024'. A red 'Recherche' button is located at the bottom right. A yellow box highlights the 'Notifier des notifications' button in the sidebar. At the bottom of the sidebar, it says 'Nombre d'animaux: 68'.

Les informations relatives à **l'exploitation de base** et à **l'organisation d'élevage** sont activement prises en compte par le système BeefNet. La gestion correcte de ces informations est indispensable, surtout pour les notifications des saillies automatiques. Veuillez vérifier que ces informations sont saisies correctement !

Les vaches mères sont à saisir sur la BDTA avec le type d'utilisation «autre». Le type d'utilisation de chaque animal peut être modifié manuellement (également rétroactivement) par la détentrice ou le détenteur de l'animal, à la date de vêlage ou la date d'entrée. Les modifications concernent toujours uniquement les séjours sur l'exploitation sélectionnée (les éleveurs ayant des exploitations à l'année et des exploitations d'estivage doivent effectuer les modifications individuellement pour chaque exploitation).


Vous pouvez ajuster le type d'utilisation à la BDTA sous **Notifications (1) → Bovins (2) → Changement type d'utilisation (3)**.



5.3 Veaux de remplacements / veaux supplémentaires

Après avoir annoncé les veaux de remplacement / supplémentaire à la BDTA, il faut encore les annoncer auprès de Vache mère Suisse à l'aide du formulaire «Annonce d'achat pour veaux de remplacement ou supplémentaire ».

L'ascendance est uniquement saisie si une attestation de saillie ou d'insémination est jointe au formulaire. Si l'ascendance n'est pas encore enregistré, il est préférable de demander cette confirmation directement lors de l'achat de l'animal (par exemple, une copie de la carte de saillie de la mère).



Zukaufsmeldung für Ersatz-/Zusatzkälber
Annonce d'achat pour veaux de remplacement ou supplémentaires

Betrieb / Exploitation

Name / Nom

Ort / Lieu

TVD-Nr. / N°BDTA

Zukauf / Achat

Nr Adoptivkalb / N° Veau adopté

Geburtsdatum / Date de naissance

Zukaufsdatum / Date d'achat

Adoptivmutter / Mère adoptive

Herdenadoption / Adoption dans le troupeau

Geschlecht / Sexe

männlich / mâle

weiblich / femelle

kastriert / castré

Zukaufsgewicht / Poids à l'achat kg

Landtags / Nr./N°

Abstammung / Ascendance

Mutter / Mère

Vater / Père

Landtags / Nr./N°

Landtags / Nr./N°

Die Abstammung wird nur registriert, wenn folgende Bedingungen erfüllt sind: Kalb jünger als 8 Wochen beim Zukauf; Adoptivmutter angegeben; Belegungs- / Besamungsbestätigung oder Mastremontenausweis beigelegt.

L'ascendance n'est enregistrée que lorsque les conditions suivantes sont remplies: veau âgé de moins de 8 semaines au moment de l'achat; mère adoptive annoncée; attestation de saillie ou d'insémination présente, ou certificat d'ascendance joint.

Ort / Datum / Lieu / Date

Karte senden an Mutterkuh Schweiz, Gass 10, Postfach, 5242 Lupfig
 Carte à envoyer à Vache mère Suisse, Gass 10, Case postale, 5242 Lupfig

Pour les veaux enregistrés auprès de Braunvieh Schweiz ou de Swissherdbook, il n'est pas nécessaire de remplir une cartes d'annonce (à moins que l'ascendance ne soit pas correctement enregistrée, auquel cas, celle-ci doit être annoncée et prouvée). Ces veaux peuvent être contrôlés sur BeefNet via la liste des animaux et la mère adoptive ou l'adoption dans le troupeau peut être enregistrée par le producteur directement.

Pour qu'un veau de remplacement puisse être commercialisé sous un label de Vache mère Suisse, il faut que son père soit un taureau HBBV reconnu, que sa mère adoptive soit reconnue comme vache mère et que le veau ait au maximum 2 mois (61 jours) lors de l'achat.

Le formulaire se trouve également sur le site internet ([Zukaufsmeldung Zusatz Ersatzkalb.pdf](#)).

L'inscription est à faire dans le mois qui suit l'achat du veau. Passé ce délai, Vache mère Suisse se réserve le droit de refuser la commercialisation d'un veau de remplacement / supplémentaire dans les labels.

5.4 Annonce des saillies

Les exploitations membres doivent annoncer les saillies et les inséminations. L'ascendance, selon la notification de naissance, ne sera enregistrée que si la saillie a été correctement annoncées au préalable. Les périodes de saillie sont enregistrées sur les certificats d'ascendance et sur la feuille de performance et sont visibles sur BeefNet.

5.4.1 Annonce automatique des saillies

Pour de nombreuses exploitations avec un seul taureau de monte naturelle, la notification automatique est la manière la plus simple et sûr d'annoncer correctement les saillies.

Pour quelle exploitation ?

La notification automatique de saillie est recommandée aux exploitations qui satisfont aux critères suivants :

- un seul taureau reconnu au herdbook sur l'exploitation
- pas d'inséminations artificielles
- un seul troupeau sur l'exploitation
- le taureau accompagne tout le temps le troupeau
- l'exploitation n'est pas inscrite au herd-book

Comment ça fonctionne ?

Avec la déclaration automatique des saillies, les périodes de saillie avec le taureau de troupeau sont enregistrées de manière continue pour les femelles à partir de l'âge de 14 mois, à condition que:

- le taureau soit reconnu au herd-book des bovins à viande
- le taureau et la vache soient enregistrés sous le même numéro BDTA
- les mêmes exploitations d'origine et organisations d'élevage soient enregistrées à la BDTA.

Si le taureau ou une femelle quitte l'exploitation, la période de saillie est clôturée avec mention de la date du départ de l'animal. Par ailleurs, lorsqu'un taureau ou une femelle sont notifiés comme entrés sur l'exploitation et que l'enregistrement de l'exploitation d'origine et de l'organisation d'élevage a été faite correctement, une nouvelle période de saillie est ouverte dès la date d'entrée. Pour que la notification automatique de saillie fonctionne, il est important que **tous** les déplacements soient annoncés à temps à la BDTA.

Si les animaux se trouvent sur une exploitation d'estivage, la déclaration automatique de saillie fonctionne néanmoins, pour autant que le taureau et les vaches soient enregistrés sous le même numéro BDTA et que votre exploitation soit indiquée comme exploitation de base pour tous les animaux. En revanche, si vos vaches se trouvent par exemple sur une exploitation d'estivage avec un taureau étranger, les saillies ne sont pas enregistrées automatiquement.

S'il y a deux taureaux reconnus simultanément dans le troupeau, deux périodes de saillies vont être ouvertes simultanément pour toutes les vaches. Il en va de même pour les exploitations recourant en plus à l'insémination artificielle. Finalement, il existera une double saillie en présence de plusieurs inscriptions de saillies et chez les veaux le taureau fictif sera inscrit pour l'ascendance paternelle. Dans le cas d'une double annonce de saillie, seul un contrôle d'ascendance ADN permettra d'enregistrer le vrai père.

Inscription pour l'annonce des saillies automatique

Pour que les saillies d'une exploitation s'inscrivent automatiquement, cette dernière doit faire une demande par écrit. Le formulaire en question peut soit être commandé par téléphone ou sur le site internet.


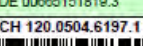


5.4.4 Insémination artificiel

Toutes les exploitations qui pratiquent l'insémination reçoivent en outre une **liste du bétail d'insémination** (voir ci-dessous). Sur cette carte, l'inséminateur doit inscrire toutes les inséminations. L'affiliation à Vache mère Suisse doit être communiquée à l'organisation d'IA. Les grandes organisations d'IA transmettent ensuite automatiquement les annonces d'insémination à Vache mère Suisse.

Bestandeskarte / Liste du Bétail

Bestizler / Propriétaire: MUSTER Max, Musterhof, 6666 MUSTERLINGEN
 Betrieb / Exploitation: 9.0600.666

Gültig / Valable: 2010 Seite / Page: 1 / 1

Name / Nom	Identität / Identité	Geb. / Nais. (Geb. / Vél.)	1. Besamung / 1ère insémination		2. Besamung / 2e insémination		3. Besamung / 3e insémination		Bemerkungen / Remarques
			Datum / Date	Stiername / Nom taur.	Datum / Date	Stiername / Nom taur.	Datum / Date	Stiername / Nom taur.	
Vater / Père			Bes.-Nr. / No ins.	Stier ident. taur.	Bes.-Nr. / No ins.	Stier ident. taur.	Bes.-Nr. / No ins.	Stier ident. taur.	
LIBELLULE	CH 120.0452.5131.0 	09.03.2005							
CAMILLO	DE 00665151819.3 								
PIVOINE	CH 120.0504.6197.1 	08.04.2006							
PAUL	DE 00665159753.2 								

Les inséminations pratiquées par l'exploitant lui-même doivent être annoncées à Vache mère Suisse par le biais d'une liste (p. ex. liste Excel) ou peuvent être enregistrées sur BeefNet ou SmartCow.

Les listes d'insémination ainsi que les contrôles des saillies doivent être conservés pendant 5 ans.

5.4.5 Double saillie, pas d'enregistrement du père

En cas de **double saillie** (c'est-à-dire que, selon la déclaration des saillies, deux taureaux peuvent être le père), l'ascendance ne sera pas enregistrée.

En cas de double saillie avec des taureaux HBBV reconnus, Vache mère Suisse peut saisir un taureau de race à viande fictif. Si les deux taureaux utilisés sont de la même race, ce sera aussi la race du taureau fictif; s'ils sont de deux races différentes, on indiquera un taureau de race à viande fictif neutre. Ceci permet de vendre les animaux dans les labels sans avoir besoin de faire des analyses d'ADN pour trouver le vrai père. Les femelles seront également reconnues comme futures vaches mères.

Toujours en cas de double insémination, si le producteur souhaite que le vrai père soit inscrit, il faut effectuer un contrôle d'ascendance ADN (voir à la page suivante).

Les doubles inséminations surviennent souvent en raison d'un malentendu entre le détenteur et l'inséminateur. Par conséquent, lors d'une 2^e insémination, indiquez donc clairement à l'inséminateur si le même taureau doit être réutilisé.

Des doubles inséminations sont également possibles lorsqu'il y a plus d'un taureau qui séjourne dans le troupeau, ou lorsque l'on n'a pas attendu au moins une période de chaleurs avant de changer de taureau.

Le taureau fictif est également enregistré si le taureau enregistré sur la BDTA lors de l'annonce de naissance n'est pas le même qu'annoncer dans les saillies.

5.6 Liste des animaux et certificats d'élevage

Les données enregistrées sont confirmées au propriétaire au moyen de la **liste des animaux**. Pour les animaux femelles, il est en outre indiqué si elles sont reconnues comme mères pour la production sous label. Veuillez vérifier régulièrement cette liste. Pour la saisie de l'ascendance, vous pouvez transmettre au secrétariat une copie de la liste du Bétail d'IA ou la feuille de contrôle de saillie.

Liste des animaux

No BDTA animal	Race	Date naissance	Sexe	mère-labels	Père	Mère	Séjour	Expl.origine	OE	
CH 120.	INDIENNE	AU	16.11.2013	f	Oui	FR 048.	TSAR	FR 048.	7524	VMS
FR 048.	2156	AU	24.02.2014	f	Oui	FR 048.	HERON	FR 012.	DURANCE	VMS
CH 120.	MALENTINE	AU	14.02.2017	f	Oui	FR 048.	ERISTOFF	FR 048.	2156	VMS
CH 120.	NEUVEVILLE	AU	12.03.2018	f	Oui	FR 015.	JUPITER	FR 048.	2156	VMS
CH 120.		AU	06.10.2021	f	Oui	FR 015.	POMMIER	CH 120.	ODILON	VMS

Les éleveurs qui utilisent la base de données en ligne BeefNet peuvent consulter la liste des animaux sur internet.

Pour chaque animal enregistré auprès de Vache mère Suisse, l'éleveur peut commander un **certificat d'élevage**. Lorsqu'on achète un animal, il est particulièrement important de vérifier son ascendance en consultant les certificats. Vous trouverez plus d'explications sur le certificat d'élevage au chapitre 6.

FLHB HBBV FLEISCHRINDERHERDEBUCH ZUCHTAUSWEIS

HERD BOOK DES BOVINS A VIANDE FLHB HBBV CERTIFICAT D'ELEVAGE

Name	HOENESS	PP*	Ohrmarke Marque d'oreille	DE 012.6010.5246.4	Geschlecht Sexe	M / M	geb. née	03.10.2006
Rasse	Simmental / SM70		Farbschlag Couleur	rot/rouge	FLHB-Status Statut HBBV	aufg. / admis(e)	Dauerleistung Perf. durable	
Züchter	Peter Bauer, Seestrasse 17B, 16356 Werneuchen			Inzuchtgrad Degré de consanguinité	0.0 %		DNA ADN	940638562
Besitzer	Swissgenetics, Meienfeldweg 12 / PF 466, 3052 Zollikofen							

<p>V/P Hedetoft UNITED 07.06.2003 Simmental / SM70</p> <p>EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE</p> <p>KÄLBER VEAUX</p> <p>ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE</p> <p>EXTERIEUR EXTERIEUR</p>	<p>VV/PP GS MAX AT 002.2700.7562.5 07.03.1988 Simmental / SM70</p> <p>VVM/PPP ROMI AT 003.0646.0766.4 Simmental / SM70 anerk./reconnu(e)</p> <p>VM/MPP HEDETOFT PATRICIA DK 080.1850.0057.6 06.10.1999 Simmental / SM70</p> <p>VMV/PMP WLSF CELEBRITY CHIEF 210B CA 000.0026.0497.7 Simmental / SM70 anerk./reconnu(e)</p> <p>VMM/MMP GITTE DK 024.3110.0041.2 Simmental / SM70 anerk./reconnu(e)</p> <p>MV/PM HILLMANN DE 076.0004.1075.1 09.06.1992 Simmental / SM70</p> <p>MVV/PPM HOTTE DE 076.0000.0797.5 Simmental / SM70 anerk./reconnu(e)</p> <p>MVM/MPM DE 076.0002.5023.4 Simmental / SM70 anerk./reconnu(e)</p> <p>MM/MM ALMUT DE 012.6002.7978.7 01.04.1998 Simmental / SM</p> <p>MMV/PMM PALIF DE 022.6083.0325.4 Simmental / SM anerk./reconnu(e)</p> <p>MMM/MMM ANKE DE 014.0033.4002.6 Simmental / SM anerk./reconnu(e)</p>
---	---

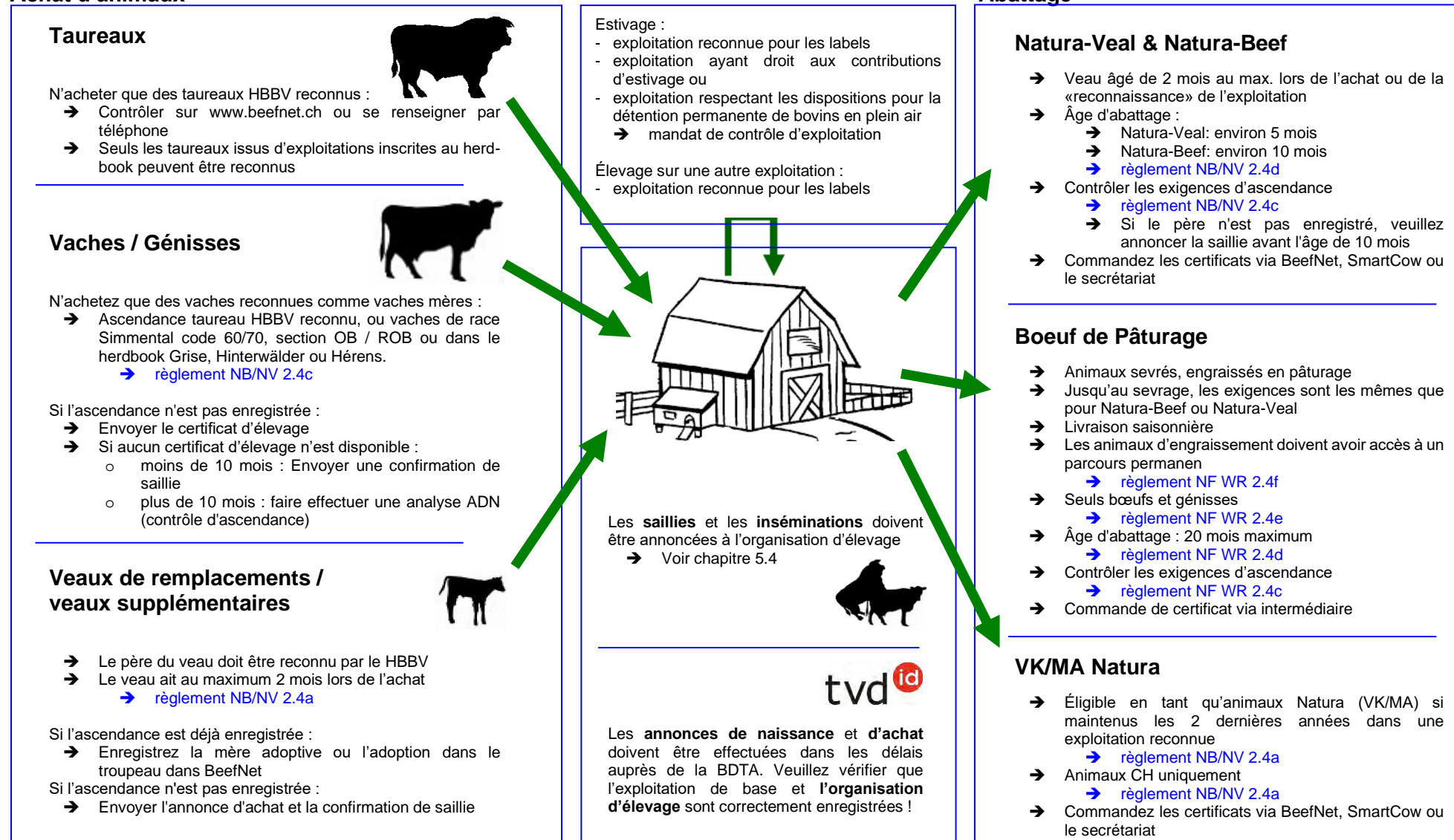
„reconnu au HBBV“
A vérifier lors de l'achat d'un taureau!

„reconnu au HBBV“
A vérifier lors de l'achat d'une femelle !

L'ascendance d'un animal peut être consultée sans login directement sur BeefNet (www.beefnet.ch) (en haut à droite de l'écran).

5.7 Vue d'ensemble

Achat d'animaux



6 Herdbook des bovins à viande (HBBV)

Le herd-book des bovins à viande de Vache mère Suisse, en abrégé HBBV, a été créé en 1980 et est officiellement reconnu par la Confédération depuis 1986. Le HBBV gère pratiquement toutes les races de bovins à viande présentes en Suisse. Il s'agit actuellement de 39 races suivantes:

Angus (AN), Aubrac (AU), Bazadaise (BZ), Blonde d'Aquitaine (BD), Race Brune (BV), Charolaise (CH), Chianina (CA) Dahomey (DA), Dexter (DR), Hérens (HR), Evolène (EV), Galloway (GA), Gasconne (GC), Gelbvieh (GV), Race Grise (AL), Hereford (HH), Highland Cattle (HI), Hinterwälder (HW), Limousine (LM), Lowline Cattle (LC), Luing (LG), Maine Anjou (MA), Murnau-Werdenfelser (MW), Parthenaise (PA), Piemontese (PI), Pinzgauer (PZ), Pustertaler Sprinzen (PS), Grise Rhétique (RG), Salers (SL), Shorthorn (SH), Simmental (SM), Speckle Park (SK), Texas Longhorn (TL), Tux Zillertal (TX), Vorderwälder (VW), Vosgienne (VS), Wagyu (WA), Welsh Black (WB) et Zebu (ZE).

L'admission dans le herdbook n'est pas automatique. Le chef d'exploitation doit annoncer son souhait d'adhérer au herdbook au secrétariat de Vache mère Suisse.

Une partie des éleveurs sont regroupés dans les clubs de races suivants:

Highland Cattle Society Switzerland, Dahomey Schweiz, Evolèner Zuchtverein, Swiss Galloway Society, Swiss Angus, Swiss Limousine, Club Charolais Helvétique, Simmental Suisse, Club de race Brune suisse, Club de race Piémontaise suisse, CI Swiss Hereford, Swisdexters, Suisse Salers, Club Blonde d'Aquitaine Suisse, Club Aubrac Suisse, Swiss Luing, Swiss Texas Longhorn Association, Club de race Tux Suisse, Club de race Grise suisse association, Swiss Wagyu et Club de race Zebu-Bos Indicus Suisse.

Les objectifs d'élevage ainsi que les exigences respectives pour l'admission au herd-book sont définis en collaboration avec les clubs de race. L'objectif d'élevage de base est d'obtenir un bovin à viande économique à base de fourrages grossiers.

6.1 Gestion du herdbook

Le herd-book est compétent pour le relevé et l'évaluation des caractéristiques de performances et d'extérieur ainsi que de l'estimation de la valeur d'élevage. Le contrôle de la performance des bovins à viande (FLEK), la description linéaire (DL) et l'estimation de la valeur d'élevage (EVE) sont basés sur les buts d'élevage des vaches allaitantes et des bovins à viande en Suisse.

Les procédures et formalités sont en principe identiques pour toutes les races. Cependant, en fonction des modules de services définis pour chaque race, on y inscrit diverses données sur les critères de performances et l'extérieur. Les races qui ne sont pas mentionnées dans le graphique sont attribuées au module de base.

Modules	Estimation de la valeur d'élevage	Races pesées	Extérieur	Base
Race	AN, AU, BV, CH, LM, SM	AL, HH, LG, PI, RG, SH, SL	BD, DR, GA, HI, TX	DA, EV, GC, GV, HR, HW, MA, PS, PZ, TL, VS, WA, ZE
Ascendance et relevé				
Enregistrement de l'ascendance	✓	✓	✓	✓
Enregistrement des animaux au HBBV	✓	✓	✓	✓
DL/classification des taureaux	✓	✓	✓	✗
DL/classification des vaches	✓	✓	✓	✗
Pesage des veaux	✓	✓	✗	✗
Relevé des données d'abatjourns	✓	✓	✓	✓
Evaluation				
Résultat FLEK reproduction	✓	✓	✓	✓
Résultat FLEK production	✓	✓	✗	✗
Evaluation de la perform. bouchère	✓	✓	✓	✓
Valeur d'élevage reproduction	✓	✗	✗	✗
Valeur d'élevage sevrage	✓	✗	✗	✗
Valeur d'élevage charnure	✓	✗	✗	✗

AL	Race Grise	GV	Gelbvieh	PZ	Pinzgauer
AN	Angus	HH	Hereford	RG	Grise rhétique
AU	Aubrac	HI	Highland Cattle	SH	Shorthorn
BD	Blonde d'Aquitaine	HR	Hérens	SK	Speckle Park
BV	Race Brune	HW	Hinterwälder	SL	Salers
BZ	Bazadaise	LC	Lowline Cattle	SM	Simmental
CA	Chianina	LG	Luing	TL	Texas Longhorn
CH	Charolaise	LM	Limousine	TX	Tux Zillertal
DA	Dahomey	MA	Maine Anjou	VS	Vosgienne
DR	Dexter	MW	Murnauer Werdenfelser	VW	Vorderwälder
EV	Evolène	PA	Parthenaise	WA	Wagyu
GA	Galloway	PI	Piemontese	WB	Welsh Black
GC	Gasconne	PS	Pustertaler Sprinzen	ZE	Bos Indicus - Zébu

6.2 Contrôle de la performance des bovins à viande (FLEK)

Toutes les vaches des troupeaux du herdbook sont soumises au FLEK. Les informations relatives à la reproduction des vaches et, selon le module de service, les gains journaliers des veaux sont relevés à cette occasion.

Deux fois par an, les experts procèdent aux relevés FLEK sur les exploitations. La première campagne a lieu de mars à mai et la seconde de septembre à novembre. Pour les races du module extérieur, seule la campagne d'automne est réalisée. Si les exploitations de ces races souhaitent une deuxième visite par l'expert, elles doivent contacter la gérance.

6.2.1 Pesage

Lors des visites d'exploitations, les poids des veaux entre 90 et 320 jours de vie sont relevés et inscrits sur la **fiche de relevé FLEK**. Le relevé du poids des mères est facultatif. L'éleveur est responsable de la mise à disposition d'une balance.

Fiche de relevé FLEK

Kalb / Veau		Gewogen / Pesé	Geb./Zuk.dat. / né(e)/achat	Geschl. / Sexe	Rasse / Race	GG / GG	Gewicht (kg) / Poids (kg)		Hörner / Cornes	Farbschlag / Couleur	Bemerkungen / remarques
Mutter / Mère	Vater / Père					Mutter / Mère	Kalb / Veau				
EMO CH 120.	nein	11.10.2023	M	DR	23						
SANDRA CH 120.	EXCALIBUR		GB 054.1920.0065.2								
ENOL CH 120.	nein	02.11.2023	M	DR	23						
SANOLE CH 120.	EXCALIBUR		GB 054.1920.0065.2								
TILL CH 120.	nein	27.10.2023	M	DR	25						
NOEMI CH 120.	TEO		CH 120.								

Si des veaux sont sevrés entre deux campagnes de relevés et que l'éleveur souhaite procéder à un nouveau pesage, il peut convenir librement d'un rendez-vous avec l'expert ou un conseiller. Les veaux peuvent également être pesés par un vétérinaire ou sur une balance publique. Le relevé doit être signé par la personne externe présente.

En cas de second pesage, le dépouillement est effectué sur la base du second poids. Les veaux peuvent être âgés de 320 jours au maximum lors du pesage.

6.2.2 Résultats FLEK

Au terme de chaque campagne, le secrétariat remet à l'éleveur une documentation complète (résultats FLEK). Lors de l'enregistrement des données, un contrôle de plausibilité est effectué, les gains quotidiens exceptionnellement élevés ou faibles sont vérifiés par le bureau du HBBV.

A l'aide des données relevées sur l'exploitation, on calcule l'intervêlage, la formule-veau, le poids au sevrage effectif et le poids au sevrage standardisé à 205 jours, de même que le gain journalier effectif et le gain journalier standardisé à 205 jours, ainsi que l'indice de productivité.

Gain journalier effectif [g/jour]

$$= (\text{poids lors du pesage FLEK} - \text{poids à la naissance}) / \text{âge lors du pesage} \times 1000$$

Poids au sevrage standardisé à 205 jours (PS205) [kg]

$$= \text{gain journalier effectif} \times 205 / 1000$$

+ poids à la naissance

± facteurs de correction fixes pour le mois du vêlage, le sexe, le nombre de veau, le type de vêlage, la zone, le mode de production et l'estivage

Gain journalier standardisé à 205 jours (GJ205) [g/jour]

$$= (\text{Poids au sevrage 205 (PS205)} - \text{poids à la naissance}) / 205 \times 1000$$

Formule-veau FV

$$= (\text{Âge de la vache en mois lors du vêlage} - (\text{nombre de vêlages} \times 12)) / 12$$

FV = 1 signifie un vêlage par an et 2 ans au premier vêlage

FV = 2 signifie un vêlage par an et 3 ans premier vêlage

Indice de productivité IP [%]

$$= (\text{poids au sevrage 205} / \text{poids de la mère au sevrage}) \times 100$$

Résultats FLEK

Veau		Date naiss./achat	Sexe	Race	Résultats mère			Résultats veau									
Mère	Père				HBBV	IV	FV	N° naiss.	Date de sevrage	estivé	Naiss. mult	PN	PS eff	PS205	GJ eff	GJ 205	CP
JURA CH 120		28.08.2023	m	LM	HBBV	410	1.5	5	07.05.2024	Non	Non	33	314	262	1111	1117	
DIANNE CH 120	TURBO			DE 009.8834.1517.9													
JALOUSE CH 120		28.08.2023	f	LM	HBBV	332	1.4	3	07.05.2024	Non	Non	32	226	220	767	917	
FLIKA CH 120	TURBO			DE 009.8834.1517.9													
JOCONDE CH 120		19.09.2023	f	LM	HBBV	461	1.5	10	07.05.2024	Non	Non	33	261	271	987	1161	
DIANA CH 120	MASUKA			CH 120.1239.5265.8													
JOLIE CH 120		22.09.2023	f	LM	HBBV	424	1.7	3	07.05.2024	Non	Non	32	292	296	1140	1288	
ERODE CH 120	MASUKA			CH 120.1239.5265.8													

Exemple: La vache DIANNE a donné naissance à 5 veaux, tous enregistrés chez Vache mère Suisse. Son inter vêlage est de 410 jours. Le veau JURA, issu du taureau TURBO, pesait 33 kilos à la naissance et 314 kilos lors du pesage sur l'exploitation. Ce qui donne un poids au sevrage standardisé à 205 jours de 262 kilos, pour un gain journalier moyen de 1117 grammes.

6.3 Description linéaire et classification

Lors de la description linéaire, on attribue une note de 1 à 9 pour chaque critère. La description linéaire n'est pas un jugement qualitatif, mais un descriptif de l'expression de chaque critère. Les notes 1 et 9 sont les extrêmes biologiques et la note 5 représente la moyenne de la race. En fonction du but d'élevage, on souhaite des valeurs différentes en fonction des critères, par exemple les notes 9, 5 ou 7.

Au moyen de la classification, on compare les caractéristiques extérieures des animaux d'élevage avec le but d'élevage. La notation s'étend de 60 à 99 points. Les notes de classification de chaque groupe de critères (format, musculature, membres; qualités race) sont intégrées dans la synthèse après pondération.

Pondération des notes de synthèse en pour cent

Critère	AL, AU, BD, BZ, CH, DR, HR, LG, PA, PI, PZ, RG, TX	AN, BV, HH, SH, SM	HI	GA	LM, SL
Format	40	40	30	30	35
Musculature	30	40	20	35	35
Membres	30	20	30	15	30
Qualités race	-	-	20	20	-

Les notes de classification peuvent également être exprimées par les termes suivants: faible, suffisant, bon, bon+, très bon ou excellent.

Vue d'ensemble des notes de classification

Points	Classe	Abréviation
Jusqu'à 64	Faible	P
65 – 74	Suffisant	F
75 – 79	Bon	G
80 – 84	Bon +	G+
85 – 89	Très bon	VG
90 – 99	Excellent	EX

Les femelle de race sont automatiquement enregistrés pour la description linéaire après le premier vêlage. Les taureaux et les vaches âgés doivent être inscrits par l'éleveur pour la description linéaire. L'inscription doit avoir lieu environ un mois avant le début de la campagne.

Si l'éleveur n'est pas d'accord avec la description linéaire/classification d'un animal, il doit le dire à l'expert durant la visite de l'exploitation. S'il n'est pas possible de trouver une solution sur le terrain, un recours peut être adressé dans les trois jours au secrétariat du herdbook. Par ailleurs, l'exactitude des relevés et des travaux des experts est contrôlée régulièrement par le secrétariat.

Pour la description linéaire, les animaux doivent pouvoir bouger librement sur une surface plane, stable et bien éclairée. Pour le pesage, il est nécessaire de disposer d'une balance et des couloirs de contention nécessaires. Le pesage des veaux de races non soumises au pesage obligatoire (extérieur et module de base) est facultatif.

Formulaire de description linéaire et de classification

Klassierungsschema / schéma de classification										weiblich / female												
										80												
Rassenmerkmale/ Qualité de race										80												
										++ + = - --												
Kopf, Augen / tête, yeux					HI	+4	+2	X	-2	-4	Hörner/cornes					HI	+4	+2	X	-2	-4	
Haare/poils					HI	+4	+2	X	-2	-4	Ohren/oreilles					HI	+4	+2	X	-2	-4	X ...
										++ + = - --												
Kopf, Augen / tête, yeux					GA	+6	+3	X	-3	-6	Ohren/oreilles					GA	+6	+3	X	-3	-6	X ...
Haare/poils					GA	+6	+3	X	-3	-6						GA	+6	+3	X	-3	-6	+/- 2
										75 80 84 87 87 87 84 80 75												
										1 2 3 4 5 6 7 8 9												
Format										1 2 3 4 5 6 7 8 9												
WH/HG (1..)					klein/petite					X										gross/grande		
Länge/longueur (1..)					kurz/courte	-7	-5	-3	-1	X	+1	+2	+2	+1							lang/longue	
Becken Länge/longueur					kurz/courte	-7	-5	-3	-1	X	+1	+2	+2	+1							lang/longue	
Bassin Neigung/pos.ischions						abgezog./rabattus	-7	-5	-3	-1	X	-1	-3	-5	-7						gestellt/relevé	
Tiefe Brust/profondeur poitrine					wenig/peu	-7	-5	-3	-1	X	+1	+2	+2	+1							viel/beaucoup	
Weite Hüftbein/largeur hanches					schmal/étroite	-7	-5	-3	-1	X	+1	+2	+2	+1							breit/large	
Euter Länge/longueur					kurz/courte	-8	-6	-4	-2	X	+1	+1	+2	+2							lang/longue	
Mamelle Tiefe/profondeur					tief/profonde	-8	-6	-4	-2	X	+1	+2	X	-2							hoch/haute	
Zitzen Länge/longueur					kurz/courte	-5	-3	-1	X	X	-1	-3	-5	-7							lang/longue	
Trayons Dicke/épaisseur					fein/fine	-5	-3	-1	X	X	-1	-3	-5	-7							grob/grossière	
Fehler/défauts										- -												
eingeschnürt/sanglée						-3	-6	offener Widerrist/garrot ouvert						-3	-6	X ...						
Rücken gesenkt/dos abaissée						-3	-6	spitzer Widerrist/garrot pointu						-3	-6							
Rücken überhöht/dos élevé						-3	-6	enges Sitzbein / ischion étroit						-3	-6	+/- 2						
										80												
Bemuskelung/musculature										1 2 3 4 5 6 7 8 9												
Kondition/couverture					unged./absence	-3	-1	+2	+1	X	-1	-2	-4	-6							überfett/exagérée	
Schulter/épaule					wenig/peu	-4	-3	-2	-1	X	+1	+2	+3	+2							viel/beaucoup	
Lenden/reins					wenig/peu	-8	-6	-4	-2	X	+2	+4	+6	+4							viel/beaucoup	
Stotzen Rundung/arrondi					wenig/peu	-4	-3	-2	-1	X	+1	+2	+3	+2							viel/beaucoup	
Culotte Länge/longueur					kurz/courte	-4	-3	-2	-1	X	+1	+2	+3	+2							lang/longue	
										93												
Fundament/membres										1 2 3 4 5 6 7 8 9												
Gliederstärke/ossature					fein/fine	-4	-2	X	X	X	X	-2	-4	-6							grob/grossière	
Stellung vorne/aplombs antérieurs					bodeneng/cagneux	-8	-6	-4	-2	X	-2	-4	-6	-8							zehenw./panards	
Stellung hinten/aplombs arrière					fassbeinig/bancal	-8	-6	-4	-2	X	-2	-4	-6	-8								kuhässig/serrés
Sprunggelenkwinkelung/angle jarret					gerade/droits	-8	-6	-4	-2	X	-2	-4	-6	-8							säbelb./coudés	
Fesseln/paturons					überkötend/droits	-8	-6	-4	-2	X	-2	-4	-6	-8							durchtret./affaissés	
Klauen/onglons					wenig/peu	-8	-6	-4	-2	X	+2	X	-2	-4							viel/beaucoup	
Fehler/défauts										- -												
unregelmässiger Gang/allure irrégulière						-3	-6	gespreizte Klauen/onglons écartés						-3	-6	X ...						
gefüllte, volle Gelenke/jointures spongieux						-3	-6	Zwischenklauenwarze/verrue interdigitale						-3	-6							
eingezogene Trachten/sabot enroulé						-3	-6	Alter 5 Jahre; 7 Jahre / âge 5ans; 7ans						+2	+4	+/- 2						
Klassierung/classification										P - 65												
schwach / faible					genügend / suffisant	F	65 - 74	gut / bon		G	75 - 79											
gut+ / bon+					G+	80 - 84	sehr gut / très bon		VG	85 - 89	vorzüglich / excellent		EX	90 - 99								

6.4 Estimation de la valeur d'élevage

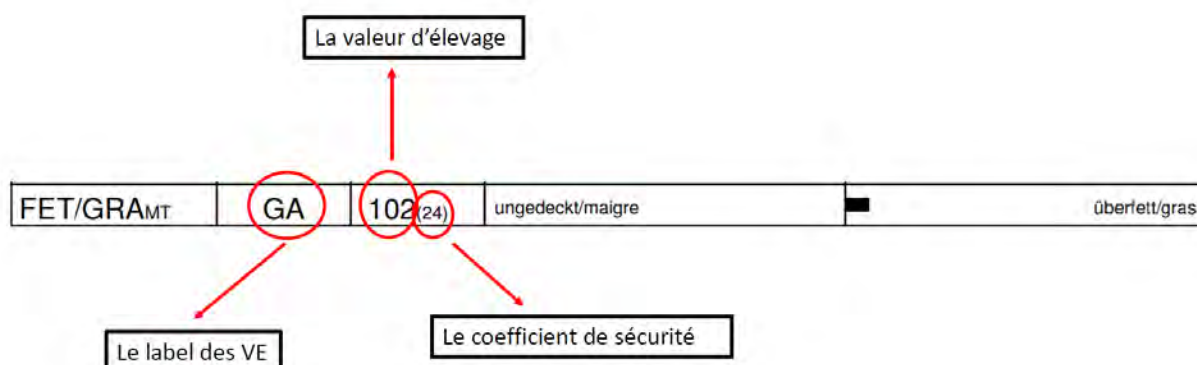
Les valeurs d'élevage pour les critères déroulement du vêlage, poids à la naissance (direct/maternel, beef/dairy), poids au sevrage direct, poids au sevrage maternel, poids mort, charnure et couverture grasseuse sont calculés trois fois par année (avril, août et décembre) sur la base des données d'ascendance et de performance.

Les valeurs d'élevage aident l'éleveur dans la sélection des meilleurs animaux d'élevage. Elles ne peuvent être comparées directement qu'au sein d'une même race.

Vue d'ensemble des valeurs d'élevage et des abréviations

Valeur d'élevage	Explication
FNd	Facilité de naissance direct Indication du potentiel génétique pour des vêlages faciles chez les vaches saillies. Les animaux avec un indice élevé transmettent des déroulements de vêlages plus favorables.
FNm	Facilité de naissance maternel Indication du potentiel génétique pour des naissances faciles chez les filles de l'animal.
PNd	Poids à la naissance direct Indication du potentiel génétique d'accroissement jusqu'à la naissance. Les animaux avec un indice élevé transmettent des poids à la naissance plus faibles.
PNm	Poids à la naissance maternel Indication du potentiel génétique d'accroissement jusqu'à la naissance chez les filles portantes de l'animal.
DGd	Durée de la gestation direct Indication de la durée possible de la gestation. Les animaux ayant des index faible transmettent une durée de gestation potentiellement plus longue.
beef/dairy	Utilisation d'un taureau dans un troupeau de vaches allaitantes = beef / dans un troupeau de vaches laitières = dairy
PSD	Poids au sevrage direct Indication du potentiel génétique des veaux pour la croissance jusqu'au sevrage. Les animaux avec un indice élevé transmettent des poids au sevrage direct plus élevés.
PSM	Poids au sevrage maternel Indication du potentiel génétique pour la performance laitière et les aptitudes maternelles. Les animaux avec un indice élevé transmettent de meilleures aptitudes maternelles.
PM	Poids mort Indication du potentiel génétique pour la croissance. Les animaux avec un indice élevé transmettent une meilleure croissance et un poids mort plus élevé.
C	Charnure Indication du potentiel génétique pour la charnure (CH-TAX). Les animaux avec un indice élevé transmettent une meilleure charnure.
GRA	Couverture grasseuse Indication du potentiel génétique pour la couverture grasseuse (classe 1-5). Les animaux avec un index élevé transmettent une meilleure couverture grasseuse (classe plus élevée).
KV/NB/MT	KV = catégorie veau (Natura-Veal) ; NB = catégorie Natura-Beef ; MT = catégorie taureaux
IFV	Index Fleisch Viande Valeur d'élevage partielle pour les caractéristiques d'abattage (uniquement pour OB et SM)
IBB	Index Beef on Beef Valeur d'élevage globale pour l'utilisation de taureaux de race à viande sur des vaches de race à viande (standardisée sur 1000).

Explication des valeurs d'élevage



La valeur d'élevage d'un taureau ou d'une vache indique le potentiel génétique héréditaire : elle donne un aperçu des performances que l'on peut attendre des descendants. La valeur d'élevage 100 représente la moyenne de la population pour chaque race. L'écart type est de 12 points d'indice. Cela signifie qu'environ 1/6 de tous les animaux se situent en dessous de 88, 1/3 entre 88 et 100, 1/3 entre 100 et 112, et 1/6 au-dessus de 112.

Le label valeur d'élevage renseigne sur les informations qui ont été prises en compte dans le calcul de la valeur d'élevage. Il existe quatre labels différents :

- A : valeur d'élevage d'ascendance (les informations proviennent principalement de l'ascendance et pas ou peu des descendants)
- CH : valeur d'élevage testée par la descendance
- GA: valeur d'élevage génomique optimisée de l'ascendance (composée de la valeur d'élevage génomique directe et de la valeur d'élevage de l'ascendance)
- G : valeur d'élevage génomique optimisée (composée de la valeur d'élevage génomique directe et du résultat du testage par la descendance)

Le coefficient de sécurité (S%) indique le niveau de sécurité d'une valeur d'élevage. Plus il y a de données disponibles, plus les valeurs d'élevage sont précises. À partir d'un coefficient de sécurité de 75, la valeur d'élevage est un bon point de repère sur lequel on peut s'orienter.

6.5 Le certificat d'élevage

Le certificat d'élevage est le document essentiel du herdbook. Il contient toutes les informations d'élevage pertinentes, telles que la descendance et les données de performance. Une explication détaillée du certificat d'élevage se trouve à la page suivante.

Le certificat d'élevage est délivré uniquement sur demande explicite, par exemple lors d'une commande sur BeefNet ou lors de la notification de naissance.

Il est conseillé de réclamer le certificat d'élevage lors de l'achat de vaches ou d'un taureau d'élevage. On peut notamment y vérifier si un animal est reconnu ou non par le Herdbook des bovins à viande de Vache mère Suisse. Les taureaux utilisés pour l'élevage, pour la remonte de vaches allaitantes et pour la production d'animaux sous label doivent être admis dans le HBBV avant leur première utilisation.

Certificat d'élevage (page 1)

INTERPRÉTATION DU CERTIFICAT D'ÉLEVAGE

FLHB HBBV FLEISCHRINDERHERDEBUCH ZUCHTAUSWEIS		MUTTERKUH SCHWEIZ VACHE MÈRE SUISSE VACCA MADRE SVIZZERA VATGA MAMMA SVIZRA		HERD BOOK DES BOVINS A VIANDE FLHB HBBV CERTIFICAT D'ELEVAGE	
Name Nom	Berger's LARISSA-P TPF* 6	5	Pp* PS	Chromosome Marque d'oreille	CH 120.1147.7522.8
Rasse Race	Simmental / SM70	Farbschlag Couleur	rot/rouge	FLHB-Status Statut HBBV	1 aufg. / admis(e)
Züchter Éleveur	Werner Berger, Mittelgäustrasse 1, 4617 Gunzgen		Inzuchtgrad Degré de consanguinité	7	0.2 %
Besitzer Propriétaire	Ueli Rindlisbacher, Kirchbözberg 3, 5225 Bözberg		DNA ADN	4	SNP SNP Vater/père ok
V/P	HALLAS vom Hanselhof TPF* PP	DE 012.5685.3425.5	941975520	VV/PP	HERALDIK vom Hanselhof TPF* PP
	29.10.2011	rot/rouge		DE 012.6708.4889.6	26.10.2000
	Simmental / SM70	anerk./reconnu(e)		rot/rouge	aufg. / admis(e)
10	EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE		GG KN AG205 T205 PN DV PS205 GJ205	38	
	KÄLBER VEAUX	8	Anz. Nbre 238	GG KN/DV PN DV 1+2 (%)	AG205 T205 PS205 GJ205
				41 97.8	341 1467
11	ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE		GAd. AGD AGM SG _{int} F _{int} FET _{int} DNd. PSD PSM PM _{int} C _{int} GRA _{int}	03.12.24	112 _{int} 102 _{int} 111 _{int} 118 _{int} 125 _{int} 102 _{int}
9	EXTERIEUR EXTERIEUR		WH LG Ra Fo Be Fu Sy HG PV QR Fo Mu Me Sy	1	94
M/M	Berger's LIANA-P P	CH 120.0914.7706.1	941991857	MV/PM	HOENESS PP*
	02.09.2011	talb		DE 012.6010.5246.4	03.10.2008
	Simmental / SM70	aufg. / admis(e)		rot/rouge	aufg. / admis(e)
10	EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE		GG KN AG205 T205 EKA ZKZ PN DV PS205 GJ205 APV IV	43	1 368 1575 24 362
	KÄLBER VEAUX	8	Anz. Nbre 10	GG KN/DV PN DV 1+2 (%)	AG205 T205 KZP PS205 GJ205 CP
				42 100.0	401 1750
11	ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE		GAd. AGD AGM SG _{int} F _{int} FET _{int} DNd. PSD PSM PM _{int} C _{int} GRA _{int}	03.12.24	91 _{int} 108 _{int} - - - - -
9	EXTERIEUR EXTERIEUR		WH LG Ra Fo Be Fu Sy HG PV QR Fo Mu Me Sy	13	42 100.0 369 1601 46.8
M/M	Berger's LIANA-P P	CH 120.0914.7706.1	941991857	MV/PPM	Hedestoft UNITED P
	02.09.2011	talb		DK 080.1850.0095.5	03.10.2008
	Simmental / SM70	aufg. / admis(e)		rot/rouge	aufg. / admis(e)
10	EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE		GG KN AG205 T205 EKA ZKZ PN DV PS205 GJ205 APV IV	43	1 368 1575 24 362
	KÄLBER VEAUX	8	Anz. Nbre 10	GG KN/DV PN DV 1+2 (%)	AG205 T205 KZP PS205 GJ205 CP
				42 100.0	401 1750
11	ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE		GAd. AGD AGM SG _{int} F _{int} FET _{int} DNd. PSD PSM PM _{int} C _{int} GRA _{int}	03.12.24	91 _{int} 108 _{int} - - - - -
9	EXTERIEUR EXTERIEUR		WH LG Ra Fo Be Fu Sy HG PV QR Fo Mu Me Sy	13	42 100.0 369 1601 46.8
M/M	Berger's LIANA-P P	CH 120.0914.7706.1	941991857	MV/PPM	Hedestoft UNITED P
	02.09.2011	talb		DK 080.1850.0095.5	03.10.2008
	Simmental / SM70	aufg. / admis(e)		rot/rouge	aufg. / admis(e)
10	EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE		GG KN AG205 T205 EKA ZKZ PN DV PS205 GJ205 APV IV	43	1 368 1575 24 362
	KÄLBER VEAUX	8	Anz. Nbre 10	GG KN/DV PN DV 1+2 (%)	AG205 T205 KZP PS205 GJ205 CP
				42 100.0	401 1750
11	ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE		GAd. AGD AGM SG _{int} F _{int} FET _{int} DNd. PSD PSM PM _{int} C _{int} GRA _{int}	03.12.24	91 _{int} 108 _{int} - - - - -
9	EXTERIEUR EXTERIEUR		WH LG Ra Fo Be Fu Sy HG PV QR Fo Mu Me Sy	13	42 100.0 369 1601 46.8
M/M	Berger's LIANA-P P	CH 120.0914.7706.1	941991857	MV/PPM	Hedestoft UNITED P
	02.09.2011	talb		DK 080.1850.0095.5	03.10.2008
	Simmental / SM70	aufg. / admis(e)		rot/rouge	aufg. / admis(e)
10	EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE		GG KN AG205 T205 EKA ZKZ PN DV PS205 GJ205 APV IV	43	1 368 1575 24 362
	KÄLBER VEAUX	8	Anz. Nbre 10	GG KN/DV PN DV 1+2 (%)	AG205 T205 KZP PS205 GJ205 CP
				42 100.0	401 1750
11	ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE		GAd. AGD AGM SG _{int} F _{int} FET _{int} DNd. PSD PSM PM _{int} C _{int} GRA _{int}	03.12.24	91 _{int} 108 _{int} - - - - -
9	EXTERIEUR EXTERIEUR		WH LG Ra Fo Be Fu Sy HG PV QR Fo Mu Me Sy	13	42 100.0 369 1601 46.8
M/M	Berger's LIANA-P P	CH 120.0914.7706.1	941991857	MV/PPM	Hedestoft UNITED P
	02.09.2011	talb		DK 080.1850.0095.5	03.10.2008
	Simmental / SM70	aufg. / admis(e)		rot/rouge	aufg. / admis(e)
10	EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE		GG KN AG205 T205 EKA ZKZ PN DV PS205 GJ205 APV IV	43	1 368 1575 24 362
	KÄLBER VEAUX	8	Anz. Nbre 10	GG KN/DV PN DV 1+2 (%)	AG205 T205 KZP PS205 GJ205 CP
				42 100.0	401 1750
11	ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE		GAd. AGD AGM SG _{int} F _{int} FET _{int} DNd. PSD PSM PM _{int} C _{int} GRA _{int}	03.12.24	91 _{int} 108 _{int} - - - - -
9	EXTERIEUR EXTERIEUR		WH LG Ra Fo Be Fu Sy HG PV QR Fo Mu Me Sy	13	42 100.0 369 1601 46.8
M/M	Berger's LIANA-P P	CH 120.0914.7706.1	941991857	MV/PPM	Hedestoft UNITED P
	02.09.2011	talb		DK 080.1850.0095.5	03.10.2008
	Simmental / SM70	aufg. / admis(e)		rot/rouge	aufg. / admis(e)
10	EIGENLEISTUNG PERFORMANCE PROPRE		GG KN AG205 T205 EKA ZKZ PN DV PS205 GJ205 APV IV	43	1 368 1575 24 362
	KÄLBER VEAUX	8	Anz. Nbre 10	GG KN/DV PN DV 1+2 (%)	AG205 T205 KZP PS205 GJ205 CP
				42 100.0	401 1750
11	ZUCHTWERTE VALEURS D'ELEVAGE		GAd. AGD AGM SG _{int} F _{int} FET _{int} DNd. PSD PSM PM _{int} C _{int} GRA _{int}	03.12.24	91 _{int} 108 _{int} - - - - -
9	EXTERIEUR EXTERIEUR		WH LG Ra Fo Be Fu Sy HG PV QR Fo Mu Me Sy	13	42 100.0 369 1601 46.8

- Recto**
 - identité de l'animal
 - éleveur et propriétaire
 - ascendance jusqu'à la 3^e génération
 - Verso**
 - performance propre
 - valeurs d'élevage
 - extérieur / description linéaire
 - dernière insémination (vaches et génisses)
 - performance des descendants
 - 1 Statut HBBV** Attention: à prendre en compte lors de l'achat des taureaux
 - 2 né(e)** Date de naissance
 - 3 Perf.durable** L entre 8 et 11 veaux sevrés
LL pour 12 veaux sevrés et plus
 - 4 ADN** Contrôle d'ascendance: la présence d'un numéro indique qu'un test a été effectué
 - SNP** Vérification de l'ascendance, du statut des cornes et de diverses tares héréditaires
 - 5 Status des cornes**
 - PP sans cornes homozygote
 - Pp sans cornes hétérozygote
 - P sans cornes hétérozygote ou homozygote
 - PS scurs (cornillons) analyse du phénotype
 - PP* ADN testé, sans cornes homozygote
 - Pp* ADN testé, sans cornes hétérozygote
 - pp* ADN testé, avec cornes homozygote
 - pp avec cornes homozygote
 - 6 Tares héréditaires** Publication des principales tares héréditaires par race. Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site Internet.
 - 7 Degré de consanguinité** Vous trouverez plus d'informations dans la fiche technique, publiée sur notre site Internet.
 - 8 Nbre** Nombre de descendants
 - 9 Extérieur**
 - HG cm Hauteur au garrot
 - PV kg Poids vif
 - QR points Qualité de race
 - Fo points Format
 - Mu points Musculature
 - Me points Membres
 - Sy points Synthèse
 - 10 Performance propre**
 - PN kg Poids à la naissance
 - DV chiffre Déroulement vêlage (note de vêlage)
 - 1 = sans aide 2 = avec aide, facile
 - 3 = avec aide, difficile 4 = césarienne
 - PS205 kg Poids au sevrage standardisé¹ à 205 jours
 - GJ205 g Gain journalier standardisé¹ à 205 jours
 - APV mois Age au premier vêlage
 - IV jours Intervêlage
- ¹ La standardisation s'effectue selon le sexe, le mois de naissance, l'âge de la mère et la détention.

Certificat d'élevage (page 2)

Berger's LARISSA-P TPF* CH 120.1147.7522.8

ZUCHTWERTE / VALEURS D'ÉLEVAGE Datum 03.12.2024

Label	Zuchtwert		
GAd/FNd _{beef}	CH 104.000	schweidfleisch	schweidfleisch
GGd/PNd _{beef}	CH 95.000	schweidfleisch	schweidfleisch
GAm/FNm _{beef}	A 98.000	schweidfleisch	schweidfleisch
GGm/PNm _{beef}	A 104.000	schweidfleisch	schweidfleisch
GAd/FNd _{dairy}	A 103.000	schweidfleisch	schweidfleisch
GGd/PNd _{dairy}	A 100.000	schweidfleisch	schweidfleisch
TDd/DGd _{dairy}	A 88.000	angeling	angeling
AGD/PSD	CH 97.000	schweidfleisch	schweidfleisch
AGM/PSM	A 115.000	schweidfleisch	schweidfleisch
SG/PM _{kv}	A 108.000	schweidfleisch	schweidfleisch
F/C _{kv}	A 124.000	schweidfleisch	schweidfleisch
FET/GR _{kv}	A 105.000	ungesichtmaisse	ungesichtmaisse
SG/PM _{ma}	A 104.000	schweidfleisch	schweidfleisch
F/C _{ma}	A 103.000	schweidfleisch	schweidfleisch
FET/GR _{ma}	A 111.000	ungesichtmaisse	ungesichtmaisse
SG/PM _{mt}	A 106.000	schweidfleisch	schweidfleisch
F/C _{mt}	A 118.000	schweidfleisch	schweidfleisch
FET/GR _{mt}	A 106.000	ungesichtmaisse	ungesichtmaisse
IFV	122.000		
IBB	1126.000		

11

Besamung, Belegung / Insémination, Saillie

HIKING DE 012.6361.9160.2 02.09.2024

13

Kälber / Veaux *Adoptivkälber / veaux adoptifs ** von Adoptivmutter aufgezogen / élevé par mère adoptive

Lakt Lact	Geb. dat. Date naiss.	Vater / Père Name Nom	Ohrrmarke Marque d'oreille	Kalb / Veau Name Nom	Ohrrmarke Marque d'oreille	Gesch. Sexe	KN DV	GG PN kg	Zuwachs / Accroissement AG205 PS205 kg	TZ205 GJ205 g	KZP CP	Rassenmerkmale / Qualité race Farbschlag Couleur	Hörner Cornes	Schlachtkörper Carcasse
1	23.07.18	GIGANT	DE 014.0120.9670.9	LARS-P	CH 120.1307.0188.1	M/M	1	37	401	1776		rot/rouge	Hornf./s.cornes	-
2	05.07.19	STEINADLER	DE 009.3763.1910.6	LEGACY	CH 120.1307.0202.4	M/M	1	39	427	1893	59	rot/rouge	Hornf./s.cornes	C1 - MA
3	29.07.20	WORLDWIDE	CA 000.0071.7966.1	LINDA-P	CH 120.1508.1118.8	W/F	1	44	436	1912		rot/rouge	Hornf./s.cornes	-
4	08.05.22	AMBER	CH 120.1307.0201.7	LAVINIA-P	CH 120.1508.1143.0	W/F	1	39	335	1444		rot/rouge	Hornf./s.cornes	T2 - RG
5	19.04.23	SAPHIR	DE 009.4909.1543.7	LOTUS	CH 120.1749.8091.4	M/M	1	43	365	1571		rot/rouge	Hornf./s.cornes	-
6	27.06.24	FLHB/HBBV SM	CH 900.0870.0000.4	LADOLE	CH 120.1749.8135.5	W/F	1	41	340	1459		rot/rouge	Hornf./s.cornes	-

EKA Mt. / APV mois : 24 ZKZ Tage / IV jours : 433 KF / FV : 1.9 41 384 1676 59.0

FLHB-Mutterkuh Schweiz, Lupfig
HBBV-Vache mère Suisse, Lupfig
www.mutterkuh.ch 03.02.2025, Seite 2 / 2

15

11 Valeurs d'élevage

Modèle animal BLUP; pour chaque caractère, la valeur d'élevage moyenne de la race s'élève à 100.0

FNd _{beef/dairy}	VE	Facilité de naissance, directe	Potentiel génétique pour des naissances faciles
PNd _{beef/dairy}	VE	Poids à la naissance, directe	Potentiel génétique pour le poids à la naissance
FNm _{beef}	VE	Facilité de naissance, maternelle	Potentiel génétique pour les naissances faciles de filles
PNm _{beef}	VE	Poids à la naissance, maternelle	Potentiel génétique pour le poids des filles à la naissance
GDd _{dairy}	VE	Durée de gestation, directe	Durée de gest. pour une vache laitière inséminée avec un taureau à viande
PSD	VE	Poids au sevrage, directe	Potentiel génétique de croissance jusqu'au sevrage (poids vif)
PSM	VE	Poids au sevrage, maternelle	Potentiel génétique de performance laitière et des caractéristiques de la mère
PM	VE	Poids mort	Potentiel génétique pour le poids mort des KV, NB et MT
C	VE	Charnure	Potentiel génétique pour la charnure (CH-TAX) des KV, NB et MT
GRA	VE	Couverture grasseuse	Potentiel génétique pour la couverture grasseuse des KV, NB et MT
IFV	index	Index Fleisch Viande	Valeur d'élevage partielle pour les traits d'abattage (uniquement pour OB et SM)
IBB	index	Index Beef on Beef	Valeur d'élevage globale (1000 représente la moyenne de la population)
S%	%	Coefficient de détermination	Précision de la valeur d'élevage estimée (entre parenthèses)

Label Origine VE A = VE d'ascendance CH = VE traditionnelle I = VE interbeef
G = VE génomique GA = VE génomique + VE d'ascendance combinées

Abréviations: KV = veaux / NB = Natura-Beef / MT = bétail d'égal

12 Description linéaire

La classification évalue l'expression phénotypique des caractères chez l'animal au but de l'élevage formulés. L'échelle d'évaluation s'étend de 60 à 99.

60 - 64:	faible	80 - 84:	bon +
65 - 74:	moyen	85 - 89:	très bon
75 - 79:	bon	90 - 99:	excellent

Les notes des différents groupes de caractères (qualité race, format, musculature, membres) sont pondérées et combinées dans la synthèse. La qualité race n'est intégrée dans la classification que pour les races Galloway et Highland Cattle.

Dans la description linéaire, chaque caractère se voit attribuer une note de 1 à 9. La description linéaire donne ainsi une indication sur l'expression phénotypique des caractères chez l'animal. 1 et 9 sont les extrêmes biologiques, 5 correspond à la moyenne. Selon le but d'élevage, on peut viser un 9, un 5 ou encore un 7.

13 Insémination, saillie (pour les femelles)

Effectuée avec ce taureau.

14 Veaux

CP	%	Coefficient de productivité (poids au sevrage standardisé à 205 jours combiné au poids de la vache lors du sevrage)
APV	mois	Age au premier vêlage
IV	jours	Intervêlage
FV	index	Formule-veau: index de reproduction obtenu en combinant APE et IV

15 Reconnaissance

Le HBBV est reconnu par la Confédération et certifié par l'ICAR (International Committee for Animal Recording ou Comité international pour le contrôle des performances en élevage).

6.6 Sanctions

Tous les taureaux candidats à l'admission dans le herdbook doivent subir un typage ADN avec contrôle de l'ascendance (cf. « Exigences pour l'admission dans le herdbook, en annexe »). Le service du herdbook peut demander un contrôle de routine de l'ascendance sans en indiquer les motifs.

Les frais de laboratoire engendrés par les contrôles de routine sont pris en charge par Vache mère Suisse.

En cas de résultat négatif, les mesures suivantes sont ordonnées en vertu du règlement des sanctions (annexe):

- L'ascendance paternelle de l'animal considéré est annulée. L'éleveur en est informé par écrit.
- A la demande de l'éleveur, les analyses peuvent être étendues à d'autres taureaux. Si le père réel peut être retrouvé, l'ascendance est rétablie.
- Si tous les autres contrôles sont positifs, aucune mesure n'est nécessaire.
- Si l'éleveur n'a pas commis d'erreur (p. ex. confusion de doses), l'affaire est considérée comme close.
- S'il y a erreur de la part de l'éleveur, un avertissement lui est adressé et un contrôle de l'ascendance est demandé pour plusieurs animaux nés la même année.
- S'il y a d'autres résultats négatifs, les ascendances considérées sont annulées. Un deuxième avertissement est adressé à l'éleveur.
- Lorsque plus de deux avertissements sont prononcés en l'espace de trois ans, la commission du herdbook décide de la procédure à suivre.
- Si aucun autre résultat négatif n'est constaté durant trois ans, les avertissements prononcés sont caducs. La date de transmission du résultat du laboratoire est déterminante.
- La totalité des coûts est à la charge de l'éleveur.

Annexes

Annexes

- Exigences relatives à l'admission dans le HBBV
- Règlement des sanctions
- Brochure «Le herdbook des bovins à viande»
- Calcul des coûts pour les animaux Herdbook

7 Races

7	Races	70
7.1	Profils des races.....	70
7.1.1	Angus (AN)	70
7.1.2	Aubrac (AU)	71
7.1.3	Bazadaise (BZ)	72
7.1.4	Blonde d'Aquitaine (BD).....	73
7.1.5	Race Brune (BV)	74
7.1.6	Charolaise (CH)	75
7.1.7	Dahomey-Zwerggrind (DA)	76
7.1.8	Dexter (DR).....	77
7.1.9	Evolène (EV).....	78
7.1.10	Hèrens (HR).....	79
7.1.11	Galloway (GA).....	80
7.1.12	Gasconne (GC).....	81
7.1.13	Gelbvieh (GV)	82
7.1.14	Race Grise (AL)	83
7.1.15	Hereford (HH)	84
7.1.16	Highland Cattle (HI).....	85
7.1.17	Hinterwälder (HW).....	86
7.1.18	Limousine (LM)	87
7.1.19	Lowline Cattle (LC).....	88
7.1.20	Luing (LG)	89
7.1.21	Maine Anjou (MA)	90
7.1.22	Parthenaise (PA).....	91
7.1.23	Piémontaise (PI).....	92
7.1.24	Pinzgauer (PZ).....	93
7.1.25	Pustertaler Sprinzen (PS).....	94
7.1.26	Grise rhétique (RG).....	95
7.1.27	Salers (SL)	96
7.1.28	Shorthorn (SH).....	97
7.1.29	Simmental (SM)	98
7.1.30	Speckle Park (SK).....	99
7.1.31	Texas Longhorn (TL).....	100
7.1.32	Tux Zillertal (TX).....	101
7.1.33	Vosgienne (VS).....	102
7.1.34	Wagyu (WA).....	103
7.1.35	Welsh Black (WB)	104
7.1.36	Zébu (Bos Indicus) (ZE)	105
7.2	Contacts clubs de race.....	106

7 Races

7.1 Profils des races

7.1.1 Angus (AN)



HG vaches	126 – 136 cm
Poids vaches	550 – 750 kg
HG taureaux	136 – 146 cm
Poids taureaux	850 – 1200 kg

Poids à la naissance	34 – 39 kg
Gain journalier	1100 – 1450 g
Âge au premier vêlage	23 – 26 mois
Intervêlage	360 – 368 jours
Naissances faciles (2023)	98,6 %

Troupeaux HBBV (2024)	167
Vaches HBBV (2024)	4056

naturellement sans cornes, robe noire ou rouge
 race précoce
 format moyen
 excellente race mère (vêlage facile, bonne performance laitière)
 rendement en viande élevé
 bonne qualité de viande

Origine: Nord-Est de l'Ecosse (Aberdeen)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.swissangus.ch.ch
 - voir contacts

7.1.2 Aubrac (AU)



HG vaches	126 – 134 cm
Poids vaches	550 – 700 kg
HG taureaux	136 – 144 cm
Poids taureaux	800 – 1100 kg

Poids à la naissance	38 – 43 kg
Gain journalier	1100 – 1400 g
Âge au premier vêlage	28 – 34 mois
Intervêlage	363 – 371 jours
Naissances faciles (2023)	99,0 %

Troupeaux HBBV (2024)	38
Vaches HBBV (2024)	576

brun clair s'éclaircissant par endroits, pigmentation foncée
 race moyenne à tardive
 format moyen
 excellente race mère (vêlage facile, bonne performance laitière)
 rusticité
 bonne valorisation des fourrages grossiers

Origine: France (Massif Central)

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.clubaubrac.ch
- voir contacts

7.1.3 Bazadaise (BZ)



HG vaches	138 – 142 cm
Poids vaches	700 – 800 kg
HG taureaux	142 – 148 cm
Poids taureaux	1100 – 1300 kg

Troupeaux HBBV (2024)	1
Vaches HBBV (2024)	

robe gris clair à foncé
 grand format
 musculature développée
 ossature fine
 bonne race mère

Origine: Sud-Ouest de la France

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.bazadais.ch
 - voir contacts

7.1.4 Blonde d'Aquitaine (BD)



HG vaches	140 – 150 cm
Poids vaches	750 – 950 kg
HG taureaux	148 – 156 cm
Poids taureaux	1000 – 1400 kg

Poids à la naissance	40 – 48 kg
Gain journalier	1050 – 1450 g
Âge au premier vêlage	29 – 33 mois
Intervêlage	372 – 380 jours
Naissances faciles (2023)	96,6%

Troupeaux HBBV (2024)	6
Vaches HBBV (2024)	111

robe froment
 race moyenne à tardive
 grand format
 ossature fine
 vêlage facile
 rendement en viande élevé

Origine: Sud-Ouest de la France

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.blonde-d-aquitaine.ch
 - voir contacts

7.1.5 Race Brune (BV)



HG vaches	104 – 142 cm
Poids vaches	600 – 750 kg
HG taureaux	140 – 152 cm
Poids taureaux	800 – 1000 kg

Poids à la naissance	38 – 43 kg
Gain journalier	1150 – 1500 g
Âge au premier vêlage	28 – 32 mois
Intervêlage	383 – 391 jours
Naissances faciles (2023)	95.9 %

Troupeaux HBBV (2024)	18
Vaches HBBV (2024)	424

robe brune
 race précoce à moyenne
 grand format
 excellente race mère (fécondité, bonne performance laitière)
 vêlage facile
 race à deux fins

Origine: Suisse centrale

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.braunvieh-mutterkuh.ch
 - voir contacts

7.1.6 Charolaise (CH)



HG vaches	135 – 145 cm
Poids vaches	700 – 900 kg
HG taureaux	145 – 155 cm
Poids taureaux	1000 – 1300 kg

Poids à la naissance	42 – 48 kg
Gain journalier	1150 – 1600 g
Âge au premier vêlage	29 – 33 mois
Intervêlage	369 – 377 jours
Naissances faciles (2023)	97.5 %

Troupeaux HBBV (2024)	23
Vaches HBBV (2024)	509

robe blanche ou crème
 race moyenne à tardive
 grand format
 bonne valorisation du fourrage
 musculature développée
 bon rendement boucher

Origine: Est de la France

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.charolais.ch
- voir contacts

7.1.7 Dahomey-Zwergrind (DA)



HG vaches	80 – 95 cm
Poids vaches	150 – 210 kg
HG taureaux	85 – 100 cm
Poids taureaux	225 – 300 kg

Troupeaux HBBV (2024)	44
Vaches HBBV (2024)	126

robe noire ou grise unie, parfois tachetée, taches blanches sur le ventre
 race tardive
 très petit format
 bonne faculté d'adaptation à une végétation maigre
 peu exigeante

Origine: Afrique de l'Ouest

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.8 Dexter (DR)



HG vaches	96 – 108 cm
Poids vaches	300 – 400 kg
HG taureaux	106 – 118 cm
Poids taureaux	350 – 450 kg

Poids à la naissance	19 – 24 kg
Gain journalier	450 – 600 g
Âge au premier vêlage	23 – 26 mois
Intervêlage	378 – 386 jours
Naissances faciles (2023)	99,0 %

Troupeaux HBBV (2024)	102
Vaches HBBV (2024)	636

robe unie noire, rouge ou dun
 race précoce
 petit format
 vêlage facile
 robuste
 bonne production laitière

Origine: Irlande

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.swissdexters.ch
- voir contacts

7.1.9 Evolène (EV)



HG vaches	115 – 125 cm
Poids vaches	400 – 600 kg
HG taureaux	120 – 130 cm
Poids taureaux	500 – 700 kg

Poids à la naissance	27 kg
Âge au premier vêlage	26 – 32 mois
Intervêlage	365 jours
Naissances faciles (2023)	100%

Troupeaux HBBV (2024)	6
Vaches HBBV (2024)	22

pie rouge, plus rarement noire, zones blanches courant du ventre à la queue, souvent aussi sur le dos et le front

race précoce

de format petit à moyen

race montagnarde connue pour son tempérament

bonne performance laitière

bon rendement des carcasses

Origine: Suisse (Valais)

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch

- voir contacts

7.1.10 Hèrens (HR)



HG vaches	120 – 130 cm
Poids vaches	500 – 650 kg
HG taureaux	125 – 135 cm
Poids taureaux	650 – 850 kg

Poids à la naissance	34 – 38 kg
Intervêlage	369 – 377 jours

Troupeaux HBBV (2024)	3
Vaches HBBV (2024)	1

robe unie châtain foncé
 race moyenne à tardive
 format petit à moyen
 vêlage facile
 bonnes performances laitières
 connu par les combats valaisans

Origine: Suisse (Valais)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.11 Galloway (GA)



HG vaches	114 – 122 cm
Poids vaches	450 – 600 kg
HG taureaux	124 – 132 cm
Poids taureaux	600 – 800 kg

Poids à la naissance	25 – 30 kg
Gain journalier	500 – 750 g
Âge au premier vêlage	33 – 37 mois
Intervêlage	380 – 388 jours
Naissances faciles (2023)	99,3 %

Troupeaux HBBV (2024)	112
Vaches HBBV (2024)	511

naturellement sans cornes, robes de diff. couleurs (noir, dun, belted, blanc, rigget et rouge)
 race moyenne à précoce
 format petit à moyen
 robustesse
 rusticité
 bon instinct maternel

Origine: Sud-Ouest de l'Ecosse

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.galloway-swiss.ch
 - voir contacts

7.1.12 Gasconne (GC)



HG vaches	130 – 138 cm
Poids vaches	600 – 700 kg
HG taureaux	140 – 148 cm
Poids taureaux	900 – 1000 kg

Troupeaux HBBV (2024)	3
Vaches HBBV (2024)	25

robe argentée avec pigmentations sombres, les veaux sont d'abord de couleur brune
 race moyennement tardive à tardive
 format moyen
 bonne valorisation des fourrages grossiers
 vêlages faciles
 adaptation aux climats rudes et secs

Origine: France (Pyrénées)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.13 Gelbvieh (GV)



HG vaches	134 – 140 cm
Poids vaches	650 – 800 kg
HG taureaux	150 – 158 cm
Poids taureaux	1150 – 1300 kg

Troupeaux HBBV (2024)	1
Vaches HBBV (2024)	

robe dorée
 race précoce
 grand format
 Bonnes qualités maternelles
 animaux calmes

Origine: Allemagne du Sud

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.14 Race Grise (AL)



HG vaches	119 – 130 cm
Poids vaches	450 – 650 kg
HG taureaux	130 – 141 cm
Poids taureaux	600 – 1000 kg

Poids à la naissance	35 – 40 kg
Gain journalier	1100 – 1400 g
Âge au premier vêlage	24 – 31 mois
Intervêlage	342 – 380 jours
Naissances faciles (2023)	97,3 %

Troupeaux HBBV (2024)	30
Vaches HBBV (2024)	334

robe grise variable (gris souris, gris argenté)
 race précoce à moyenne
 format petit à moyen
 excellente qualités maternelle
 bien adaptée aux montagnes et collines
 race à deux fins alpine

Origine: Suisse, Tyrol septentrional et méridional

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.grauvieh-schweiz.ch
 - voir contacts

7.1.15 Hereford (HH)



HG vaches	128 – 136 cm
Poids vaches	600 – 800 kg
HG taureaux	138 – 146 cm
Poids taureaux	900 – 1200 kg

Poids à la naissance	35 – 40 kg
Gain journalier	1000 – 1400 g
Âge au premier vêlage	23 – 27 mois
Intervêlage	356 – 364 jours
Naissances faciles (2023)	97,5 %

Troupeaux HBBV (2024)	22
Vaches HBBV (2024)	332

rouge; tête, cou, pattes, toupillon de la queue et nuque: blancs
 race précoce
 format moyen
 bonne valorisation des fourrages grossiers
 animaux calmes
 faculté d'adaptation

Origine: Ouest de l'Angleterre

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.swisshereford.ch
- voir contacts

7.1.16 Highland Cattle (HI)



HG vaches	112 – 120 cm
Poids vaches	400 – 550 kg
HG taureaux	120 – 132 cm
Poids taureaux	500 – 900 kg

Poids à la naissance	22 – 27 kg
Gain journalier	450 – 600 g
Âge au premier vêlage	36 – 41 mois
Intervêlage	406 – 414 jours
Naissances faciles (2023)	98,8 %

Troupeaux HBBV (2024)	135
Vaches HBBV (2024)	664

diverses couleurs de robe (rouge, jaune, noir, dun, blanc et brindle)
 race tardive
 petit format
 vêlage facile
 bon instinct maternel
 robustesse et rusticité

Origine: Nord de l'Ecosse

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.highlandcattle.ch
 - voir contacts

7.1.17 Hinterwälder (HW)



HG vaches	105 – 122 cm
Poids vaches	350 – 450 kg
HG taureaux	124 – 130 cm
Poids taureaux	600 - 800 kg

Troupeaux HBBV (2024)	10
Vaches HBBV (2024)	73

robe tachetée, rouge à froment sur fond blanc
 race précoce
 petit format
 faculté d'adaptation
 bonne production laitière
 race à deux fins

Origine: Allemagne (Forêt-Noir)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.hinterwaeldervieh.ch
 - voir contacts

7.1.18 Limousine (LM)



HG vaches	130 – 141 cm
Poids vaches	600 – 800 kg
HG taureaux	140 – 155 cm
Poids taureaux	900 – 1200 kg

Poids à la naissance	38 – 43 kg
Gain journalier	1100 – 1400 g
Âge au premier vêlage	27 – 30 mois
Intervêlage	369 – 377 jours
Naissances faciles (2023)	98,2 %

Troupeaux HBBV (2024)	141
Vaches HBBV (2024)	2728

robe unie rouge avec zone plus claires
 race moyenne à précoce
 format moyen
 qualité d'ossature fine
 excellente qualités maternelle (vêlage facile)
 rendement en viande

Origine: Sud-Ouest de la France

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.swiss-limousin.ch
 - voir contacts

7.1.19 Lowline Cattle (LC)



HG vaches	95 – 115 cm
Poids vaches	320 – 500 kg
HG taureaux	100 – 120 cm
Poids taureaux	400 – 680 kg

Poids à la naissance	env. 21 kg
Gain journalier	env. 900 g
Âge au premier vêlage	23 – 28 Monate
Intervêlage	373 Tage
Naissances faciles (2023)	87.0%

Troupeaux HBBV (2024)	14
Vaches HBBV (2024)	38

noire ou brune
 naturellement sans cornes
 vache calme et confiante
 vêlage facile
 petit format, précoce
 conversion alimentaire efficace

Origine: élevée en Australie à partir de la race Angus

Pour plus d'informations:

- www.vachemere.ch
- voir contacts

7.1.20 Luing (LG)



HG vaches	120 – 130 cm
Poids vaches	500 – 600 kg
HG taureaux	135 – 140 cm
Poids taureaux	900 – 1200 kg

Poids à la naissance	33 – 36 kg
Gain journalier	1050 – 1350 g
Âge au premier vêlage	24 – 30 mois
Intervêlage	359 – 367 jours
Naissances faciles (2023)	98,4 %

Troupeaux HBBV (2024)	11
Vaches HBBV (2024)	153

robe unie, rouge; généralement sans cornes
 race précoce à moyennement précoce
 format petit à moyen
 peu exigeant et robuste
 vêlage facile
 bon instinct maternel

Origine: Ouest de la côte de l'Ecosse (l'île de Luing)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.swissluing.ch
 - voir contacts

7.1.21 Maine Anjou (MA)



HG vaches	140 – 144 cm
Poids vaches	700 – 900 kg
HG taureaux	150 – 154 cm
Poids taureaux	1200 – 1400 kg

Poids à la naissance	48 – 54 kg
Gain journalier	1000 – 1200 g
Âge au premier vêlage	28 – 32 mois
Intervêlage	376 – 384 jours

Troupeaux HBBV (2024)	1
Vaches HBBV (2024)	2

robe tachetée en rouge et blanc
 grand format
 gain journalier élevé
 bonne valorisation des fourrages grossiers
 fort taux de naissances gémellaires
 race à deux fins

Origine: Nord-Est de la France (Pays de la Loire)

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch

- voir contacts

7.1.22 Parthenaise (PA)



HG vaches	133 – 138 cm
Poids vaches	700 – 900 kg
HG taureaux	143 – 148 cm
Poids taureaux	1000 – 1300 kg

Troupeaux HBBV (2024)	1
Vaches HBBV (2024)	16

robe brun rouge avec des taches claires autour du mufle, sur le ventre et les membres
 format moyen
 bonne valorisation des fourrages grossiers
 vêlage facile
 rendement en viande élevé

Origine: France (Massif Central)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.23 Piémontaise (PI)



HG vaches	126 – 134 cm
Poids vaches	700 – 850 kg
HG taureaux	140 – 150 cm
Poids taureaux	900 – 1200 kg

Poids à la naissance	38 – 42 kg
Gain journalier	1000 – 1350 g
Âge au premier vêlage	24 – 30 mois
Intervêlage	380 – 388 jours
Naissances faciles (2023)	95.4%

Troupeaux HBBV (2024)	5
Vaches HBBV (2024)	207

blanc à gris blanc avec coloration plus foncée de la tête et de la culotte
 race précoce à moyennement précoce
 format moyen
 ossature fine
 musculature développée
 rendement en viande élevé

Origine: Italie du Nord (Piémont)

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.piemontese.ch
- voir contacts

7.1.24 Pinzgauer (PZ)



HG vaches	134 – 140 cm
Poids vaches	650 – 750 kg
HG taureaux	140 – 150 cm
Poids taureaux	1050 – 1200 kg

Troupeaux HBBV (2024)	15
Vaches HBBV (2024)	209

robe brune châtain avec des blesses dorsale et ventrale et des bandes blanches
 format moyen
 bonne performance laitière
 bon instinct maternel
 animaux calmes

Origine: Autriche (Alpes salzbourgeoises)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.pinzgauerzucht.ch
 - voir contacts

7.1.25 Pustertaler Sprinzen (PS)



HG vaches	130 – 140 cm
Poids vaches	600 – 800 kg
HG taureaux	138 – 145 cm
Poids taureaux	800 – 1100 kg

Poids à la naissance	43 – 50 kg
Gain journalier	850 – 1000 g
Âge au premier vêlage	32 – 36 mois
Intervêlage	
Naissances faciles (2023)	92.3 %

Troupeaux HBBV (2024)	10
Vaches HBBV (2024)	21

couleur dominante blanche, tâches noires et rouges réparties symétriquement
 bon instinct maternel
 robuste, faculté d'adaptation
 grand format
 bonne valorisation du fourrage
 animaux calmes

Origine: val Pusteria et vallées adjacentes (Tyrol du Sud – Italie)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.26 Grise rhétique (RG)



HG vaches	113 – 125 cm
Poids vaches	350 – 500 kg
HG taureaux	115 – 134 cm
Poids taureaux	500 – 750 kg

Poids à la naissance	28 – 35 kg
Gain journalier	900 – 1300 g
Âge au premier vêlage	24 – 28 mois
Intervêlage	355 – 380 jours
Naissances faciles (2024)	

Troupeaux HBBV (2024)	7
Vaches HBBV (2024)	64

différentes variations de gris
 maturité précoce, de petit format, durable
 excellente fertilité, naissances faciles, bonne production de lait et de viande
 très résistant au piétinement et polyvalent
 Race ProSpecieRara (insigne « RGS »)
 Contribution pour la préservation des races suisses donnant droit à des contributions (OFAG)

Origine: Suisse, Canton des Grisons

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch

7.1.27 Salers (SL)



HG vaches	135 – 143 cm
Poids vaches	600 – 800 kg
HG taureaux	145 – 153 cm
Poids taureaux	900 – 1100 kg

Poids à la naissance	36 – 39 kg
Gain journalier	1050 – 1400 g
Âge au premier vêlage	31 – 35 mois
Intervêlage	366 – 374 jours
Naissances faciles (2023)	99,7 %

Troupeaux HBBV (2024)	17
Vaches HBBV (2024)	316

robe acajou clair à foncé, rarement aussi noir
 précoce à moyennement précoce
 grand format
 vêlage facile
 peu exigeant
 bonne performance laitière

Origine: France (Massif Central)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.salers.ch
 - voir contacts

7.1.28 Shorthorn (SH)



HG vaches	130 – 137 cm
Poids vaches	550 – 700 kg
HG taureaux	138 – 145 cm
Poids taureaux	1000 – 1200 kg

Troupeaux HBBV (2024)	1
Vaches HBBV (2024)	1

robe rouge, blanche et rouanne
 race précoce
 format moyen
 musculature développée
 robuste
 animaux calmes

Origine: Nord-Ouest de la côte de l'Angleterre

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.29 Simmental (SM)



HG vaches	136 – 144 cm
Poids vaches	650 – 850 kg
HG taureaux	144 – 152 cm
Poids taureaux	900 – 1200 kg

Poids à la naissance	39 – 44 kg
Gain journalier	1200 – 1500 g
Âge au premier vêlage	27 – 31 mois
Intervêlage	371 – 379 jours
Naissances faciles (2023)	97,2 %

Troupeaux HBBV (2024)	65
Vaches HBBV (2024)	1246

robe tachetée, rouge à froment sur fond blanc
 race précoce à moyennement précoce
 format moyen à grand
 performance laitière élevée
 bonne valorisation des fourrages grossiers
 race à deux fins (aujourd'hui race à viande mondialement répandue)

Origine: Suisse (Oberland Bernois)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - www.simmental-suisse.ch
 - voir contacts

7.1.30 Speckle Park (SK)



Troupeaux HBBV (2024)	1
Vaches HBBV (2024)	1

robe généralement blanche tachetée de noir ; dos, dessous du ventre, hanches et épaules de couleur blanche
issue d'un croisement entre Angus et Shorthorn
de format moyen
très bonne efficacité alimentaire, rendement d'abattage élevé et très bonne qualité de la viande
résistante aux intempéries
tempérament calme

Origine: Canada

Pour plus d'informations
- www.vachemere.ch

7.1.31 Texas Longhorn (TL)



Foto: Susanne Sommer

HG vaches	125 – 135 cm
Poids vaches	450 – 550 kg
HG taureaux	135 – 145 cm
Poids taureaux	700 – 900 kg

Troupeaux HBBV (2024)	8
Vaches HBBV (2024)	48

divers couleurs de robe, typiquement tachetée
 race précoce à moyennement précoce
 format moyen
 robuste
 peu exigeant
 animaux calmes

Origine: États-Unis (Texas)

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.stla.ch
- voir contacts

7.1.32 Tux Zillertal (TX)



HG vaches	120 – 130 cm
Poids vaches	500 – 650 kg
HG taureaux	132 – 140 cm
Poids taureaux	800 – 1000 kg

Poids à la naissance	30 – 38 kg
Âge au premier vêlage	24 – 30 mois
Intervêlage	330 – 380 jours
Naissances faciles (2023)	97,0 %

Troupeaux HBBV (2024)	12
Vaches HBBV (2024)	140

noir ou rouge-brun avec des parties blanches
 format moyen
 rustique
 bonnes aptitudes de vêlage
 robuste

Origine: Autriche (Zillertal)

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.tux-schweiz.ch
- voir contacts

7.1.33 Vosgienne (VS)



HG vaches	125 – 135 cm
Poids vaches	550 – 650 kg
HG taureaux	135 – 140 cm
Poids taureaux	750 – 850 kg

Troupeaux HBBV (2024)	4
Vaches HBBV (2024)	15

robe noire avec taches sur le dos et le ventre
 format moyen
 bonne valorisation des fourrages grossiers
 robuste
 race à deux fins

Origine: France (Vosges)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.1.34 Wagyu (WA)



HG vaches	120 – 128 cm
Poids vaches	550 – 600 kg
HG taureaux	136 – 142 cm
Poids taureaux	800 – 950 kg

Naissances faciles (2023)	98,1 %
---------------------------	--------

Troupeaux HBBV (2024)	41
Vaches HBBV (2024)	348

unie rouge et noir
robuste
Bonne marbrure

Origine: Japon

Pour plus d'informations

- www.vachemere.ch
- www.ch-wagyu.ch
- voir contacts

7.1.35 Welsh Black (WB)



HG vaches	125 – 130 cm
Poids vaches	600 – 800 kg
HG taureaux	130 – 135 cm
Poids taureaux	950 – 1150 kg
Poids à la naissance	35-38 kg
Intervêlage	283 jours

Troupeaux HBBV (2024)	1
Vaches HBBV (2024)	9

Noire, rarement rouge
 Tardif, format moyen
 Basse mortalité des veaux
 Bonne production laitière et qualité de carcasse
 Résistante aux maladies
 Longévité élevée
 Tempérament calme

Origine: Wales (Grande Bretagne)

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts



7.1.36 Zébu (Bos Indicus) (ZE)

La hauteur au garrot et le poids des zébus détenus en Suisse varient beaucoup d'un animal à l'autre.

Les taureaux plus petits que 120 cm et les vaches plus petites que 110 cm sont classés dans la catégorie des zébus nains.

Troupeaux HBBV (2024)	17
Vaches HBBV (2024)	92

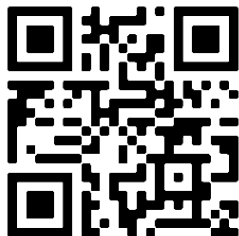
divers races comme Nelore (grand format), Brahman (format moyen) et autres
 diverses couleurs de robe (brun, noir, rouge et blanc)
 bosse caractéristique
 peu exigeant
 robuste
 aujourd'hui répandu mondialement

Origine: Inde, Caucasic

Pour plus d'informations
 - www.vachemere.ch
 - voir contacts

7.2 Contacts clubs de race

Vous trouverez ici les coordonnées de tous les clubs de race



Vous pouvez également vous rendre sur le site internet de Vache mère Suisse :
www.vachemere.ch → Adresses et organes → Clubs de races

8 Données vaches allaitantes AGRIDEA



Thèmes



échanger

comprendre

progresser

Données vaches mères 2019

Edition Vache mère Suisse



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Impressum

Edition	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 • CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 • F +41 (0)21 617 02 61 contact@agridea.ch • www.agridea.ch
Auteur-e-s	Marc Boessinger, AGRIDEA • Urs Vogt et Adrian Iten, Vache mère Suisse • Sabine Schrade, Margret Keck, Matthias Schick et Christian Gazzarin, Agroscope, site Tänikon (Chap. 5)
Accompagnement technique	Vache mère Suisse, Brugg • Agroscope, sites Posieux et Tänikon • Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, Berne
Rédaction	Augsburger Chiara, AGRIDEA
Illustration couverture	Regula Mengelt, AGRIDEA
Mise en page	Rita Konrad, AGRIDEA
Impression	AGRIDEA © AGRIDEA

Sans autorisation expresse de l'éditeur, il est interdit de copier
ou de diffuser de toute autre manière, tout ou partie de ce document.

Les informations contenues dans ce document sont sans garantie.
Seule la législation fait foi.

Table des matières

Partie technique de production et rentabilité

	Page
1 Alimentation	1
1.1 Généralités	1
1.2 Besoins nutritifs – Apports de la ration	1
1.3 Alimentation hivernale – Exemples de rations	3
1.4 Alimentation estivale – Estivage	5
1.5 Indications pratiques pour l'alimentation	6
1.6 Consommation de fourrage de base	7
2 La gestion du troupeau de vaches mères	9
2.1 Planification des vêlages	9
2.2 Saillies, inséminations	10
2.3 Déroulement du vêlage, surveillance de la santé des animaux	12
2.4 Contrôle et soin des onglons	12
2.5 Ecornage et castration	13
2.6 Prévenir les accidents en pâture	14
2.7 Eviter l'abattage des animaux gestants	15
3 Santé des animaux	17
3.1 Valeurs normales et de référence	17
3.2 Maladies de la vache mère	18
3.3 Présentation de quelques maladies	18
3.4 Maladies du veau	20
3.5 Parasites	23
3.6 Epizooties à annoncer	24
4 Bâtiments et installations	25
4.1 Réflexions de base	25
4.2 Les différentes zones d'une stabulation	25
4.3 Mesures minimales et indicatives	28
5 Types d'étables, investissements et organisation du travail	33
5.1 Types d'étables	33
5.2 Investissements nécessaires	37
5.3 Temps de travail	38
5.4 Les principales conclusions	45
6 Commercialisation	47
6.1 Aperçu des possibilités de ventes de produits issus de la garde de vaches mères	47
6.2 Vente directe	48
7 Economie rurale	53
7.1 Généralités	53
7.2 Paiements directs	53
7.3 Marges brutes	55
7.4 Planification financière	60
7.5 Influence sur les charges de structure	61
8 Littérature et adresses	63
8.1 Littérature et revues spécialisées	63
8.2 Adresses	63

1 Alimentation

1.1 Généralités

Le succès économique de la garde de vaches mères dépend principalement d'une alimentation adaptée aux besoins des animaux et produite sur l'exploitation, comme les fourrages verts et séchés, l'ensilage, la paille, pulpe de betteraves, ensilage de feuilles de betteraves et éventuellement l'ensilage de maïs. On renoncera à distribuer des concentrés sauf en fin de période d'allaitement où les rations de la vache allaitante et du veau peuvent être complétées par des aliments concentrés équilibrés. Afin de prévenir une baisse des performances (production de lait, fertilité, gain de poids journalier), il faut être particulièrement attentif à la teneur en vitamines et en sels minéraux de la ration de base.

L'alimentation du troupeau de vaches mères ne se différencie pas fondamentalement de l'alimentation du troupeau laitier. D'un côté la production des vaches mères est bien inférieure et par conséquent leur besoin nutritionnel est également moindre. De l'autre côté la majorité des aliments utilisés proviennent d'une exploitation herbagère extensive ou sont des sous-produits des cultures.

Au cours du cycle de reproduction, quatre phases sont à distinguer dans l'alimentation de la vache mère :

- **Phase de démarrage (1^{er} et 2^e mois de lactation) :**

Ne pas donner une alimentation trop riche à la vache mère, pour éviter une production laitière trop élevée entraînant des risques de diarrhée chez le veau et de mammites chez la vache.

But : Affouragement correspondant à une production laitière de 7 à 9 kg de lait par jour.

- **Phase de production (du 3^e au 8^e mois de lactation) :**

But : Affouragement correspondant à une production laitière de 9 à 11 kg de lait par jour.

- **Fin de lactation (9^e mois de lactation) :**

Eviter un affouragement trop riche (en particulier durant la période de pâturage), pour éviter un dépôt graisseux trop important.

- **Phase de tarissement (fin de la gestation) :**

Eviter l'engraissement !

But : Affouragement couvrant les besoins du maintien et d'une production laitière de 3 à 5 kg de lait par jour (correspondant aux besoins liés à la lactation).



La complémentation de la ration par des concentrés n'est généralement pas nécessaire pour les vaches mères.

1.2 Besoins nutritifs – Apports de la ration

Indications pour l'alimentation de la vache mère

Pour une production laitière journalière constante pendant la lactation, il faut éviter un approvisionnement insuffisant en énergie et en protéines sur une longue période. Pour un fonctionnement optimal de la flore du rumen, la ration devrait être équilibrée en PAIE et PAIN. Les excès de protéines sont à éviter. Ils nuisent autant à la santé de l'animal qu'à l'environnement (émissions d'azote inutiles).

Tab. 1.1: Apports alimentaires recommandés pour la vache allaitante (650 kg de poids vif, production laitière de 2500 kg)

Stade	Lait kg/jour	MSI kg	NEL MJ	PAI g	MA g	Ca g	P g	Mg g	K g	Na g
Entretien	0	9 – 10	37,5	420	750	20	12	17	70	11
Entretien+ Lactation										
1 ^{er} mois	7 – 8	13 – 14	62	820	1240	52	28	30	120	20
2 ^e mois et +	9 – 11	14 – 15	69	920	1380	60	32	35	125	20
Entretien + Gestation										
7 ^e et 8 ^e mois	3 – 5	9 – 10	46	620	920	50	25	20	115	20
9 ^e mois		9 – 10	52	720	1020	40	20	20	75	12
Modification du poids vif ± 100 kg PV		± 1	± 5	± 50	± 100	± 1	± 1	± 0,3	± 15	± 2

Coefficients d'absorption utilisés: 40 % pour Ca, 12 % pour Mg

Source: Morel, I., Chassot, A., Schlegel, P., Jans, F., Kessler, J., 2017. Apports alimentaires recommandés pour la vache allaitante. Apports alimentaires recommandés pour les ruminants (Livre vert), Chapitre 8, Agroscope, Posieux, (date de consultation 11.01.2019)

Indications concernant le tableau:

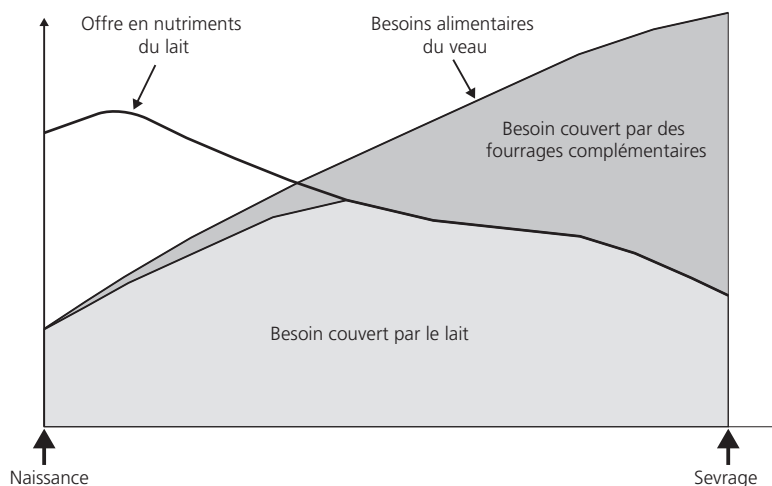
- Ingestion de MS: Le chiffre le plus élevé concerne les rations de fourrage vert et de fourrage sec, le chiffre le plus bas les rations comportant de l'ensilage ou avec une forte proportion de paille.
- Si le poids vif de la vache est supérieur ou inférieur à 650 kg, les besoins d'entretien se modifient comme suit: par 50 kg de changement de poids vif d'environ ± 2,5 MJ NEL respectivement environ ± 25 g PAIE, PAIN. Etant donné que la capacité d'ingestion de la vache augmente ou diminue en proportion, il n'est pas nécessaire d'adapter la concentration en substances nutritives de la ration.
- Lors de la première lactation l'ingestion de MS par les vaches est inférieure de 1 à 2 kg par jour. Pour une production laitière équivalente, il faut augmenter la concentration en nutriments de la ration.
- Si la production laitière journalière est élevée, p. ex. chez les vaches nourrices avec une performance de plus de 4000 kg par an, il faut augmenter la concentration en nutriments de la ration car les besoins augmentent davantage que la capacité d'ingestion.



Jusqu'à l'âge de 4-5 mois le veau couvre ses besoins alimentaires principalement par le lait maternel.

Alimentation du veau

Jusqu'à l'âge de 4-5 mois le veau couvre ses besoins alimentaires principalement par le lait maternel. Puis les besoins nutritifs du veau augmentent, alors que la production de lait de la vache diminue progressivement. A partir d'un poids vif de 200 kg, la concentration en nutriments des aliments complétant la ration du veau doit continuellement être augmentée. Il ne sera sinon pas possible d'atteindre un gain de poids journalier de 1000 g. De plus il doit être pris en considération que très tôt le veau mange une partie de la ration de base de la mère. La quantité alimentaire absorbée par le veau correspond selon des indications françaises (« Alimentation des bovins, ovins et caprins », INRA Theix, 2006) à 0.5 kg MS par jour à l'âge de 2 mois et à 2,5 kg MS par jour à l'âge de 7 mois (les pertes sont incluses).



Comparaison schématique de l'évolution des besoins du veau et de la production laitière de la mère

Tab. 1.2: Concentration nécessaire en énergie (NEL) et en protéines (PAI) de l'aliment complémentaire pour les veaux de vaches allaitantes

Poids vif kg	Lait/jour kg	Aliment complémentaire kg de MS	Gain quotidien							
			900 g		1000 g		1100 g		1200 g	
			Concentration nécessaire en NEL et PAI par kg de MS de l'aliment complémentaire							
			NEL MJ	PAI g	NEL MJ	PAI g	NEL MJ	PAI g	NEL MJ	PAI g
Naissance à 100	6 – 12	0 – 0,5	5,2	80	5,2	80	5,2	80	5,2	80
125	10	0,5 – 1,0	5,2	80	5,2	80	5,2	80	5,3	80
150	9	1,0 – 1,2	5,2	80	5,2	80	5,2	80	5,3	80
175	8	1,2 – 1,5	5,2	80	5,2	80	5,2	80	5,3	90
200	7	1,5 – 2,0	5,2	80	5,2	80	5,2	80	5,8	90
225	7	2,0 – 2,5	5,2	80	5,2	80	5,3	85	6,0	90
250	6	2,5 – 3,0	5,2	80	5,2	80	5,7	85	6,3	90
275	5	3,0 – 4,0	5,2	80	5,4	80	6,0	85	6,5	90
300	4	4,0 – 5,0	5,2	80	5,7	80	6,2	90	6,6	90
325	2	5,0 – 5,5	5,7	80	6,1	85	6,5	90	6,8	95

Source : Morel, I., Chassot, A., Schlegel, P., Jans, F., Kessler, J., 2017. Apports alimentaires recommandés pour la vache allaitante. Apports alimentaires recommandés pour les ruminants (Livre vert), Chapitre 8, Agroscope, Posieux, (date de consultation 11.01.2019)

1.3 Alimentation hivernale – Exemples de rations

Hypothèses concernant la vache mère :

- 650 kg de poids vif
- 2^e lactation
- dès le 4^e mois de lactation
- production laitière moyenne (2000–3000 kg/année)
- production de veaux prêts pour la boucherie

Tab. 1.3: Teneurs des fourrages

Aliment () Classification selon ADCF AGRIDEA ¹	MS %	Teneur par kg de matière sèche		
		NEL MJ	PAIE g	PAIN g
Fourrage sec mélangé (E4)	88	5,3	86	83
Foin, séché au sol (E5)	88	5,0	79	69
Foin Extenso (E6)	88	4,5	70	56
Ensilage d'herbe (E4)	35	5,6	76	95
Ensilage d'herbe riche en légumineuses (L3)	35	6,0	81	122
Ensilage de maïs (pâteux-dur, 55 % épis)	32	6,3	65	48
Ensilage de pulpe de betterave	20	7,2	106	66
Pommes de terre fourragères	24	7,6	75	57
Paille de blé	88	3,2	45	21

Source : www.feedbase.ch (Agroscope)

Teneurs d'autres fourrages pouvant être utilisés : voir le mémento agricole d'AGRIDEA. Onglet : Production animale, Chapitre : Bovins, Sous-chapitre : Valeur nutritive des aliments.

¹ ADCF-AGRIDEA. Chap. 2. Plantes et appréciation des prairies et pâturages, Fiche 2.7.1 Estimation de la valeur du fourrage des prairies - Valeur nutritive et production de lait ou de viande (2006).

Tab. 1.4: Exemples de rations hivernales pour vaches mères

Fourrage	Fourrage par animal et par jour kg MF	MS totale par animal et jour kg	MA : NEL dans la ration	Minéraux par animal et par jour g	Potentiel de production laitière kg		
					Selon NEL	Selon PAIE	Selon PAIN
Ration 1 Foin séché au sol (E5)	14,5	12,8	22 : 1	(riche en P) 25	8,2	11,8	9,2
Ration 2 Fourrage sec (E4 et E5) Foin extenso (E6)	5,6 8,6	12,5	22 : 1	(riche en P) 35	7,0	10,3	7,6
Ration 3 Ensilage d'herbe (E4) Foin séché au sol (E5)	16,0 8,4	13,0	24,4 : 1	(riche en P) 20	9,7	11,8	12,4
Ration 4 Ensilage d'herbe (E4) Foin extenso (E6)	21,8 6,0	12,9	24,6 : 1	(riche en P) 30	9,2	10,6	12,0
Ration 5 Ensilage d'herbe (L3) Paille de blé	25,7 4,2	12,7	28,8 : 1	(riche en P) 85	8,9	9,5	15,1
Ration 6 Ensilage d'herbe (E4) Pulpe de betterave Paille de blé	20,6 13,0 3,2	13,0	21,0 : 1	(riche en P) 115	10,6	11,2	10,1
Ration 7 Ensilage d'herbe (E4) Ensilage de maïs Foin séché au sol (E5)	16,3 8,4 5,3	13,1	22,0 : 1	(riche en P) 50	11,0	11,4	11,5
Ration 8 Ensilage d'herbe (E4) Ensilage de maïs Pulpe de betterave Paille de blé	20,3 5,3 6,0 3,2	13,0	20,9 : 1	(riche en P) 100	10,2	10,1	9,6
Ration 9 Ensilage de maïs Fourrage sec (E4 et E5) Paille de blé	7,2 10,0 1,9	12,8	20,7 : 1	(riche en P) 60	8,9	10,9	7,9
Ration 10 Ensilage d'herbe (E4) Foin séché au sol (E5) Pommes de terre	9,7 9,5 5,0	13,0	22,1 : 1	(riche en P) 35	10,3	11,9	11,1

1.4 Alimentation estivale – Estivage

La garde de vaches mères ne devrait occasionner que peu de travail et les coûts du fourrage devraient être minimaux. Pour l'affouragement durant la période de végétation, la pâture est à privilégier. Le programme éthologique SRPA de la Confédération et divers labels, par exemple Natura-Beef, exigent des sorties régulières au pâturage. L'exploitation gardant des vaches mères doit donc disposer de suffisamment de surfaces de pâturage. Sont entre autres à prendre en considération : la pente, la quantité de précipitations, les propriétés du sol, la surface et la forme des parcelles, la résistance du sol au piétinement, le type de végétation. Si les animaux sont estivés, le besoin en surface de pâturage sur l'exploitation de base est alors réduit.

Systèmes de pâture

Pour la détention de vaches mères ce sont surtout les pâtures permanentes et les pâtures tournantes qui ont fait leurs preuves.

→ *Pâturage permanent*: La surface totale de pâture n'est pas divisée ou au maximum elle est partagée en 3 parcelles. Le temps d'occupation est long (quelques semaines à plusieurs mois). Les besoins en surface par vache suitée dépendent du potentiel de croissance de l'herbe. Afin de maîtriser l'abondance du fourrage au printemps, la surface de pâture printanière doit être diminuée d'un tiers ou de moitié par rapport à la surface nécessaire en été. Le fourrage produit sur la partie non pâturée sera conservé (foin ou ensilage).

→ *Pâturage tournant*: La surface totale est subdivisée en plus de trois parcelles. Celles-ci seront pâturées les unes après les autres pour une certaine durée.

Règle générale pour les vaches mères : 4 à 5 parcelles pour un temps d'occupation de 8 à 14 jours. Dans ce système, il faudra également conserver l'herbe produite au printemps sur certaines parcelles pour éviter de pâturer les refus.

Au printemps, il est recommandé de débiter la pâture tôt. L'herbe est alors très jeune et riche. Pour diluer la concentration en substances nutritives et comme apport de structure, il est conseillé de compléter l'alimentation par du foin ou de la paille (par exemple dans des râteliers au pré). Pour que les coûts liés à l'alimentation du veau durant la deuxième moitié de l'allaitement soit moindre, le moment du vêlage sera choisi de telle manière que les veaux puissent profiter de l'herbe printanière et estivale riche et peu coûteuse. Cette herbe serait par ailleurs trop riche pour des vaches en fin de lactation ou en phase de tarissement.

Estivage

Depuis quelques années, l'estivage des vaches mères est en continuelle augmentation. Les besoins d'une vache mère correspondent environ à ceux d'une vache laitière avec une production de lait de 10 à 14 kg par jour. Si les vaches mères n'ont à disposition que des pâturages de moindre qualité, le gain journalier espéré de 1000 g des veaux ne sera pas atteint. Si des vaches mères partagent l'alpage avec des veaux d'élevage ou des génisses portantes, les vaches mères doivent disposer des meilleures pâtures.

Avantages de l'estivage :

- Diminution du besoin en surface fourragère sur l'exploitation de base.
- Diminution de la charge en travail pendant les pics de travaux surtout sur les exploitations avec des cultures.
- Influence positive sur la santé, la condition et la fertilité des animaux.
- Conservation et entretien du paysage, prévention de l'embroussaillage et de l'érosion.

Coûts de l'estivage

La charge de travail pour la surveillance d'un troupeau des vaches mères se situe entre celle requise par des vaches laitières et celle requise par des génisses d'élevage. Le travail est bien entendu plus important lorsque les vaches mettent bas à l'alpage. Les tarifs pour l'estivage des vaches mères avec leurs veaux se différencient d'une part du décompte de forfaits journaliers ou d'un forfait d'estivage et d'autre part des prestations



Les pâtures de bonne qualité sont trop riches pour les vaches mères tarées ou en fin de lactation.

complémentaires (assurance des animaux, membre de la Rega, etc.) et de l'origine du personnel d'alpage. Dans les Grisons, les tarifs d'estivage oscillent entre Fr. 150.– et Fr. 400.– par vache mère avec veau, selon la durée de l'estivage. Les tarifs varient cependant fortement selon les régions, les cantons et les frais de transport.

Celui qui met ses vaches mères à l'alpage doit avoir confiance en son berger. Pour éviter des confusions et des conflits, les détails concernant les assurances, la castration des veaux mâles, l'insémination, le règlement de l'alpage (vaccinations, traitements, marquage des animaux, etc.) et la rémunération de services annexes (par ex. l'entretien obligatoire des pâturages) devraient être réglés à l'avance. Des arrangements clairs favorisent une bonne collaboration entre entreprises agricoles de plaine et de montagne. Il en naît des partenariats de longue durée où chacun trouve ses avantages.

1.5 Indications pratiques pour l'alimentation

Vache

- En début de lactation ne pas donner des aliments trop riches afin que la production de lait n'augmente pas trop rapidement. Trop de lait peut provoquer des diarrhées chez le veau.
- Il est plus facile de gérer l'alimentation du troupeau, si toutes les vaches se trouvent dans la même phase de lactation. Les besoins alimentaires différents selon les phases de lactation peuvent ainsi mieux être respectés. Un vêlage saisonnier est donc avantageux.

Veau

- Comme le veau ne possède pas de défenses immunitaires contre les maladies infectieuses, il est vital qu'il boive le colostrum durant les premières heures de vie. Le colostrum lui confère l'immunité passive nécessaire. L'art de la bonne surveillance consiste à laisser faire la nature tout en intervenant à temps. Problèmes possibles chez le veau :
 - La vache ne laisse pas boire le veau – surtout chez les primipares.
 - Des trayons trop pleins et gonflés empêchent ou rendent la tétée par le veau difficile.
- Offrir au veau l'accès à de l'eau fraîche dès les premières semaines. Lui permettre également de faire ses premières tentatives de consommation d'aliments solides (p. ex. foin ou herbe).
- Passages à veaux : cette partie de l'étable n'est pas accessible aux veaux. Les passages à veaux permettent de mettre à disposition du veau un aliment complémentaire, fourrage de base de qualité ou concentré.

Aliments et techniques d'affouragement

- Ne donner que des aliments d'une qualité irréprochable. Du foin moisi ou de l'ensilage d'herbe ou de maïs mal conservé ou putride ne sont pas adaptés et peuvent rapidement avoir une influence négative sur la santé animale.
- Aire d'affouragement en plein air : le fourrage doit être protégé des intempéries par un toit sur le râtelier ou la crèche.
- Les animaux de hiérarchie inférieure doivent également avoir accès au fourrage. Si les animaux sont nourris avec du fourrage conservé, respecter une proportion de deux animaux par place d'affouragement.
- Pour éviter des combats hiérarchiques inutiles, deux râteliers ou crèches peuvent être aménagés. Des râteliers ronds ou accessibles de plusieurs côtés ont fait leurs preuves dans la pratique.
- Si le râtelier se trouve contre un mur ou une clôture ou s'il y a peu de place, il se forme une impasse qui peut devenir un piège pour des animaux de rang inférieur. Ils n'ont que peu de moyen de fuite. De telles situations engendrent une agitation au sein du troupeau et des risques de blessure inutiles. Il est donc préférable d'éviter de tels culs de sacs lors de l'installation des places d'affouragement.



Une crèche couverte protège le fourrage des intempéries.

Minéraux et vitamines

- L'utilisation de pierres à lécher accessibles en permanence est idéale: le bloc résiste aux intempéries et contient tous les sels minéraux, les oligoéléments et les vitamines dans les proportions adéquates.
- Apport en magnésium: chez la vache mère un manque de magnésium peut survenir au printemps et pendant la période hivernale. Les raisons de ces manques sont multiples: une alimentation pauvre en Mg (p. ex. paille); un déséquilibre énergie-protéines dans la ration (p. ex. la première herbe du printemps); la bonne utilisation du Mg par l'organisme; un excès élevé de potassium dans la ration et une mauvaise absorption du Mg; le stress et les brusques chutes de température qui ont une influence négative sur le bilan magnésium. Les carences en Mg peuvent être compensées par un mélange de sels minéraux riche en Mg ou lorsqu'une mélangeuse est utilisée sous la forme d'oxyde de Mg.
- La maladie du muscle blanc chez le veau est provoquée par une carence en sélénium ou/et en vitamine E. Dans les exploitations où cette maladie a été constatée, le traitement prophylactique des veaux par une injection de sélénium et de vitamine E ou l'administration d'une pâte de sélénium et de vitamine E s'est avéré efficace. Une carence en sélénium et en vitamine E de la mère peut induire une baisse de vitalité, la faiblesse, voir la maladie du muscle blanc chez le veau.

Eau

- Les animaux doivent en permanence avoir accès à de l'eau de bonne qualité, c'est-à-dire de l'eau potable. Des teneurs élevées en nitrate ou une contamination bactériologique ont un effet négatif sur la santé et la fertilité des animaux.
- Les besoins en eau des animaux dépendent de l'alimentation (en raison des grandes différences en teneur en eau selon les fourrages, p.ex. herbe: 80 à 90 % d'eau, ensilage 60 à 70 % d'eau, foin 10 à 15 % d'eau) de la température et de l'humidité relative de l'air (besoins plus élevés lorsqu'il fait chaud en été et lorsque l'air est très sec en hiver).
- Les abreuvoirs doivent être contrôlés régulièrement, si possible au quotidien. Vérifier si les abreuvoirs fonctionnent et s'ils sont propres, les nettoyer si nécessaire. Les abreuvoirs sont souvent contaminés par des bactéries qui peuvent être à l'origine de problèmes digestifs. En hiver, il faut en plus s'assurer que les systèmes d'abreuvoirs résistent au gel.



Les pierres à lécher sont à placer de telle sorte qu'elles soient toujours accessibles et qu'elles ne puissent pas être déplacées par les animaux.



De l'eau propre, dans des abreuvoirs fonctionnels, qui ne gèlent pas en hiver, garantissent un approvisionnement en eau suffisant pour les animaux.

1.6 Consommation de fourrage de base

La consommation de fourrage de base par année (consommation de base +5 % de pertes de fourrage) dépend de la qualité du fourrage en question, des méthodes de production, de la race de bovins ou d'éventuels croisements (poids et production de lait de la vache mère). Pour la planification du bilan fourrager de base, on suppose qu'une vache mère consomme 12,5 kg de MS par jour. Le schéma suivant permettra de faire une estimation de la consommation de fourrage de base:

Estimation de la consommation de fourrage de base par année et par unité de vache mère

Hypothèses:

- Vache mère avec un vêlage annuel.
- Production de veaux sevrés prêts à l'abattage.
- Proportion de génisses d'élevage calculée pour une durée d'utilisation des vaches de cinq ans.
- Proportion de taureaux (1 taureau pour 20 vaches).
- Quantité de fourrage nécessaire: consommation +5 %.

Tab. 1.5: Estimation de la consommation de fourrage de base par unité de vache mère

	Exemple (selon les hypothèses)				Votre calcul			
	Jours d'alimentation	Consommation par jour (kg MS)	Consommation totale (kg MS)	Besoins (kg MS)	Jours d'alimentation	Consommation par jour (kg MS)	Consommation totale (kg MS)	Besoins (kg MS) (+ ...%)
Vache mère								
• Phase de démarrage	60	11,5	690	
• Phase de production	150	12,5	1875	
• Fin de lactation	90	12,0	1080	
• Phase de tarissement	65	9,5	618	
			4263	4475		
Veau	200	2,5	500	525
Génisse	0,20 x 365	6,5	475	500
Taureau	0,05 x 365	10,5	192	200
Total consommation de fourrage de base par année et unité de vache mère				5700			

Estimation de la consommation de fourrage de base pour l'alimentation hivernale

Hypothèses:

- Troupeau de 20 vaches mères, vêlage au début de l'hiver.
- Production de veaux sevrés prêts à l'abattage.
- Le taureau est avec le troupeau.
- Production des propres génisses d'élevage (durée d'utilisation des vaches: 5 ans).
- Durée de l'alimentation hivernale: 5 mois (150 jours).

Tab. 1.6: Estimation de la consommation de fourrage de base pour l'alimentation hivernale

	Exemple: durée de l'alimentation hivernale 5 mois				Votre calcul: Durée de l'alimentation hivernale: mois			
	Jours d'alimentation	Consommation par jour (kg MS)	Consommation totale (kg MS)	Besoins (kg MS)	Jours d'alimentation	Consommation par jour (kg MS)	Consommation totale (kg MS)	Besoins (kg MS) (+ ...%)
Vache mère								
• Phase de démarrage	60	11,5	690	
• Phase de production	90	12,5	1 125	
• Fin de lactation				
• Phase de tarissement				
Pour 20 vaches			36 300	38 100	Nombre de vaches
Veau	50	2,0	100	
Pour 20 veaux			2 000	2 100	Nombre de vaches
Taureau	150	10,5	1 575	1 650
Génisses	4 x 150	6,5	3 900	4 100
Total consommation de fourrage de base durant l'hiver				46 000			

2 La gestion du troupeau de vaches mères

Contrairement à la détention de vaches laitières où le revenu provient principalement de la vente de lait, la réussite financière de la détention de vaches mères dépend essentiellement de la naissance ou non d'un veau par année et par vache, de l'élevage de celui-ci, puis de sa vente. Il est donc primordial que les vaches soient fécondes et que le veau demeure en bonne santé durant la période d'allaitement.



Autant les vêlages regroupés que les vêlages répartis sur toute l'année ont des avantages et des inconvénients.

2.1 Planification des vêlages

Globalement, on distingue les exploitations avec une saison de vêlage regroupée, des exploitations avec des vêlages répartis sur toute l'année. Dans le premier cas les vêlages ont lieu sur 2 à 3 mois. Comme les vêlages au sein d'un troupeau de vaches mères sont influencés par de nombreux facteurs, il est difficile d'appliquer ces variantes rigoureusement sur plusieurs années. Selon la situation de l'exploitation, il est cependant avantageux de choisir l'une ou l'autre de ces deux variantes.

Tab. 2.1 : Comparaison entre vêlages regroupés (saisonniers) et vêlages répartis sur toute l'année : avantages

Avantages	
Vêlages regroupés (saisonniers)	Vêlages répartis sur toute l'année
<ul style="list-style-type: none"> → Moins de travail : concentration des tâches de surveillance durant les périodes de saillies, de vêlage et de tarissement, regroupement des marquages et du contrôle de la performance bouchère (HBBV). → Moins de maladies chez les veaux : période de vêlage courte qui est surveillée intensivement. → Pas de « vol de lait » par les veaux plus âgés. → Les jeunes taureaux se développent mieux puisqu'il n'y a pas constamment des vaches en chaleur dans le troupeau. → Offre en fourrage : ration adaptée aux quatre phases de la lactation. → Théoriquement le taureau ne doit être présent que durant 3 à 4 mois par année. Le reste du temps, il pourrait être utilisé sur une autre exploitation. → Avantages saisonniers en lien avec la commercialisation, le cycle de reproduction naturel et la gestion des herbages. → Autres avantages. 	<ul style="list-style-type: none"> → Moins de boxes de vêlage car ils sont utilisés toute l'année. → Un taux de remonte plus bas puisqu'une vache qui ne porterait qu'au prochain cycle (problème de fécondité) ne doit pas nécessairement être éliminée. → Le premier vêlage ne doit pas forcément se faire à 24 (36) mois puisqu'il ne s'agit plus de s'adapter obligatoirement au rythme de vêlage du troupeau. → Lorsqu'un jeune veau est malade (p. ex. diarrhées) le risque de transmission est moindre puisque les veaux plus âgés sont déjà plus résistants. → Vente régulière et continue de veaux sevrés prêts à l'abattage. Profiter des pics des prix de vente durant l'année; répartition des revenus sur toute l'année; condition préalable pour la vente directe. → Autres avantages.

Tab. 2.2: Avantages et inconvénients du vêlage en hiver, au printemps, en été ou en automne pour la production de veaux sevrés prêts à l'abattage

	Hiver			Printemps			Eté			Automne			
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
Avantages	Vêlages durant une période avec peu de travaux					Bonnes conditions d'hygiène pour les vêlages				Qualité du fourrage vert moyenne, idéale pour la phase de démarrage de la lactation			
	Vêlages à l'étable faciles à surveiller					Peu de risques infectieux pour les jeunes veaux							
	Meilleure utilisation du fourrage vert de bonne qualité			Les veaux peuvent être séparés de la mère à l'étable							Meilleure utilisation du fourrage vert au printemps		
	Nécessite moins de fourrage hivernal, mais de meilleure qualité					Alimentation complémentaire ciblée vers la fin de l'allaitement aisée					Utilisation de pâturages d'alpage de qualité moindre pour les vaches taries		
			Veaux sevrés prêts à l'abattage en fin d'année										

Inconvénients	Demande une grande surface d'étable et une bonne hygiène			Vêlage durant une période chargée						
	Pression élevée des maladies, risque de contamination des veaux			Surveillance difficile des vêlages						
				Nécessite beaucoup de fourrage en hiver						
				La production laitière des mères pourrait être trop élevée pour les veaux						
				Les veaux profitent peu de la bonne pâture						

2.2 Saillies, inséminations

Le classement des races de bovin à viande majoritairement utilisées pour l'insémination artificielle est resté presque inchangé sur ces dernières années. Des taureaux Limousins sont utilisés pour environ 60 % des inséminations. Pour les 40 % restant, des mélanges séminaux (16 %), Simmental (6 %), Angus (5 %), Blonde d'Aquitaine (4 %), Charolais (4 %) et d'autres races (5 %) sont utilisés. Comme les années précédentes, presque 40 % des inséminations artificielles concernent les races de bovin à viande.

Les exploitations de pointe dans l'élevage de races à viande ont recours à l'insémination artificielle. Celle-ci introduit d'une part une nouvelle génétique provenant de taureaux testés sur leur descendance dans le troupeau, d'autre part les risques liés à l'élevage sont répartis sur plusieurs lignées.

Une majorité des exploitations détenant des vaches mères utilise un taureau pour les saillies. Pour atteindre un taux de vêlage au rythme annuel souhaité, il ne faut pas trop exiger du taureau. C'est d'autant plus important si la saison de monte se limite à quelques mois par année. On compte un taureau pour 20 à 30 vaches. Un taureau plus âgé et expérimenté peut en saillir plus (jusqu'à 50 vaches). Si le taureau est utilisé sur plusieurs exploitations, le risque de la transmission de maladies d'une exploitation à l'autre est présent.

Tab. 2.3: Comparaison entre la monte naturelle et l'insémination artificielle: avantages

Avantages	
Monte naturelle	Insémination artificielle
<ul style="list-style-type: none"> → La surveillance relativement pénible et difficile des chaleurs n'est plus nécessaire. → Inutile d'attacher durant les chaleurs des vaches habituées à être en liberté. → Meilleure fécondité du troupeau puisque le taureau décèle aussi les vaches ne montrant que de faibles signes de chaleur et les saillit à plusieurs reprises. → La présence du taureau dans le troupeau de vaches mères donne une bonne image auprès des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> → La génétique de pointe est aussi utilisable dans les plus petites exploitations qui ne peuvent ou ne veulent pas posséder un taureau de race à viande plus onéreux à l'achat. → Il n'y a plus besoin de se confronter au maniement parfois difficile et non exempt de danger du taureau (par ex. si les pâturages se trouvent dans une région de tourisme pédestre). → Les objectifs sont plus rapidement atteints par l'utilisation de reproducteurs testés. → Les descendants ont plus de chances de se vendre sur le marché de l'élevage. → Les taureaux dont les descendants ont obtenu de bons résultats dans la production de viande offrent une meilleure garantie. Les descendants avec un accroissement journalier év. plus important et une meilleure qualité de carcasse accroissent le revenu.

Le taureau – potentiellement dangereux ?

Afin d'éviter les mauvaises surprises et les accidents avec les taureaux, il faut tenir compte de certains comportements et respecter des règles de sécurité tant en été au pâturage qu'en hiver à l'étable :

- Animaux en chaleur au sein du troupeau : le taureau ne supporte aucune concurrence. Des objets, mais aussi des personnes peuvent être pris pour un concurrent.
- Le taureau protège le troupeau : toute personne entrant dans l'étable ou sur le pâturage peut être considérée comme ennemi ou intrus. Il s'agit d'être particulièrement vigilant lors du marquage des veaux, puisque cette pratique réveille l'instinct de protection du taureau.
- Connaître les signes d'avertissements : abaisser la tête, gratter avec un antérieur ou enfoncer les cornes dans le sol sont des avertissements typiques. Attention ! Le taureau peut aussi attaquer sans donner de signe préalable !
- Des influences extérieures soudaines, par ex. un chien qui aboie, des enfants qui jouent ou pleurent, des étrangers dans l'étable ou des soigneurs inhabituels peuvent irriter un taureau d'ordinaire paisible et le pousser à l'attaque. De manière générale, il faut toujours clairement avertir un animal avant de l'approcher.
- Avec les jeunes taureaux, il faut déjà clairement établir la hiérarchie. Le soigneur est l'animal dominant.
- En se déplaçant au sein du troupeau, ne jamais tourner le dos au taureau, toujours le garder à l'œil. Une deuxième personne devrait toujours être présente. Se munir d'un bâton comme moyen de dissuasion.
- Les taureaux plus âgés sont souvent plus agressifs. Dès les premiers signes d'agressivité, ces animaux sont à éliminer du troupeau !
- Les manipulations du taureau (tonte, pesée, parage des onglons, conduite à la main, etc.) doivent réussir du premier coup. Le taureau se sentira plus puissant à chaque essai infructueux jusqu'à tenter de devenir l'animal alpha. En cas de doute, stopper la manipulation, quitte à réessayer plus tard avec une meilleure organisation.



Avec un taureau dans le troupeau certaines mesures de protection sont à prendre.

2.3 Déroulement du vêlage, surveillance de la santé des animaux

Plus de 96 % des vêlages chez les vaches mères se déroulent sans problème. (HBBV. Vache Mère. Rapport annuel 2017). Ce bon résultat ne peut être atteint qu'avec une sélection très rigoureuse tant du côté des vaches que du taureau. Comme les primipares n'ont pas encore atteint leur taille définitive, il faut en tenir compte lors du choix de la race du taureau utilisé pour la saillie ou l'insémination. Si elles sont disponibles, il faut également considérer les valeurs d'élevage du taureau sur le déroulement du vêlage. Ce sont des facteurs importants si on utilise des taureaux particulièrement grands.

Une vache montrant des signes de mise bas imminente est à surveiller avec attention afin de pouvoir intervenir rapidement si le vêlage s'avère difficile ou si le veau a un problème à la naissance. Après le vêlage, il faut s'assurer que la mère accepte son veau et que ce dernier boive le colostrum peu de temps après la naissance.

Remplacement d'un veau

Si le veau est mort-né ou meurt peu après sa naissance, son cadavre doit immédiatement être éloigné de la mère. Pour des raisons économiques, un veau de remplacement devrait être acheté aussi rapidement que possible. Si c'est encore possible, frotter le veau de remplacement avec le placenta ou le liquide amniotique, ceci peut faciliter l'acceptation du veau par la vache (pratique qui a fait ses preuves). Selon la race de la mère (instinct maternel très développé), l'acceptation du nouveau veau peut poser quelques problèmes. Garder les deux animaux, séparés des autres animaux, dans le box de vêlage pendant plusieurs jours s'est également avéré efficace.

Surveillance et soins

La garde de vaches mères est une forme extensive d'élevage, qui comparée à la garde de vaches laitières, engendre peu de travail. Pour des raisons économiques, surveillance et soins réguliers du troupeau sont cependant nécessaires. Les connaissances spécifiques, l'expérience et le coup d'œil de l'exploitant sont donc très importants.

Durant le contrôle quotidien, on accordera une attention particulière aux jeunes veaux et aux points suivants (voir aussi chapitre « Maladies du veau »):

- Comportement général du veau : tête-t-il ? Comment se déplace-t-il ? Reste-t-il longtemps et souvent couché ?
- Respiration : est-ce qu'il tousse ? Est-ce que sa respiration est difficile ? Est-elle régulière ?
- Y a-t-il un écoulement nasal ou lacrymal ?
- Contrôle du nombril.
- Poils : est-ce que ses poils sont ébouriffés et ternes ou lisses et brillants ? Le veau dresse-t-il les poils ?
- De quelle consistance sont ses fèces ? Traces de diarrhée dans la région périnéale ?

Si des anomalies sont observées, les mesures adéquates doivent être prises immédiatement.



Le contrôle quotidien de la santé des jeunes veaux est important.

2.4 Contrôle et soin des onglons

Pour qu'une vache puisse rester longtemps en bonne santé et produire un veau par année, elle doit avoir de bons aplombs et des onglons en bonne santé. Ceci est également impératif pour la forme de détention choisie (hiver en stabulation et été au pâturage). La longévité est d'ailleurs un facteur important à ne pas négliger lors de la sélection. Pour une reconnaissance précoce des problèmes d'onglons, le troupeau doit être régulièrement inspecté et il faut contrôler s'il y a des animaux boiteux. Un parage annuel des onglons, environ 4 mois avant la sortie au pâturage, doit absolument être fait, éventuellement aussi avant la mise à l'étable.

2.5 Écornage et castration

Les Angus et les Galloway n'ont génétiquement pas de cornes. Les animaux de croisement avec ces races sont en général également exempts de cornes.

Les veaux destinés à la boucherie ou à l'engraissement ne sont en principe pas écornés. Les animaux d'élevage (remontes destinées à sa propre exploitation ou à la vente), par contre, le sont. Selon l'Ordonnance sur la protection des animaux de 2008 (RS 455.1), l'écornage ne peut s'effectuer que sous anesthésie.

De nombreuses recherches démontrent que l'écornage au fer engendre de la douleur et une réaction de défense chez le veau. L'anesthésie locale à la base de la corne et une éventuelle sédation permettent de réaliser cette intervention facilement et avec succès. Elle réduit considérablement le stress pour l'animal. Cette anesthésie est requise par l'Ordonnance sur la protection des animaux.

Pour la production de veaux sevrés prêts à l'abattage, il est recommandé de castrer les veaux mâles. Les taurillons non castrés étant, chez les races précoces, matures sexuellement avant le sevrage. Ils provoquent alors de l'agitation dans le troupeau. Le troupeau de vaches mères restera plus calme avec des veaux mâles castrés. Les jeunes bœufs prennent plus de poids et leur état d'engraissement au sevrage est meilleur. Les animaux ne peuvent être castrés sans anesthésie (selon OPAn 2008, RS 455.1).

Si le caractère génétique sans cornes commence à prendre de l'importance chez les races laitières, il existe depuis longtemps en élevage allaitant. Avec le développement des tests ADN permettant d'identifier les individus sans cornes, la tendance à la sélection de ce gène s'est largement développée ces dernières années en Allemagne, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Aujourd'hui les Angus et les Galloway, races génétiquement sans cornes, ne sont plus les seules sur le marché : on trouve aussi ce caractère chez les Simmental, les Limousin et les Charolais. L'offre de taureaux limousins en Suisse propose environ ¼ des individus avec le gène sans cornes. Pour la race Simmental, cette offre concerne 90 % des taureaux (les informations se trouvent dans l'offre en semences). Chez les races avec un faible pourcentage de taureaux sans cornes, la sélection ne devrait pas trop s'orienter sur ce caractère, au risque de développer de la consanguinité au sein de la population, qui serait néfaste pour la santé animale.

Remarque

Les détenteur-trice-s d'animaux ne peuvent pratiquer un écornage qu'au cours des trois premières semaines de vie de l'animal et une castration sur leurs jeunes mâles qu'au cours des deux premières semaines de vie de l'animal, et uniquement s'il s'agit d'animaux de leur propre exploitation. Les détenteur-trice-s d'animaux doivent fournir une attestation de compétences reconnue par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) et par l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) et avoir pratiqué ces interventions sous la surveillance du vétérinaire du troupeau et en respectant ses instructions. S'ils savent réaliser l'intervention sous anesthésie de manière autonome, les détenteur-trice-s d'animaux sont inscrits par le vétérinaire du troupeau auprès de l'autorité cantonale, laquelle contrôlera leurs aptitudes pratiques. Dès leur inscription, ils sont autorisés à effectuer l'intervention visée de manière autonome. (Art. 32 OPAn RS 455.1)

Les veaux mâles qui sont destinés à l'engraissement de gros bovins ne sont en général pas castrés. Cela ne pose pas de problèmes puisque l'on utilise, dans ce cas, des races plus tardives et des veaux sevrés entre 7 et 9 mois.

2.6 Prévenir les accidents en pâture



Un instinct maternel prononcé peut engendrer des réactions imprévisibles de la vache mère.

Les formes actuelles de détention des animaux de rente et les prescriptions pour le bien-être des animaux (Ordonnance sur la protection des animaux) font que l'on rencontre davantage d'animaux, taureaux compris, en liberté sur des pâturages traversés par des chemins pédestres. Chez les vaches mères, le sentiment d'appartenance au troupeau et l'instinct de protection des individus sont marqués et souhaités. Les randonneurs qui traversent des pâtures de bétail n'en sont souvent pas conscients et peuvent déclencher des situations dangereuses. Pour éviter des accidents, les points suivants sont à prendre en considération :

- Installer des clôtures fonctionnelles et adaptées.
- Intensifier le contact avec les animaux lors des soins. Ne remettre des troupeaux en liberté qu'à des personnes formées.
- Ne pas estiver ni remettre à une exploitation tierce les animaux nerveux ou agressifs. Exclure les animaux agressifs de l'élevage.
- Eventuellement clôturer les chemins de randonnée.
- Ne pas pâturer les pâturages fortement fréquentés durant les grandes périodes de randonnée (considérer les périodes de vacances) ou répartir les pâturages de telle sorte que les animaux ne soient pas à proximité des chemins fortement fréquentés.
- Pâturer les animaux sur des pâtures sans chemins de randonnée durant la période de vêlage.
- Planifier la période de vêlage en dehors de la saison principale de pâture.
- Soigner le contact avec le service cantonal des chemins de randonnée pédestre (voir adresse).
- Autres mesures à prendre en considération :
 - Installer des pancartes d'information « Vaches nourrices » (à commander auprès du SPAA).
 - Pour les pâturages abritant des taureaux, toujours installer la pancarte correspondante (à commander auprès du SPAA).
 - Installer des pancartes exigeant la tenue en laisse des chiens.
 - Discuter des dangers à l'avance et noter les numéros d'urgence.
 - Vérifier et éventuellement adapter les assurances accidents, respectivement de responsabilité civile.



Des clôtures fonctionnelles empêchent souvent des incidents non souhaités.

En cas d'accident ou d'incident

- Garder son calme et agir de façon réfléchi !
- Apporter les premiers secours et alerter éventuellement l'ambulance ou la REGA.
- De graves accidents ou incidents sont à annoncer immédiatement à la police et le cas échéant au Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA.

Plus d'informations et adresses importantes sous « Contacts » :

- Suisse Rando, www.wandern.ch
- Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA ; www.bul.ch ou Tél. 021 557 99 18

2.7 Eviter l'abattage des animaux gestants

La réforme des vaches, qui ne sont plus adaptées au troupeau ou qui présentent des problèmes de santé, fait partie de la gestion de l'exploitation. Ces dernières années, des cas de vaches en état de gestation avancée conduites à l'abattoir ont souvent été médiatisés. Ces faits nuisent à l'image de la viande suisse en général (et à l'image de la viande issue de l'élevage allaitant), mais posent aussi problème en termes d'éthique animale. Les animaux gestants ne devraient jamais être abattus, en dehors des situations exceptionnelles inévitables et en cas d'urgence (maladies incurables ou après des accidents). Selon une étude de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, seuls 30 % des détenteurs contrôlent la gestation de leurs animaux avant de les vendre.

L'interprofession suisse de la filière viande Proviande s'est penchée sur ce problème et a élaboré une solution sectorielle. Celle-ci prévoit qu'en cas de doute, le détenteur de l'animal doit faire réaliser un examen de gestation avant le départ de ce dernier. **L'état de gestation doit impérativement être mentionné sur le document d'accompagnement chez les génisses à partir de 18 mois et chez les vaches à partir de 5 mois après le dernier vêlage. Cette règle est valable dès le 1^{er} février 2017.**

Cette information technique est disponible en ligne sous ce lien :
www.proviande.ch/fr/classification-marches/missions-activites/prevention-de-labattage-danimaux-en-gestation.html

3 Santé des animaux

3.1 Valeurs normales et de référence

Climat d'étable idéal

Température de l'air :	0 – 15°C
Humidité relative :	50 – 80 %
Vitesse de l'air :	moins de 10 m/s

Selon l'emplacement de l'exploitation et le type de construction, la température peut périodiquement chuter en dessous de zéro degré. Cela ne pose pas de problème aux animaux. L'air frais est une condition préalable pour une respiration et des poumons sains !

Tab. 3.1 : Valeurs physiologiques pour la vache et le veau

	Vache	Veau
Température corporelle	38,5 à 39°C	38,5 à 39,5°C
Pulsations par minute	55 à 75	95 à 120
Respirations par minute	15 à 30	30 à 50

Reproduction

- Maturité sexuelle : 8 - 14 mois selon la race
- Age à la première insémination : 15 - 27 mois selon la race et l'intensité d'élevage
- Age au premier vêlage : 24 - 36 mois selon la race
- Chaleur : Durée du cycle: 18–24 jours, Ø 21 jours
Durée des chaleurs* : 14–18 heures
- Durée de la gestation : 280–290 jours
- Intervalle vêlage-vêlage : 365–400 Tage
- Calcul de la date du prochain vêlage : Date de la saillie/insémination réussie
+ 1 an – 3 mois + 15 jours

Un écart par rapport aux valeurs indiquées ci-dessus est possible.

* Sur des exploitations détenant des vaches mères, on peut couramment observer que les vaches en chaleur ne tolèrent la monte du taureau que pendant 1 à 2 heures.

3.2 Maladies de la vache mère

Reconnaissance des maladies



Il n'est pas toujours simple de reconnaître les vaches mères malades.

Le corps a plusieurs possibilités de réagir à des influences extérieures nocives. Selon les réactions de défense du système immunitaire et les perturbations des fonctions corporelles liées à la maladie, des symptômes visibles ou mesurables se développent. Il est important que les détenteur-trice-s des animaux reconnaissent les symptômes visibles de maladies. Les points suivants doivent être contrôlés :

- l'état général, le comportement et l'état nutritionnel de l'animal (BCS : Body Condition Scoring) ;
- l'appétit et la rumination ;
- la miction et la défécation, ainsi que la consistance de l'urine et des selles ;
- la respiration (intensité et fréquence), l'apparition de toux ;
- la température corporelle.

L'augmentation de la température corporelle (fièvre) est un symptôme très important. La mesure de la température se fait dans le rectum et doit toujours être relevée chez des animaux malades.

L'apparition de fièvre est le signe d'une défense du corps contre un agent infectieux et ses conséquences (inflammation). Les troubles de l'état de santé accompagnés de fièvre nécessitent l'intervention du vétérinaire.

Dans la détention de vache mère, le maniement des animaux est en général problématique pour le vétérinaire. Plus les animaux sont « sauvages », plus il faudra de temps pour les soigner. Si l'emploi de sédatifs se révèle nécessaire pour approcher les animaux, les traitements peuvent devenir très coûteux. Il est donc recommandé d'avoir un couloir de contention sur les exploitations ayant des animaux craintifs qui permet de capturer et d'approcher les animaux.

3.3 Présentation de quelques maladies

Parmi les maladies et les problèmes sanitaires fréquents chez les vaches mères, on compte les complications lors du vêlage, la rétention placentaire, les problèmes de fécondité, les mammites, les problèmes des onglons, les maladies métaboliques et parasitoses.

Complications lors du vêlage

Le choix ciblé de la génétique (race, taureau) est un moyen de prévention de complications lors du vêlage.

Malgré l'utilisation de races à viandes de moyenne à grande taille comme les Charolais ou les Piémontais, on ne rencontre que peu de problèmes lors des vêlages. Quand les problèmes se présentent malgré tout, ils surviennent surtout chez les vaches trop grasses ou pendant la période de pâture ou d'estivage. Idéalement, la vache à terme est placée dans un box de vêlage dans lequel elle pourra aisément être suivie.

Si la vache doit être sondée ou qu'elle nécessite de l'aide lors du vêlage, il faut garantir une bonne hygiène afin d'éviter les complications postnatales et les infections de l'utérus.

Rétention placentaire

Si le placenta n'est pas expulsé durant les 12 heures suivant le vêlage, on parle de rétention placentaire. Dans un troupeau de vaches mères, la rétention placentaire est difficile à détecter, puisque le placenta est en règle générale ingéré.

Si l'expulsion du placenta n'est pas observée, il faut examiner si des restes de placenta pendent hors du vagin. La rétention placentaire est une des raisons principales de l'apparition ultérieure de problèmes de fécondité. Les animaux concernés ou suspects doivent être examinés, puis éventuellement traités.

Problèmes de fécondité

La fécondité d'une vache dans un troupeau avec un taureau est en général excellente. Bien qu'il n'y ait normalement que peu de vaches « vides », il faut toutefois procéder aux examens de gestation de routine. L'insémination est problématique car chez les vaches mères les chaleurs sont souvent de très courte durée ou alors peu marquées (chaleurs cachées) et donc très difficiles à observer. Les exploitations pratiquant l'insémination artificielle ont souvent des coûts vétérinaires plus élevés.

Mammites

Les inflammations de la glande mammaire (mastite, mammite) jouent un rôle secondaire dans la détention de vaches mères. Malgré cela, il faut régulièrement contrôler le volume, la symétrie et l'état des pis, en particulier durant la phase de tarissement. Un quartier enflé est signe d'une inflammation aiguë. Les mammites accompagnées de fièvre doivent être examinées par le vétérinaire.

Le test de Schalm donne, également pour les vaches mères, des résultats rapides et fiables sur la santé mammaire. La tétée des mamelles de vaches tarées contribue au développement de maladies de la mamelle. Les vaches tarées et en gestation avancée devraient être séparées des vaches en lactation accompagnées de leur veau.

Panaris

Le panaris est une infection soudaine et douloureuse apparaissant dans l'espace interdigital, à la couronne ou dans tout le pied. Les symptômes se manifestent par une boiterie sévère et un gonflement marqué au niveau de l'onglon (onglons écartés, rougeur dans l'espace interdigital, forte sensibilité à la pression, éventuellement fièvre élevée). Cette affection peut apparaître à l'étable ou au pré, elle peut être fréquente selon les troupeaux ou la région. Lors de l'apparition de panaris, le vétérinaire doit être contacté. Un traitement antibiotique dans les stades précoces de la maladie donne de bons résultats. Il évite les complications et les traitements plus coûteux des infections des articulations, des gaines tendineuses et des os. Un manque d'hygiène et une mauvaise détention ou un soin des onglons insuffisant engendrent rapidement des affections des membres et des onglons, également chez les vaches mères.

Maladies métaboliques

Les maladies métaboliques telles que la cétose (troubles du métabolisme de l'énergie), fièvre du lait (trouble du cycle du calcium) ou la tétanie (trouble du cycle du magnésium) sont très rares dans les troupeaux de vaches mères. Le risque est plus élevé chez des vaches sélectionnées pour leur production laitière élevée (races laitières « transformées »), vaches mères qui allaitent plusieurs veaux (jumeaux, nourrices) ou vaches mères avec un instinct maternel peu développé. Ces dernières se laissent téter par des « voleurs de lait » (= des veaux généralement plus âgés qui tètent des vaches autres que leur mère), ce qui augmente leur production laitière. La ration alimentaire ne couvre alors plus leurs besoins et il s'en suit des troubles métaboliques, tel que la cétose. Les mesures à prendre sont les mêmes que pour les vaches laitières (voir AGRIDEA, Production bovine – classeur fiches techniques).

Acidose et alcalose de la panse

L'acidose du rumen ou l'alcalose de la panse sont nettement moins fréquentes dans la détention de vaches mères que dans la détention de vaches laitières. Les rares cas d'acidose surviennent chez les animaux en pâture au printemps ou en automne. La teneur élevée en énergie et en protéines accompagnée d'un manque de structure (fibre brute) peut causer la chute du pH de la panse. Les conséquences peuvent être une diarrhée aiguë, un manque d'appétit et après quelques semaines des boiteries suite à la fourbure. Une ration équilibrée et structurée prévient l'acidose de la panse et ses complications.

L'alcalose de la panse est encore plus rare dans l'actuelle détention des bovins. Les causes d'une alcalose de la panse sont des concentrations très élevées d'ammoniac ou des processus de putréfaction dans la panse, suite à une distribution trop élevée d'urée, un affouragement d'ensilage mal fermenté d'un aliment très riche en protéines.



Même si les mammites sont plus rares que chez les vaches laitières, les vaches mères peuvent en avoir.

Photo: RGD

3.4 Maladies du veau

Résultats de recherches scientifiques

Dans le cadre d'un travail de Bachelor, l'HAFL a analysé les causes et la fréquence de la mortalité des veaux chez les vaches allaitantes. En 2012, un questionnaire a été envoyé aux élevages des cantons de Berne, Fribourg et Vaud et 318 exploitations y ont répondu.

Le taux de mortalité globale chez les veaux de moins de 10 mois s'élève à 9,3 %. Si on considère les animaux qui survivent moins de 24 heures, ce taux est déjà de 4,9 %. Les nouveaux-nés et les veaux de moins de 2 semaines présentent les plus gros risques de mortalité.

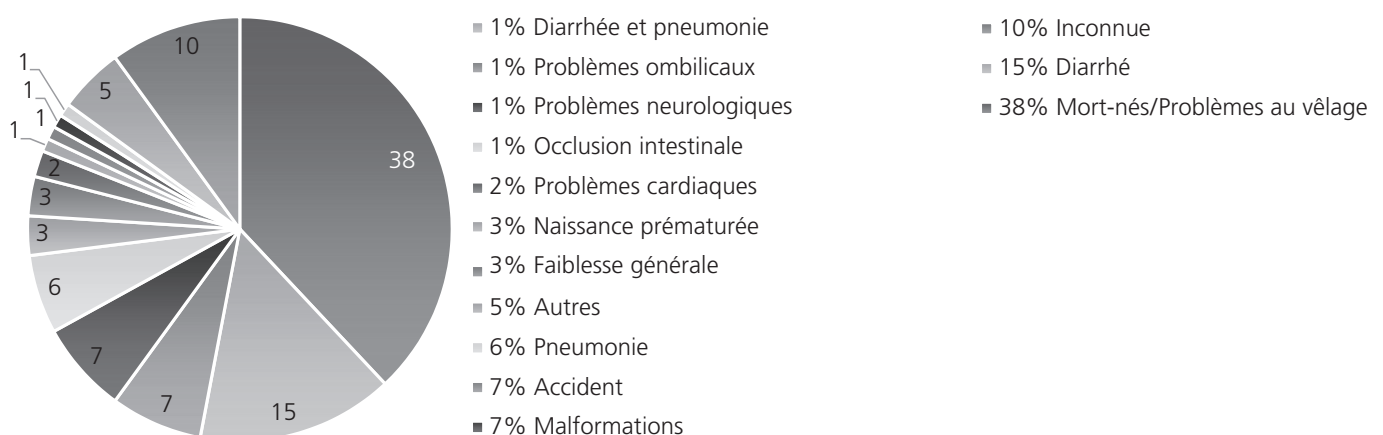
Différents facteurs d'influence sur la mortalité des veaux ont été enquêtés. Des différences entre les sexes ont été observées, avec des pertes plus élevées chez les veaux mâles que chez les veaux femelles. Il existe aussi des différences entre les races. La race chaloraise enregistre le plus de pertes, tandis que la race limousine subit les plus faibles. Le rang de vêlage joue également un rôle, avec un taux de mortalité plus élevé chez les vaches primipares.

Aucune différence significative n'a été observée en fonction du temps consacré à l'observation du troupeau, la fréquence d'aide au vêlage et la surveillance de la prise de colostrum des nouveaux nés.

Les causes les plus fréquentes des pertes de veaux sont les morts nés et les problèmes au vêlage. A eux seuls, ces problèmes expliquent 38 % de la mortalité. D'autres causes importantes sont les maladies diarrhéiques (15 %), les accidents (7 %), les malformations (7 %) et les pneumonies (6 %). Le taux de pertes inexpliquées atteint 10 %.

Les méthodes les plus couramment utilisées pour prévenir les pertes de veaux chez les vaches allaitantes sont la complémentation en Sélénium, différents types de vaccins (maladies diarrhéiques respiratoires), la supplémentation en anticorps et une surveillance adaptée des animaux. Pour réduire la mortalité, il est important de veiller au climat d'étable, à l'hygiène et à l'alimentation des animaux. En outre, d'autres mesures préventives devraient être prises, en particulier à la naissance et au moment du vêlage, car la mortalité est la plus élevée dans les premières 24 heures de la vie.

Fréquences des différentes causes de morts (n = 316)



Source : Rubattel, I.: La mortalité des veaux chez les vaches allaitantes ; Travail de Bachelor, Filière Agronomie HAFL, Zollikofen, 2013

Reconnaître des veaux malades

En comparaison à la détention de vache laitière, il est plus difficile de reconnaître précocement un veau malade dans un troupeau de vaches mères. Comme le montre l'étude de l'HAFL, la majorité des pertes a lieu dans les deux premières semaines. C'est donc durant cette période qu'il s'agit de renforcer la surveillance. Elle doit porter sur les aspects suivants :

- Contrôle périodique du nombril dès le premier jour.
- Observer si le veau boit !
- Le veau tousse-t-il ?
- Faire lever les veaux couchés le matin. Un veau couché n'est pas nécessairement endormi !
- Contrôle de la région anale pour détecter des traces de diarrhées. En cas de doute prendre la température. Une température de plus de 39,5 °C signifie que le veau a de la fièvre. Si la température est inférieure à 38,5 °C, la mesure n'était pas bonne ou la température est trop basse (diarrhée !)

Diarrhée chez le veau

En cas de diarrhée plusieurs schémas d'évolution sont possibles. Les diarrhées peuvent se manifester sous une forme légère sans symptômes typiques jusqu'à une forme avec évolution rapide et brusque suivie d'une mort subite. Les veaux sont particulièrement sensibles durant les 3 premières semaines.

Tab. 3.2 : Causes principales des diarrhées

Cause	Forme	Symptômes
« Boit trop de lait » ¹⁾	Diarrhée d'origine alimentaire	Selles blanc-gris, gélatineuses ; ventre gonflé ; gargouillis dans la région de la panse.
Parasites unicellulaires	Coccidies, cryptosporidies	Selles jaunâtres et malodorantes, mêlées de sang, liquides à aqueuses.
Bactéries	E. Coli, Campylobacter sp. Salmonelles etc.	Selles aqueuses et liquides, souvent accompagnées de fièvre.
Virus	Rota- et Coronaviren	Selles aqueuses et liquides, souvent accompagnées de fièvre, évolution extrêmement rapide de la maladie.

Ce n'est pas l'infection des intestins elle-même qui influence la maladie, mais les dysfonctionnements métaboliques causés par les pertes d'eau et de sels minéraux. A côté du traitement médical administré contre les agents pathogènes et pour influencer la motricité intestinale, il faut surtout rapidement compenser les déficits en eau et sels minéraux.

Tab. 3.3 : Evaluation de l'état général

Mesure de la température :	Prêter attention à ce que la pointe du thermomètre soit en contact avec la muqueuse intestinale.
Réflexe de succion :	Observer la succion du veau sous la mère ou tester avec les doigts.
Test du pli de la peau :	Pincer la peau sur l'omoplate ou le cou et observer comment la peau se détend après le pincement. Chez le veau en bonne santé le pli se défait immédiatement. En cas de déshydratation ou de perturbation de l'équilibre en sels minéraux, il reste plus longtemps. Plus le pli reste, plus il faut réagir vite.
Capacité de tenir debout :	Obliger le veau à se lever et le pousser ; observer comment il corrige la perte d'équilibre. Si le veau a de la peine à se tenir debout, s'il est apathique et presque inconscient ou qu'il ne se lève pas, il y a acidémie. Il faut intervenir tout de suite.

Il faut pouvoir détecter rapidement les veaux atteints de diarrhées et bien évaluer le degré de déshydratation car cela détermine les mesures à prendre.

¹⁾ Chez les vaches mères, il est plutôt rare qu'un veau boive trop de lait. C'est toutefois possible si la vache produit beaucoup de lait et se traite facilement. La tétée est alors trop facile et le veau risque de boire pour jouer. Cela entraîne l'apparition de diarrhée, chose qui n'arrive en règle générale qu'avec des veaux nourris deux fois par jour avec de grandes quantités de lait.

Tab. 3.4: Evaluation et traitement des veaux atteints de diarrhées

Groupe	Etat général	Garde	Mesures
A	Bon, vif, tête normalement, se tient debout.	Veau sous la mère	Bien observer, évaluation constante de l'état général. Si plusieurs veaux sont atteints dans le troupeau, prélever des échantillons de selles. Traiter la diarrhée selon les indications du vétérinaire.
B	Diminué, reste longtemps et souvent couché, légèrement apathique, diarrhée persistante, le test du pli de la peau indique un état de déshydratation léger.	Veau sous la mère	Traiter la diarrhée selon les indications du vétérinaire. Placer la vache et le veau dans un box séparé du troupeau et bien observer.
C	Fortement diminué, le veau est souvent et longtemps couché, il a de la peine à se lever, voire ne peut plus se lever, pattes et surface du corps froides, somnolent, déshydratation prononcée.	Veau séparé de la mère	Appeler le vétérinaire: perfusion, substitut de lait, traitement de la diarrhée, placer le veau dans un environnement chaud et agréable; dès que l'état s'améliore redonner progressivement du lait (réunir à nouveau le veau et la vache).

Groupe A

Seuls les veaux avec un bon état général peuvent rester avec la mère. Il est préférable de pouvoir placer les veaux atteints et leurs mères dans un box isolé, respectivement une « infirmerie ». On évitera ainsi des risques de contamination.

Groupe B

Les veaux et leur mère devraient être séparés du troupeau. Le contrôle quotidien de la mamelle est indispensable, pour prévenir les problèmes de la mamelle et contrôler la prise de lait par le veau. Administrer un substitut avec électrolytes (additionné de bicarbonate) plusieurs fois par jour à l'aide d'un biberon muni d'une tétine.

Groupe C

Appeler immédiatement le vétérinaire. Dans le box isolé du troupeau, séparer le veau de la mère. Créer un environnement chaud et agréable pour le veau. Sortir le veau de l'étable froide, le couvrir avec une couverture ou utiliser une lampe infrarouge, le mettre sur une couche bien paillée. Traitement des veaux atteints de diarrhée ne pouvant plus se lever avec des perfusions d'électrolytes et de bicarbonate. Permettre le contact visuel entre la vache et son veau. Dès que le veau est capable de se lever, le traiter comme le groupe B.

Pathologies respiratoires



Dès l'apparition de toux dans l'étable, les veaux doivent être surveillés intensivement.

Les premiers signes de grippe, resp. d'infections des voies respiratoires d'origine virale, tels que fièvre ou respiration rapide, passent souvent inaperçus. Dans un stade avancé de la maladie, lorsque des infections secondaires s'établissent, les symptômes sont plus visibles: les veaux ont les oreilles tombantes, têtent moins, présentent un écoulement nasal, toussent et respirent difficilement et rapidement. Comme les affections des voies respiratoires non reconnues à temps sont parmi les causes de mortalité les plus fréquentes dans les troupeaux allaitants, il faut être particulièrement vigilant. Dès que des animaux toussent, il faut bien les observer et sur le long terme.

Mesures :

- Mesurer la température dans le rectum de plusieurs veaux (température corporelle chez le veau sain: 38,5°C – 39,2°C).
- Si un veau a de la fièvre, prendre la température de tous les veaux et la noter.
- En cas de fièvre, il est recommandé d'appeler le vétérinaire.

Inflammation du nombril

Le nombril doit être contrôlé quotidiennement durant les 10 premiers jours. Le nombril est une importante source d'infection pour les bactéries pyogènes. Si le nombril est enflé ou douloureux, il est infecté. En tous les cas, il faut prendre la température ! Un veau apathique qui tète peu a souvent une fièvre élevée. Il n'est pas rare que les infections du nombril aient une issue fatale, il ne faut donc pas hésiter à appeler le vétérinaire.

Maladie du muscle blanc

Pathologie à évolution aiguë liée à des carences en vitamines E et/ou sélénium chez le veau qui tète. La vitamine E et le sélénium ont un rôle important dans la prévention des processus oxydatifs dirigés contre les cellules corporelles. Selon l'évolution de la maladie, les veaux sont souvent couchés, ont une démarche rigide, transpirent parfois beaucoup et ont une respiration accélérée. Certains animaux meurent subitement. Si la maladie est diagnostiquée et traitée à temps, elle peut être guérie. Sur les exploitations ayant déjà eu affaire à cette maladie, l'administration d'une dose de sélénium-vitamine E par piqûre ou sous forme de pâte durant la première semaine suivant la naissance, s'est avéré être une mesure prophylactique efficace.

3.5 Parasites

Par la détention d'animaux de différentes classes d'âge, la pression parasitaire, surtout sur le jeune bétail, est élevée dans la détention de vaches mères. Tous les bovins sont porteurs. Les animaux s'infectent donc constamment mutuellement. En cas de parasitose, le bien-être et l'absorption alimentaire sont diminués, il en résulte des problèmes digestifs, amaigrissement et perte de performances.

L'apparition de symptômes chez des individus ou tout le troupeau dépend de plusieurs facteurs, comme la détention, l'affouragement, le stress et la pression parasitaire. Si des taux de charge bas sont pratiqués (moins de 2 UGB/ha), la pression parasitaire en détention de vaches mères est en général faible.

Parasites externes

Une attention particulière est à porter aux parasites externes dans la détention de vaches mères, en particulier en fin d'automne lors du retour des pâturages.

Les ectoparasites (acariens, puces, poux, mycoses) dérangent l'animal (démangeaisons), et peuvent être la cause d'une diminution de la production laitière (pertes de sang) ou de la transmission de maladies à d'autres animaux ou à l'homme. Les mesures consistent d'une part à observer les animaux afin de reconnaître le plus tôt possible les symptômes comme des démangeaisons inhabituelles ou des altérations de la peau. Les signes de démangeaisons sont des animaux qui se grattent avec les cornes ou les membres, qui se frottent contre des buissons ou des objets, dont le pelage présente des zones mouillées. D'autre part, il faut évaluer les possibilités d'utiliser des produits pour prévenir ou traiter les ectoparasites. Le mode de traitement, le choix du produit et la fréquence d'application sont à discuter avec le vétérinaire.

Parasites internes

Les recommandations suivantes sont basées sur une étude de terrain de l'Institut de parasitologie de l'Université de Zurich :

Tant que la concentration moyenne de 2 UGB/ha n'est pas dépassée, il n'est en principe pas nécessaire d'administrer de médicaments prophylactiques contre les verminoses gastro-intestinales. Dans ces conditions, les médicaments n'auront aucune influence économique positive. Dans les régions ou des exploitations qui ont des problèmes avec des bronchites vermineuses (toux, amaigrissement), des mesures préventives (vaccination, bolus à action prolongée) sont toutefois recommandées.

De manière générale : Les mesures prophylactiques et les traitements contre les parasites sont à discuter et convenir avec le vétérinaire, en respectant l'Ordonnance OMédV !



Nodules sous-cutanés dus aux varons (larves d'hypoderma).

Photo : BVET

3.6 Epizooties à annoncer

Les épizooties sont des maladies particulièrement contagieuses qui présentent un risque économique ou sanitaire pour l'homme. Le traitement de ces maladies est soumis à une réglementation de l'Etat.

Celui qui constate ou soupçonne une épizootie a l'obligation de l'annoncer au vétérinaire. Des mesures doivent être prises immédiatement pour éviter que l'épizootie ne puisse se répandre.

Les épizooties suivantes sont soumises à l'annonce obligatoire. Elles sont peu présentes en Suisse mais des cas isolés sont tout de même apparus ces dernières années :

- Diarrhée virale bovine / maladie des muqueuses (BVD/MD) (épizootie à éradiquer)
- Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) (épizootie à éradiquer)
- Paratuberculose (épizootie à combattre)
- Hypodermose (épizootie à combattre)
- Salmonellose (épizootie à combattre)
- Campylobactériose (épizootie à surveiller)
- Coxiellose (épizootie à surveiller)
- Cryptosporidiose (épizootie à surveiller)
- Néosporose (épizootie à surveiller)

Lien utile

www.infosm.blv.admin.ch

www.blv.admin.ch > Animaux > Épizooties > Vue d'ensemble des épizooties

Diarrhée virale bovine / maladie des muqueuses (BVD / MD)

Les abréviations BVD/MD signifient Bovine Virus-Diarrhoe/Mucosal Disease. Ce sont les deux évolutions possibles de la maladie causée par le même pathogène, les BVD-virus. Les animaux infectés permanents (infectés durant leur phase fœtale) sont responsables de la propagation de la maladie. La diarrhée virale bovine était une maladie répandue en Suisse. Elle engendrait chaque année d'importantes pertes économiques. La BVD peut déclencher un avortement précoce et certains veaux sont atteints de façon chronique. Ces derniers sont nommés « animaux infectés permanents » ou « animaux IP ». Le but de la campagne d'éradication débutée en 2007 était d'identifier et d'éliminer ces animaux IP pour empêcher les nouvelles infections. Entretemps, la BVD a été presque éradiquée en Suisse. Dès 2012, pour maintenir les résultats atteints, la surveillance de la BVD a été effectuée au moyen d'analyses d'échantillons de sang de groupes de bovins et d'échantillons de lait de citerne. Plus de 99,5 % des exploitations bovines suisses sont indemnes de BVD. Au vu de cette situation favorable, il a été décidé de ne pas reconduire à compter du 1^{er} janvier 2013 le programme de dépistage systématique du virus de la BVD fondé sur les analyses des échantillons d'oreilles prélevés sur tous les veaux nouveau-nés. Ce programme a été remplacé par une surveillance des troupeaux.

Néanmoins, la maladie n'est pas encore entièrement éradiquée. L'appel à la vigilance lancé à tous les éleveurs et à tous les vétérinaires reste donc de mise.

Littérature recommandée sur le thème des maladies :

- Kälberkrankheiten; Günter Rademann; Verlag Eugen Ulmer; ISBN 3405158397.
- Rinder- und Kälberkrankheiten; Straiton, Edward, Hollwich, Walter; Verlag Eugen Ulmer; ISBN 3800139715.
- L'observation du troupeau bovin : voir, interpréter, agir. Lensink, Joop et Leruste, Hélène. Editions France Agricole. ISBN 2-85557-128-6.
- Maladies des bovins. Institut de l'élevage. Editions France agricole ISBN 978-2-85557-149-2.
- Manuel des soins et traitements des onglons chez le bovin. Lischer, Christoph et al. Editions LmZ ISBN 3-03888-087-6.

4 Bâtiments et installations

4.1 Réflexions de base

On part du principe que les vaches mères sont détenues au pâturage durant la période de végétation. Durant cette période, les bâtiments servent tout au plus d'abri occasionnel et offrent la possibilité de distribuer un complément alimentaire afin de ménager les herbages en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Les précipitations, le type de sol, la pente des terrains sont les principaux facteurs limitant la pâture durant la période de végétation et qui justifient que les vaches passent du temps dans les étables. Celles-ci sont à aménager sous forme de stabulations qui correspondent aux critères SST et SRPA.

Vu que les étables des vaches mères sont occupées relativement peu de temps, il faut faire attention aux points suivants lors de la planification du bâtiment :

1. Des investissements qui diminuent la charge de travail, comme des systèmes d'alimentation, des caillebotis, des systèmes d'évacuation du fumier, etc. seront moins bien amortis dans une stabulation pour vaches mères que dans une étable pour vaches laitières. Il faut toujours évaluer la rentabilité des investissements projetés.
2. Dans la détention de vaches laitières, les systèmes de stabulation nécessitant peu de paille ont des avantages économiques certains. Les installations et les machines pour le lisier coûtent en principe moins cher que celles pour le fumier. Les frais pour le stockage et l'achat de paille sont moindre. Dans les étables pour vaches mères, ces avantages perdent de leur importance en raison du faible taux d'occupation. Des stabulations sur plan incliné ou à litière profonde sont bon marché à la construction et semblent prédestinées pour les vaches mères.
3. Les étables destinées aux vaches mères devraient être utilisables à d'autres fins durant la période où les vaches n'y sont pas, par exemple pour l'entrepôt de machines.
4. Pour des raisons de coût les étables destinées aux vaches mères sont à construire sous forme de stabulation libre ouverte.

4.2 Les différentes zones d'une stabulation

Aire d'affouragement

Dans le cas de l'alimentation à l'herbe ou de l'alimentation temporaire, il doit y avoir une place à la crèche pour chaque vache allaitante. Il est recommandé de prévoir également une aire d'alimentation fixe pour les veaux. Il est avantageux d'installer une crèche séparée inaccessible aux vaches (par ex. séparation avec passage à veau). En ce qui concerne les dimensions des places d'alimentations des veaux, il est recommandé de suivre les recommandations de l'Agroscope (voir tableau 4.1).

Il est rarement nécessaire d'attacher les animaux pour l'affouragement puisqu'en règle générale on ne distribue pas de concentrés. Il est donc possible d'utiliser des crèches construites soi-même ou de simples barres verticales, faciles à installer. L'avantage des cornadis, nettement plus chers, réside dans le fait qu'ils servent aussi à immobiliser les animaux pour des manipulations (vétérinaire, insémination, etc.). S'il est prévu d'attacher les animaux pour l'affouragement, ils doivent l'être tous afin d'éviter que les animaux entravés soient à la merci des animaux libres.



Pour la détention de vache mère les étables ouvertes en stabulation libre sont idéales.



L'immobilisation des animaux dans le cornadis est avantageuse pour le traitement soit individuel de certains animaux, soit collectif de tous les animaux du troupeau.

Points importants pour la conception des places à la crèche (voir tab. 4.1):

- Nombre de places.
- Longueur et largeur des places.
- Aménagement et dimensions de la crèche.
- Hauteur du fond de la crèche par rapport aux animaux.
- Les crèches achetées doivent être approuvées.

Abreuvoirs

Les abreuvoirs doivent être faciles d'accès. Les animaux dominants ne doivent pas pouvoir empêcher les animaux inférieurs de boire. Au minimum un abreuvoir par box, resp. pour 15 vaches mères. Pour les veaux, au minimum un abreuvoir à une hauteur de 50 à 55 cm doit être présent. Les installations d'abreuvement ne doivent pas gêner le passage du racleur pour l'évacuation du fumier, ni l'accès à l'auge.

Dans le cas de stabulations ouvertes, les abreuvoirs doivent être protégés du gel. Il est possible de les isoler (par ex. abreuvoirs à boules). Dans les régions où la température descend très bas, il est recommandé de recourir à un système antigel électrique qui réchauffe l'eau (circuit d'eau avec corps de chauffe électrique). De l'eau légèrement tiède incite davantage les animaux à boire.

Aire de repos

Les logettes, les plans inclinés et les surfaces sur litière profonde sont bien adaptés aux vaches mères. Les surfaces sur plan incliné ou en litière profonde peuvent également être utilisées par les veaux. Bien qu'une séparation pour les veaux et les vaches mères ne soit pas indispensable, elle est recommandée. Elle est par contre nécessaire pour les étables à logettes. En effet, les veaux doivent disposer d'une aire paillée qui leur est réservée.

Dans les stabulations ouvertes des régions au climat rude, les surfaces où s'accumule du fumier (plans inclinés ou litière profonde) ont l'avantage de dégager de la chaleur. Les animaux en profitent lors de températures extrêmement froides.

Dans les logettes avec un mélange de paille longue et de paille hachée, il n'y a en principe pas de production de fumier, mais de lisier. D'autres avantages des logettes sont le besoin réduit en paille, les frais moins élevés pour l'épandage du lisier et la réduction de la charge de travail. Les inconvénients des logettes sont leur prix et le manque d'alternatives d'utilisation lorsque l'étable n'est pas occupée par les vaches.

Points importants pour la conception et les dimensions des aires de repos (voir tab. 4.1):

- Mesures des logettes.
- Conformation de la poutre frontale et de la poutre arrière.
- Barres de séparation entre les logettes.
- Surface de l'aire de repos pour les litières profondes et les plans inclinés (surface cumulée pour toutes les catégories d'animaux).
- Rapport largeur-longueur avantageux pour les litières profondes ou plan incliné.
- Marche entre les couloirs de circulation et les litières profondes plus basses.
- Place pour l'évacuation mécanique du fumier de litière profonde.
- Stockage et distribution de la paille.

Surface de circulation et courette d'exercice

Les surfaces qui sont continuellement accessibles aux animaux doivent être pourvues d'un revêtement imperméable. Les liquides qui s'y accumulent doivent être évacués dans la fosse à purin.

Les sols en béton avec une surface rugueuse ou un revêtement en goudron sont idéals. Des caillebotis peuvent être utilisés sur une partie de la surface.

La combinaison de surfaces planes et de grilles alvéolées en fonte dans les zones les plus souillées (env. 1,5 m en parallèle le long de la crèche ou au milieu des couloirs) facilite l'évacuation des excréments.

Les courettes d'exercice sont à disposer de manière à profiter du soleil matinal.



Les courettes doivent être non glissantes et imperméables.

Les points suivants doivent être pris en compte pour l'aménagement des surfaces de circulation :

- Surfaces de circulation totale, y compris aires de repos et aires d'affouragement (surfaces minimales pour l'homologation SST).
- Taille minimale de l'aire d'exercice et de l'aire extérieure non couverte pour l'homologation SRPA.
- Conception des marches entre les aires situées sur différents niveaux (différence de hauteur vers les litières profondes en contrebas).
- Largeur des couloirs.
- Agencement et largeur des couloirs (pas de culs de sac).
- Sols en caillebotis (voir tab. 4.1).

Vêlages

Indépendamment du mode de stabulation pour les vaches mères, un box de vêlage séparé doit être aménagé. Selon l'Ordonnance sur la protection des animaux, les vaches qui mettent bas doivent être hébergées dans un compartiment séparé suffisamment grand où elles peuvent se mouvoir librement. Font exception à cette règle les mises bas au pâturage et celles qui ont lieu de façon imprévisible. (art. 41, al. 3, OPAn).

Plusieurs vaches peuvent se trouver dans le box de vêlage, si chaque animal dispose d'au moins 10 m². La séparation de la vache mère du troupeau n'est conseillée qu'au maximum 10 jours avant le vêlage et jusqu'à 10 jours après le vêlage. Un box de vêlage renforce le contact entre le veau et sa mère et facilite le contrôle.

Protection contre le vent

La protection contre le vent revêt une importance particulière pour les étables non isolées et ouvertes ainsi que pour les courettes d'exercice. En période de basses températures, les animaux sont ainsi prémunis contre les déperditions de chaleur. Lors du choix de l'emplacement et de l'exposition, il est important de prendre en considération la direction des vents dominants. Optimiser en coupant le vent sans restreindre l'ensoleillement matinal de la courette d'exercice et de l'aire de repos.

Il n'est pas toujours possible d'orienter les bâtiments dans le sens idéal et les vents peuvent provenir de directions différentes. Dans la plupart des cas, il faudra donc prendre des mesures contre le vent : filets coupe-vent ou parois en bois ou en paille avec des fentes d'aération. Le système de protection contre le vent ne doit pas gêner lors de travaux (par ex. évacuation du fumier) et doit être facilement démonté et remonté.

Installations pour le soin des animaux ou le chargement

La construction de systèmes de rassemblement, de tri, de soins et de chargement n'est économiquement pas rentable pour de petits cheptels. Dans ce cas, il faut entretenir suffisamment le contact avec les animaux (p.ex. distribution de petites friandises à la main) pour gagner la confiance des animaux.

Pour les exploitations non morcelées, dont les parcelles sont bien regroupées, les traitements des animaux et le chargement devraient se faire si possible dans l'étable. Pour les soins, un cornadis et un box de vêlage sont utiles. Pour le chargement il faut trouver un endroit adéquat où placer le camion, si possible de manière à ce que ce dernier soit disposé plus bas que le sol, la rampe présentant ainsi une faible pente. Des grilles de chargement adaptées au véhicule empêchent les animaux de s'enfuir. Un passage pour les personnes est à prévoir. Des barrières mobiles, des friandises et suffisamment de temps favorisent un chargement sans stress.

Si les parcelles sont éloignées de l'étable, il faut une installation mobile qui permette le traitement et le chargement des animaux au pâturage. On peut par exemple disposer un enclos mobile en filet. Afin d'habituer les animaux à cet enclos, il doit être installé un à deux jours avant son utilisation et on y disposera un peu d'aliment comme appât.



Couloirs et dispositifs de séparation facilitent le tri et le chargement des animaux.



Un travail est souvent cher, mais optimal pour le traitement des animaux.

4.3 Mesures minimales et indicatives

Dimensions pour stabulation

- Les valeurs du tableau ci-dessous s'entendent par animal. Les mesures indiquées sont les mesures intérieures, sans la largeur de la séparation.
- La législation sur la protection des animaux (www.bvet.admin.ch) et les directives cantonales ont une valeur juridique.

Les valeurs actuelles sont disponibles sur les sites Internet suivants: www.blv.admin.ch; www.agroscope.admin.ch

Tab. 4.1: Mesures minimales et valeurs recommandées pour la stabulation

Catégorie d'animaux Age / hauteur au garrot Poids vif	env. cm env. kg	Vaches	Veaux / génisses		
		130 – 140 ≤ 650	≤ 4 mois ≤ 150	≤ 6 mois ≤ 200	≤ 9 mois ≤ 300
→ Aire de repos avec litière (plan incliné/litière profonde)	m ²	4,5	1,2 à 1,5	1,8	2,0
→ Logettes: largeur	cm	120 ¹⁾			
→ Largeur de l'aire d'affouragement	cm	72	40 ³⁾	45 ³⁾	50 ³⁾
→ Profondeur de l'aire d'affouragement	cm	320	160 ³⁾	160 ³⁾	200 ³⁾
→ Couloir entre boxes	cm	240	120	120	135
→ Largeur maximale des fentes ²⁾	cm	3,2	3,0 ³⁾	3,0 ³⁾	3,2 ³⁾
→ Largeur du box	cm	120	60	70	90
→ Longueur du box: contre paroi opposée	cm cm	240 220	150 140	160 150	190 ³⁾ 180 ³⁾
→ Courette d'exercice permanente: surface intérieure et extérieure totale	m ²	10	3,5	4,5	4,5
→ Aires d'affouragement de repos et d'exercice non couvertes	m ²	2,5	1,0	1,3	1,3

Sources: – Dimensions pour des systèmes de stabulations; Agroscope, état 2008
– Dimensions minimales exigées pour la détention des bovins; OSAV, 2013

¹⁾ Espace de dégagement sous la séparation latérale: 40 cm.

²⁾ Si les jeunes veaux sont avec les mères, la largeur maximale des fentes est de 3,0 cm.

³⁾ Ces valeurs ne doivent être prises en considération que si le jeune bétail est séparé des vaches.

Engrais de ferme et besoins en paille

Le calcul de la quantité des engrais de ferme et du nombre d'unités gros bétail fumure (UGBF) par ha de surface se base sur les facteurs suivants (valables pour une occupation à l'année):

Tab. 4.2: Facteurs intervenant dans le calcul des unités gros bétail fumure (UGBF)

Catégorie d'animaux	Facteur UGBF
Vache mère/vache nourrice sans veau	1,00
Veau de vache mère (jusque 1 an)	0,22
Génisses et taureaux entre 1 et 2 ans	0,40
Génisses de plus de 2 ans	0,60
Taureaux de plus de 2 ans	0,60

Source: Guide Suisse-Bilanz, édition 1.15, AGRIDEA, OFAG; Ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm)

Tab. 4.3: Valeurs indicatives des besoins en paille, de la production et des teneurs des engrais de ferme par animal et par année

Système de stabulation	Besoin en paille dt/ animal ¹⁾	Production de lisier par animal ²⁾	Teneur en kg par t de fumier de stabulation, resp. par m ³ de lisier					
			MS	N _{tot} ³⁾	N _{disp.}	P ₂ O ₅	K ₂ O	Mg
Stabulation litière profonde ou plan incliné	20 – 30	Fumier de stabulation: 14 t	210	5,4	1,3 – 2,5	2,3	8,9	0,9
Stabulation subdivisée avec litière profonde et aire d'affouragement	15 – 25	Fumier de stabulation: 6 t	210	5,4	1,3 – 2,5	2,3	8,9	0,9
		Lisier: 8 m ³	90	4,3	2,2 – 3,0	1,7	5,2	0,7
Stabulation libre avec logettes	10 – 20	Lisier: 15,5 m ³	90	4,3	2,2 – 3,0	1,7	5,2	0,7

Source: Données de base pour la fumure des grandes cultures et des herbages 2009, Agroscope

Besoin d'espace pour le fourrage sec

Volume brut de stockage: volume net de stockage + volume fonctionnel.

Volume net de stockage: (besoins en fourrage sec + réserve de fourrage sec) x volume nécessaire pour le fourrage sec.

Besoins en fourrage sec: voir chap. alimentation.

Réserve de fourrage sec: pour l'alimentation hivernale, si la densité de fourrage est plus faible ou que les animaux consomment plus que durant les années moyennes, il faut ajouter + env. 10 % pour des exploitations sans ensilage et + env. 20 % pour des exploitations avec ensilage.

Volume fonctionnel: surface du tas x hauteur fonctionnelle.

Hauteurs fonctionnelles: claies (aération) 0,3 – 0,4 m
hauteur au dessus du tas 0,5 m (év. réserve)
hauteur de fonction du pont roulant 1,5 – 2,0 m.
la soufflerie et le pont roulant nécessitent peu de hauteur au dessus du tas car ils sont fixés contre le toit du bâtiment.

¹⁾ Durant l'absence périodique des animaux (pâturage, estivage), le besoin en paille et la production d'engrais de ferme sont diminués en conséquence.

²⁾ Le lisier contient la totalité des selles et de l'urine. Les valeurs indiquées tiennent compte des pertes de stockage.

³⁾ N_{tot} est la quantité de N contenue dans le fumier après soustraction des pertes inévitables à l'étable et durant le stockage (env. 15 % chez les bovins). Dans le cas d'une utilisation optimale de l'engrais de ferme, cette quantité d'azote devrait être disponible pour les plantes.

Tab. 4.4: Besoin en espace pour le fourrage sec (par 100 kg, dépend de la hauteur du tas)

Hauteur du tas (m)	m ³ /dt MS	m ³ /dt fourrage sec
3,0	1,05 à 1,20	0,95 à 1,05
4,0	0,95 à 1,10	0,85 à 0,95
5,0	0,85 à 1,00	0,75 à 0,85
6,0	0,75 à 0,90	0,65 à 0,75

Source: FAT-Bericht Nr. 471, FAT, Tänikon

Paille

Besoin en paille: voir tab. « Valeurs indicatives des besoins en paille, de la production et des teneurs des engrais de ferme par UGBF et par année ».

Espace fonctionnel: voir fourrage sec.

Besoin en volume: paille pressée 0,8 – 1,3 m³/dt paille
 paille ouverte 1,7 – 2,9 m³/dt paille
 paille hachée 1,0 – 2,5 m³/dt paille

Ensilage

Volume brut de stockage: volume net de stockage + volume sans tassement.

Volume net de stockage: Besoins en ensilage x espace nécessaire pour le stockage.

Besoins en ensilage: voir chapitre Alimentation.

Tassement: Silo tour env. 20 %
 (diminution de volume) Silo fosse env. 10 %

Tab. 4.5: Besoin en volume d'ensilage (calculs à partir de résultats provisoires ART)

Type d'ensilage	Type de silo	Volume net de stockage m ³ /dt MS	Volume brut de stockage m ³ /dt MS
Ensilage de maïs et d'herbe	Silo tour	0,36 à 0,60	0,43 à 0,72
	Silo fosse	0,36 à 0,60	0,40 à 0,66
Ensilage de feuilles de betterave	Silo tour	0,63	0,76
Ensilage de pulpe de betterave	Silo tour	0,48 à 0,59	0,58 à 0,71

Tab. 4.6: Besoin d'espace pour les balles de paille et de foin

	Bottes haute densité	Balles rondes			Balles rectangulaires	
		Petite	Moyenne	Grande	Petite	Grande
<i>Dimensions des balles:</i> Longueur x Largeur x Hauteur (m) Largeur x Diamètre (m)	1 x 0,45 x 0,35	0,7 x 0,5	1,2 x 1,2	1,2 x 1,5	2 x 0,8 x 0,9	2,4 x 1,2 x 0,7
<i>Volume par botte (m³)</i>	0,16	0,14	1,4	2,1	1,4	2,0
<i>Poids par balle:</i> Foin (kg) Paille (kg)	27 18	30 20	200 160	300 250	230 180	380 300
<i>Poids au stockage:</i> Foin (kg/m ³) Paille (kg m ³)	140 100	100 80	100 80	100 80	140 115	160 130

Tab. 4.7: Besoin d'espace pour l'ensilage d'herbe

		Balles rondes		Balles rectangulaires
		Petites	Grande	
<i>Dimensions des balles:</i>	longueur x largeur x hauteur (m) Largeur x diamètre (m)	0,7 x 0,5	1,2 x 1,2	1,7 x 0,8 x 0,9
<i>Volume par balle (m³)</i>		0,14	1,4	1,2
<i>Poids par balle (kg)</i>	Ensilage avec 40 % MS	60	700	700
<i>Poids au stockage (kg/m²)</i>		460	530	570

5 Types d'étables, investissements et organisation du travail

Situation initiale

Ces dernières années le nombre de vaches mères a continuellement augmenté en Suisse. Près de 10% des UGB bovins sont détenus dans des exploitations de vaches mères. Les raisons de ce développement sont l'abandon de la production laitière qui demande plus de travail, le passage d'une exploitation à temps complet à une exploitation à temps partiel, la possibilité de combiner l'élevage de vaches mères avec une branche de production spécialisée, l'exploitation des herbages et enfin, la préservation et l'entretien des alpages.

Diversité des systèmes de détention

Les 24 exploitations sélectionnées pour l'enquête de terrain de l'ART reflètent la diversité qui caractérise l'élevage de vaches mères en Suisse par la localisation, le mode de détention, les techniques employées, la taille du troupeau. 16 exploitations se situaient en plaine, 8 en région de montagne. Concernant la mécanisation et le choix des procédés, la taille du troupeau joue un grand rôle. Les exploitations les plus petites conservent surtout l'herbe ensilée en grosses balles, tandis que les exploitations plus importantes disposent généralement d'un silo-couloir. Indépendamment de la taille de l'effectif, plus de la moitié des exploitations interrogées stockaient le foin en vrac. Les exploitations comptant jusqu'à 30 vaches mères distribuaient en général le fourrage à la main, c'est-à-dire le déposaient sur la table d'affouragement à l'aide d'un chargeur automoteur ou d'un chargeur frontal. Les exploitations de plus de 30 vaches mères utilisaient principalement une remorque-mélangeuse. Les systèmes d'affouragement à discrétion comme les râteliers (fig. 5.1) ou l'affouragement libre-service au silo-couloir étaient plutôt rares. En ce qui concerne les systèmes de détention, c'est la stabulation libre à logettes qui représentait, de loin, le système le plus répandu. Dans la majorité des exploitations la litière était mise en place en jetant la paille depuis le fenil dans l'étable pour la distribuer ensuite dans l'aire de repos. Dans près de la moitié des exploitations, le lisier était évacué à l'aide d'un racleur manuel dans l'aire d'affouragement, ainsi que dans les aires d'exercice.

5.1 Types d'étables

A partir de toutes les solutions existant en pratique, quatre types d'étables avec plans et coupes à l'appui sont présentés (Fig. 5.2a à 5.2d). Les types d'étables se distinguent dans les domaines suivants :

Conception	Etable à un ou plusieurs bâtiments, aire d'exercice intégrée ou en bordure.
Enveloppe du bâtiment	Etable fermée resp. ouverte.
Système de détention	Logettes resp. surface de repos non structurée: litière profonde, litière sur plan incliné ou couche de litière.
Affouragement	Table d'affouragement ou affouragement libre-service au silo-couloir ou au râtelier

Le tableau 5.1 contient une description des quatre types d'étables ainsi que les abréviations correspondantes. Le tableau 5.2 réunit, lui, les hypothèses qui ont servi à établir les plans et à effectuer les calculs. Tous les types d'étables respectent les exigences minimales de l'Ordonnance sur la protection des animaux (DFE 1981), les directives pour la détention des bovins (OVF 2003), les recommandations concernant les mensurations pour les vaches de petite taille, les vaches de grande taille et les génisses en gestation avancée (OVF 2005), l'Ordonnance SRPA (OFAG 1998), ainsi que la directive sur la protection des eaux dans l'agriculture (OFAG et OFEFP 1994).

A la place d'affouragement, le cornadis autobloquant a été remplacé par une barre de nuque. Pour que les animaux puissent être séparés, immobilisés ou transportés efficacement, sans stress et en toute sécurité, tous les concepts d'étables sont équipés d'un dispositif de contention mobile avec stalle de traitement (« travail »). Ce dispositif peut également être utilisé au pâturage.

Rapport FAT n° 654, 2006

Le contenu du chapitre 5 « Types d'étables, investissements et organisation du travail » est issu du rapport FAT n° 654, de la station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. Une enquête de terrain a été menée sur 24 exploitations de vaches mères. Le rapport compare quatre types d'étables utilisées dans la détention de vaches mères selon les investissements nécessaires, les procédés et la planification du travail.



Les râteliers peuvent être utilisés aussi bien dans l'aire d'exercice (en haut) que pour compléter l'affouragement au pâturage (en bas).



Photos: Agroscope ART

Tab. 5.1 : Types d'étables utilisés et abréviations

Abréviation	Figure	Descriptif
F_L_TA	5.2a	Etable fermée à un bâtiment, logettes à 2 rangs, opposées, table d'affouragement, aire d'exercice en bordure.
O_L_TA	5.2b	Etable ouverte à plusieurs bâtiments, logettes à 1 rang, table d'affouragement, aire d'exercice intégrée.
O_SR_ALS+R	5.2c	Etable ouverte, surface de repos non structurée, affouragement libre service : herbe ensilée au silo-couloir et foin au râtelier, aire d'exercice intégrée.
O_SR_R	5.2d	Etable ouverte, surface de repos non structurée, affouragement libre service au râtelier, aire d'exercice intégrée.

Tab. 5.2 : Hypothèses qui ont servi de base à l'établissement des plans et aux calculs, classées par site (région de plaine et région de montagne), resp. par mode de détention. Les locaux de stockage nécessaires sont indiqués, à titre d'exemple, pour un effectif de 40 vaches mères avec leurs veaux.

Secteur	Site	Hypothèses	Régions de plaine		Régions de montagne	
		Durée de l'affouragement hivernal	165 jours		220 jours	
Ration de fourrage	10 kg de MS d'ensilage d'herbe par vache mère avec veau. 4 kg de MS de foin par vache mère avec veau.					
Stock de fourrage	Ensilage d'herbe au silo-couloir, resp. Balles rondes sur une zone gravillonnée Foin en balles rondes, remise sol gravillonné		297 m ³ 140 m ² 264 m ³		396 m ³ 187 m ² 352 m ³	
Stock de paille	Balles rectangulaires Etable fermée : fourragère Etables ouvertes : à côté de l'aire de repos		Logette 198 m ³	Surface de repos 330 m ³	Logette 264 m ³	Surface de repos 440 m ³
Stock d'engrais de ferme	Surface de la fumière Volume du stock de lisier		29 m ² 532 m ³	111 m ² 389 m ³	35 m ² 641 m ³	134 m ² 478 m ³
	Durée de stockage du lisier, couverture du silo avec une bâche flottante		150 jours		180 jours	
Aire d'affouragement	Rapport animal/place d'affouragement à la table d'affouragement 1 : 1, barre de nuque. En cas d'affouragement libre-service au silo-couloir ou de râteliers à palissades, rapport animal/place d'affouragement au moins 2,5 : 1 par composant du fourrage.					
Aire de repos	Logettes : logettes profondes avec matelas de paille ; largeur 125 cm (largeur intérieure), longueur des logettes opposées 235 cm, longueur logettes adossées à la paroi 260 cm. Surface de repos non structurée : 5 m ² /vache, 1,6 m ² /veau.					
Sol	En béton, surface en dur. Totalité de la surface au moins 10 m ² /vache, 4,5 m ² /veau. Aire d'exercice non couverte au moins 2,5 m ² /vache, 1,3 m ² /veau.					
Evacuation du fumier	F_L_TA	Fixe + mobile				
	O_L_TA	Fixe				
	O_SR_ALS+R	Mobile				
	O_SR_R	Mobile				
Vêlage, aire de refuge pour les veaux	Non saisonnier, réparti sur l'année. Logettes : aire de refuge séparée pour les veaux (litière profonde) et aire de vêlage. Surface de repos non structurée : séparations en cas de besoin.					
Séparation, immobilisation	Dispositif de contention mobile avec stalle de traitement (« travail »).					
Parois	Etable fermée : coffrage en bois Etables ouvertes : spaceboards dans l'aire de repos, filets brise-vent, stock de paille dans la fourragère, coffrage en bois.					

Fig. 5.2a: Etable fermée à un bâtiment avec logettes opposées et table d'affouragement ainsi qu'aire d'exercice en bordure (F_L_TA). Le passage dans la fourragère représente un volume construit important.

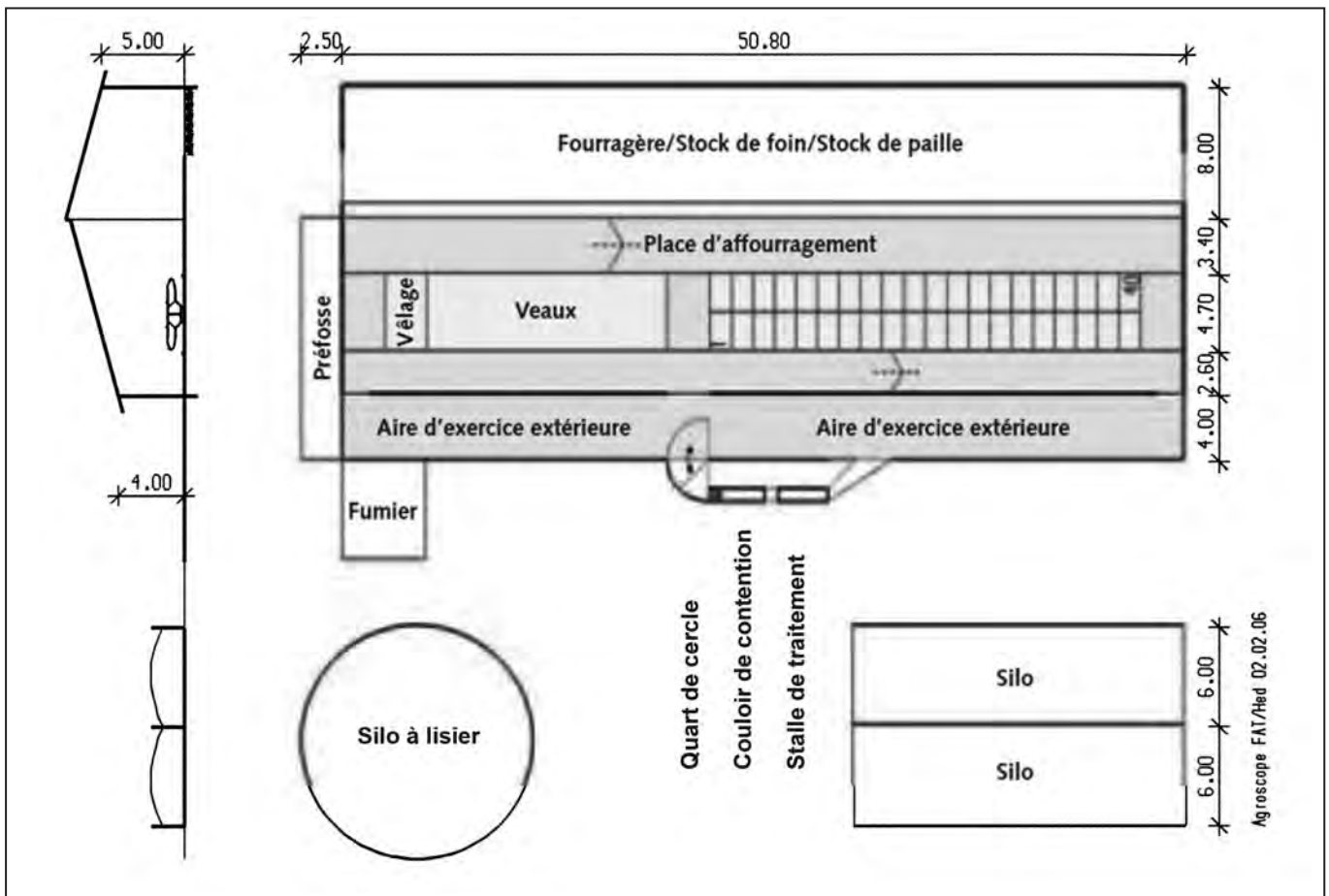


Fig. 5.2b: Etable ouverte à plusieurs bâtiments avec une rangée de logettes, aire de refuge pour les veaux à l'extrémité des boxes, table d'affouragement et aire d'exercice intégrée (O_L_TA). La paille est stockée juste à côté de l'aire de repos et est distribuée directement.

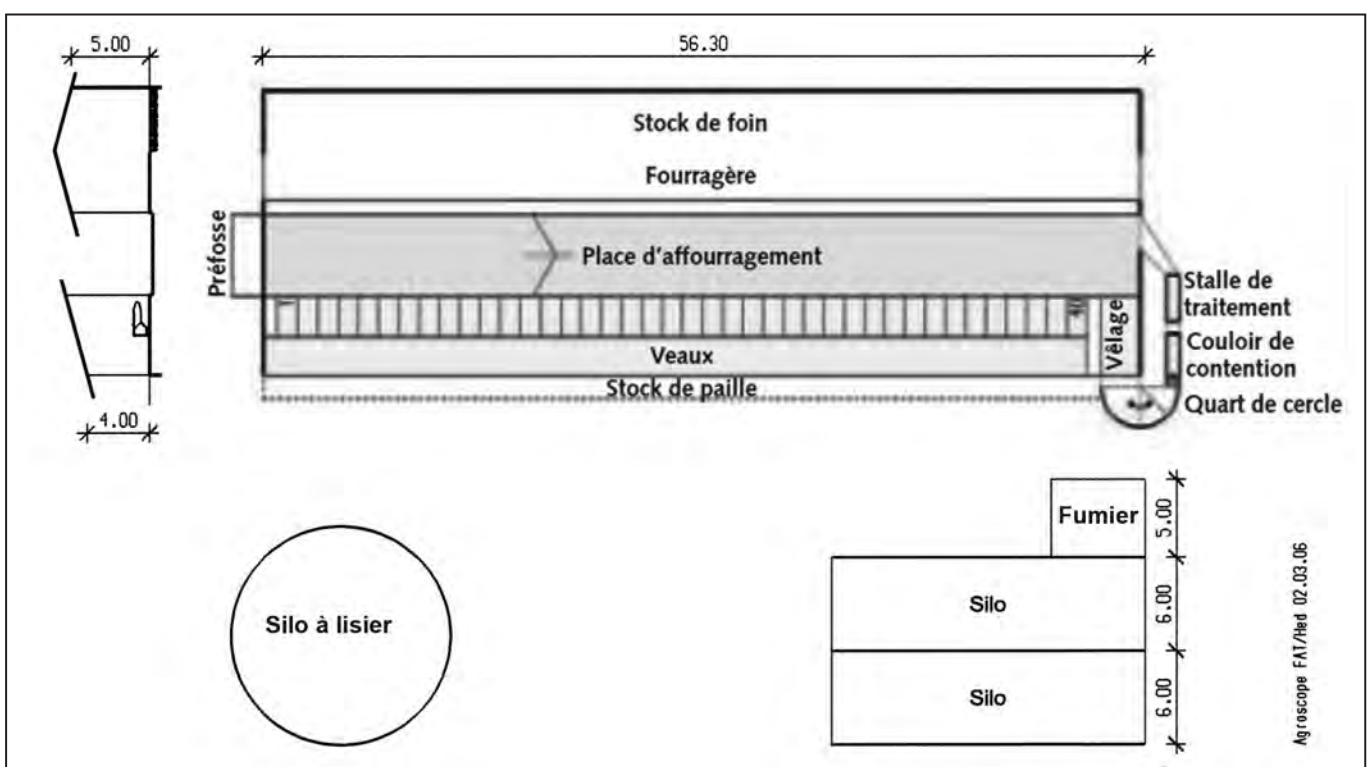


Fig. 5.2c: Etable ouverte avec surface de repos non structurée, aire d'exercice intégrée et affouragement à discrétion (O_SR_ALS+R). Les animaux mangent l'herbe ensilée directement au silo-couloir et le foin au râtelier.

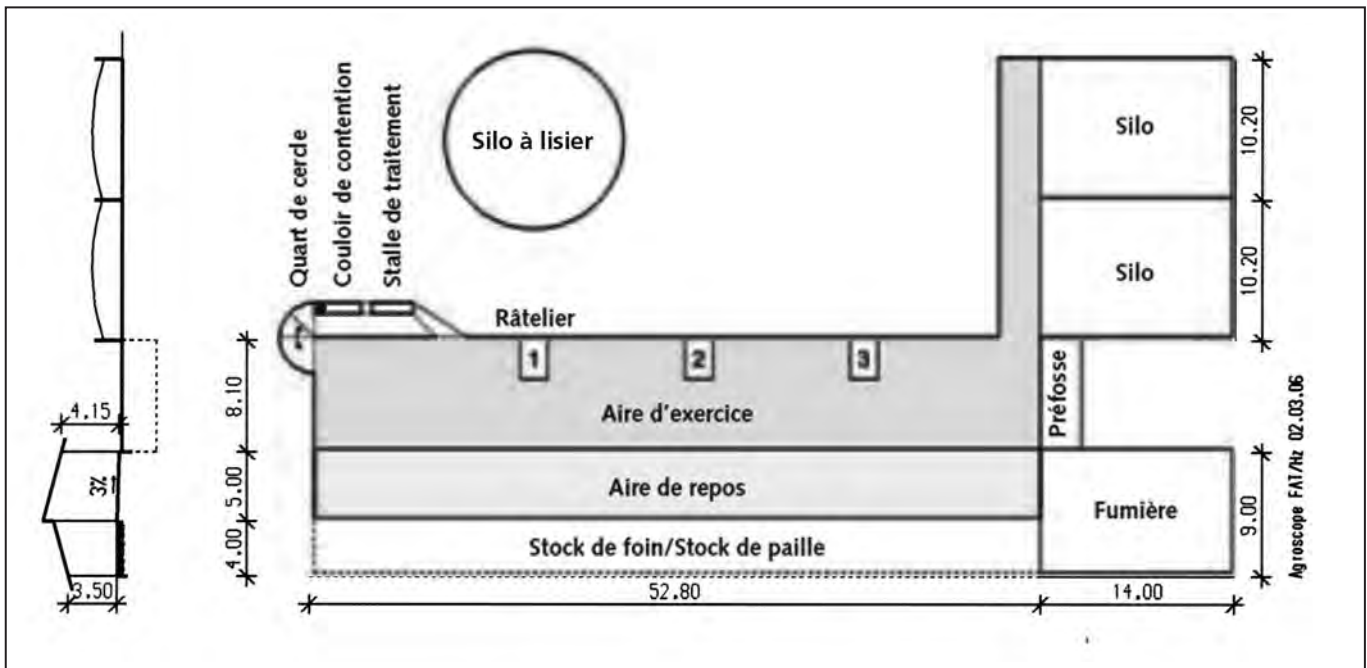
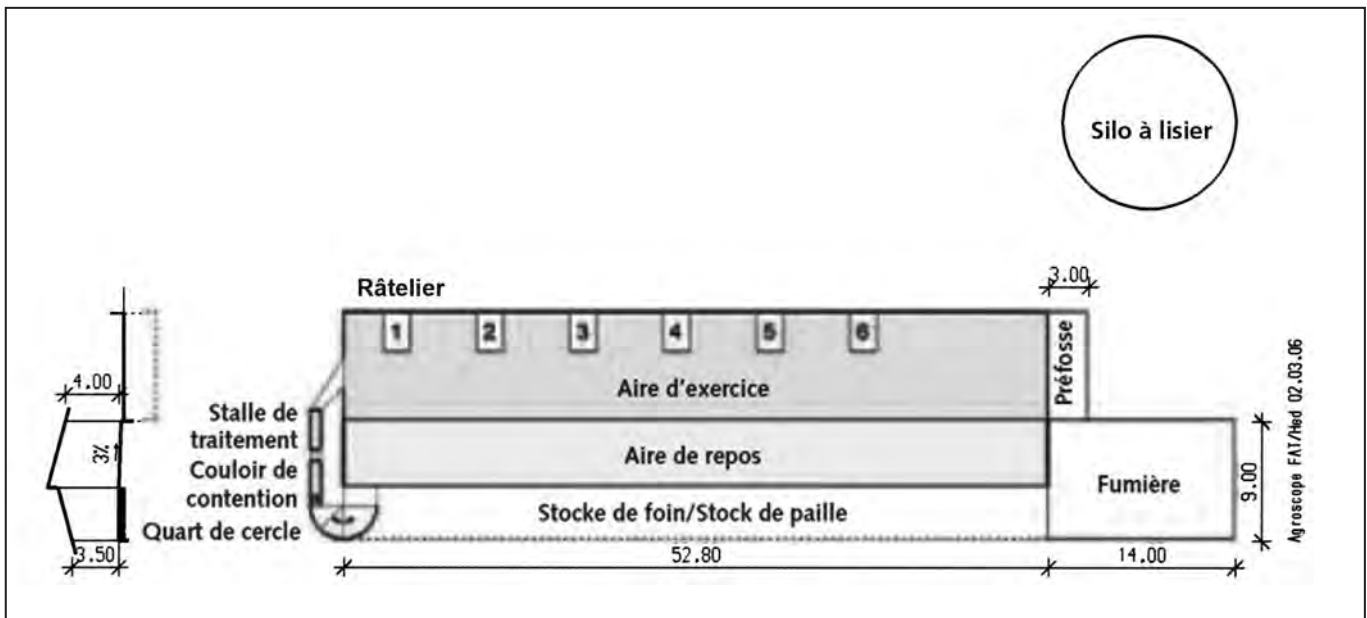


Fig. 5.2d: Etable ouverte avec surface de repos non structurée, aire d'exercice intégrée et affouragement au râtelier (O_SR_R). La disposition des râteliers dans l'aire d'exercice nécessite un système mobile pour l'évacuation du lisier ou une aire d'exercice perforée.



5.2 Investissements nécessaires

Lors de la planification de la construction d'un bâtiment neuf ou de transformations, il est recommandé de comparer les différentes réalisations.

Dans le chapitre 5.2 les investissements nécessaires sont comparés pour des nouvelles constructions des quatre types d'étables du chapitre 5.1 (voir tab. 5.1) avec des effectifs de 20, 40, 60 et 80 vaches mères. Pour pouvoir comparer les données, un modèle de calcul avec les prix indiqués dans le système par modules unitaires de l'ART (Hilty, van Caenegem et Herzog 2008).

Les investissements sont à chaque fois indiqués par vache mère avec veau, dans la figure 5.3 pour les régions de plaine et dans la figure 5.4 pour les régions de montagne.

Comparaison des types d'étable

Une comparaison des 4 types d'étable montre pour différents effectifs les avantages économiques liés aux investissements d'une stabulation ouverte à plusieurs bâtiments par rapport à une stabulation fermée à un seul bâtiment. Un affouragement libre-service, au râtelier ou au silo-couloir est plus avantageux que l'affouragement à la table d'affouragement.

Investissements nécessaires en région de plaine

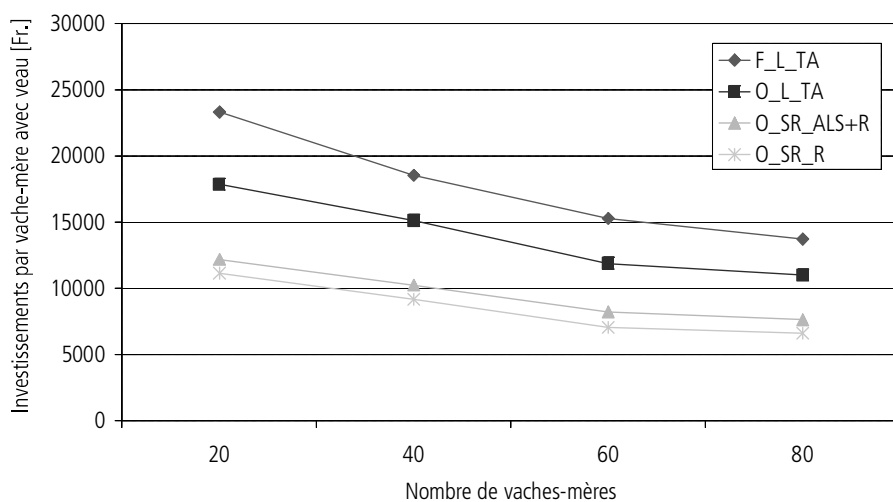


Fig. 5.3: En région de plaine, les investissements nécessaires par vache mère avec veau avec affouragement au râtelier O_SR_R sont inférieurs de 40% par rapport au type d'étable avec table d'affouragement O_L_TA.

Investissements nécessaires en région de montagne

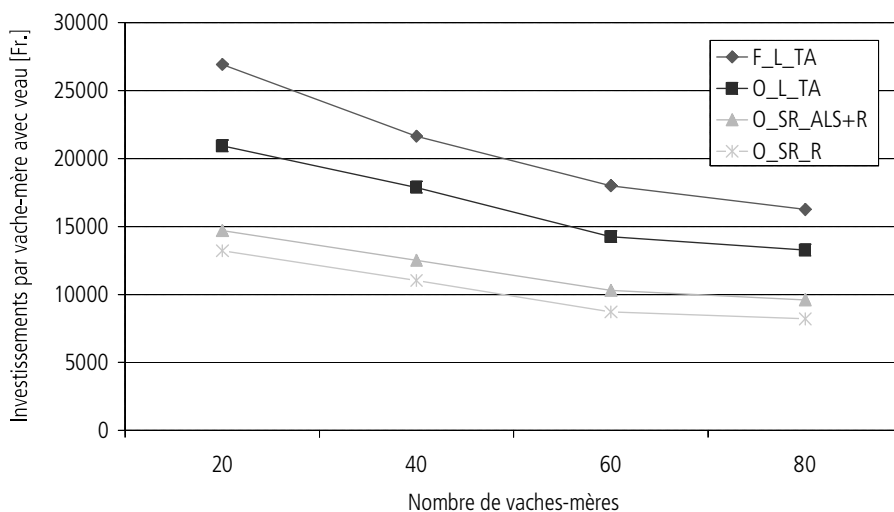


Fig. 5.4: En région de montagne, plus la taille du troupeau augmente, plus les investissements nécessaires par vache mère diminuent, de 17% par segment de 20 vaches supplémentaires. A partir de 60 vaches, l'effet est moindre.

Marges de manœuvre

Pour l'emplacement de l'exploitation (région de plaine ou région de montagne), il n'y généralement pas de marge de manœuvre. Le choix d'une exposition judicieuse, d'une construction ouverte et la pratique systématique de l'affouragement à discrétion permettent de réaliser des économies. Lorsque les possibilités d'extension de l'exploitation sont limitées, il est possible de tirer parti d'effets d'échelles par communautés d'élevage ou communautés d'exploitation.

L'étable fermée à un bâtiment avec logettes, table d'affouragement et aire d'exercice extérieure en bordure (F_L_TA) est celle qui exige les investissements les plus élevés, de Fr. 23 320.– à Fr. 13 730.– par vache mère avec veau en région de plaine, resp. de Fr. 26 940.– à Fr. 16 265.– en région de montagne.

L'étable ouverte à plusieurs bâtiments (O_L_TA) avec logettes et aire d'exercice intégrée revient au moins un cinquième moins cher (de Fr. 17 860.– à Fr. 11 020.– en région de plaine, resp. de Fr. 20 945.– à Fr. 13 290.– en région de montagne).

Dans le cas de l'affouragement à discrétion, la suppression de la table d'affouragement permet de réaliser d'importantes économies. L'affouragement libre-service au silo-couloir et au râtelier (O_SR_ALS+R) réduit les investissements nécessaires de près d'un tiers par rapport au type d'étable avec table d'affouragement (O_L_TA). La réduction est même de l'ordre de 40 % dans le cas du type d'étable équipé uniquement de râteliers (O_SR_R).

Une augmentation de l'effectif à 40, resp. à 60 vaches mères entraîne une baisse considérable des coûts par rapport à un effectif de 20 vaches mères (17 % à chaque fois). Une extension du troupeau à 20 nouvelles vaches, soit un total de 80 vaches mères, permet encore d'économiser 5 % supplémentaires, soit une économie totale de 39 %.

L'exploitation située en région de montagne exige des investissements 15 à 26 % plus élevés que l'exploitation située en région de plaine. En région de montagne, il faut en effet de plus grands locaux pour stocker le fourrage, la paille et les engrais de ferme. Il faut également tenir compte de la profondeur de gel et de la charge de neige plus importante.

5.3 Temps de travail

Définitions

Temps de travail effectif : durée effective du temps de travail sur l'exploitation (valeur réelle).

Temps de travail nécessaire : temps calculé pour un certain travail (valeur théorique).

Une part élevée de travaux de routine

Une bonne moitié du temps de travail est consacré à des travaux de routine. Le management et d'autres travaux non quotidiens occupent chacun environ 20 % du temps de travail. Lors du passage des vaches laitières aux vaches mères, le temps de travail ne diminue souvent pas comme espéré.

Une ration de fourrage à plusieurs composants, une part importante de travail manuel et une repousse fréquente du fourrage sont par exemple responsables du temps de travail élevé consacré à l'affouragement. En remettant les différents processus en question et en les simplifiant, ainsi qu'en adoptant des techniques appropriées, il est possible de réduire encore le temps de travail.

Temps de travail effectif

Dans les 24 exploitations interrogées, le temps de travail effectif consacré à l'élevage de vaches mères, sans compter la conservation du fourrage, variait entre 28 et 120 heures de main-d'œuvre (MOh) par vache mère et par an (fig. 5.5). La grande fourchette sur laquelle se répartissent les exploitations reflète la diversité de l'élevage de vaches mères. Une bonne moitié du temps de travail était consacrée aux travaux de routine : affouragement, évacuation du fumier, mise en place de la litière, entretien des logettes, contrôle des animaux, sorties au pâturage, pose des clôtures et approvisionnement en eau. Les travaux de management arrivaient en deuxième position avec 20 %. Les travaux non quotidiens occupaient 19 % du temps total. Il s'agit entre autres du nettoyage, des réparations, de l'entretien des pâturages, de la montée et de la descente à l'alpage, du chargement des animaux, des transports, etc. La vente directe représentait 3 % du temps total, de même que le suivi et les soins des animaux.

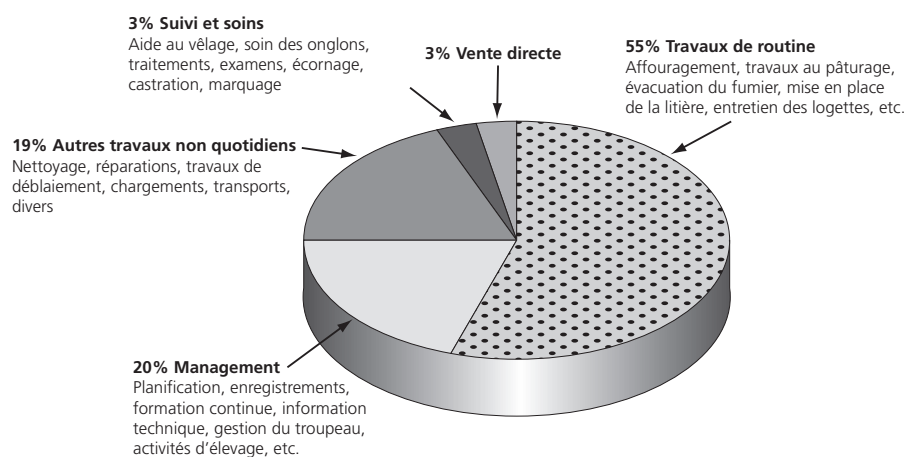


Fig. 5.5: Travaux liés à la détention de vaches mères (sans compter la conservation du fourrage). Moyenne des 24 exploitations : 66 MOh par vache mère et par an (min. 28 – max. 120 MOh).

Temps de travail effectif en cours d'année

Dans l'élevage de vaches mères, le temps requis par les travaux de routine est soumis à des fluctuations saisonnières. Le temps de travail diminue au début de la saison de pâture et augmente en automne, au début de la période d'affouragement hivernal (fig. 5.6). Dans les exploitations qui pratiquent l'estivage ou l'alpage, le temps de travail diminue encore. La capacité de travail libérée pendant l'été peut être employée pour les grandes cultures, la conservation du fourrage ou encore dans des branches de production spécialisées.

Rentrer le troupeau chaque jour au pâturage durant la saison de pâture augment le temps consacré aux travaux de routine. Aux travaux typiques du pâturage (approvisionnement en eau, contrôle des clôtures, observation des animaux, etc.) viennent s'ajouter les travaux à l'étable (affouragement, mise en place de la litière, évacuation du fumier).

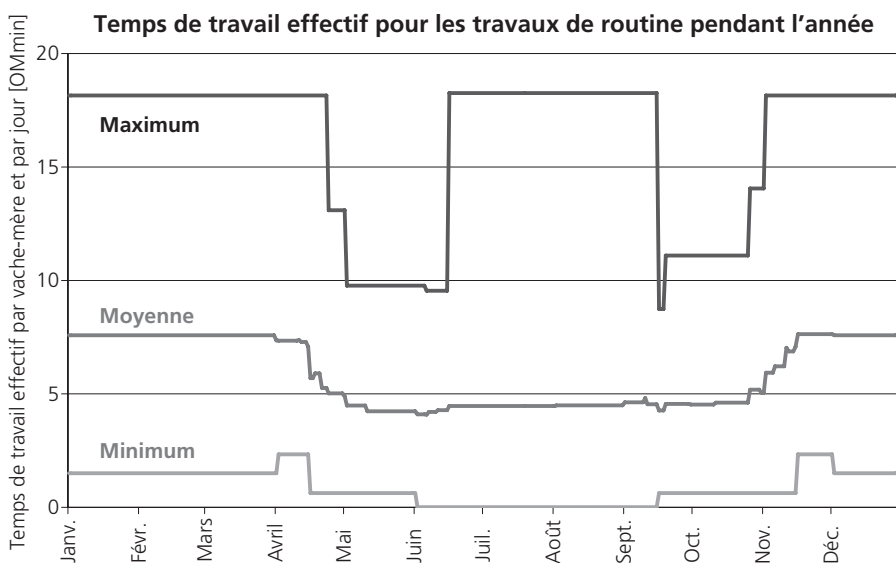


Fig. 5.6: Dans l'élevage de vaches mères, le temps requis par les travaux de routine est soumis à des fluctuations saisonnières. Les valeurs représentées sont les valeurs minimales, moyennes et maximales des 24 exploitations ayant participé à l'enquête.

Temps de travail nécessaire pour l'affouragement

En hiver, les travaux d'affouragement représentent une grande part des travaux de routine quotidiens. Le temps de travail nécessaire a été calculé pour six procédés d'affouragement, comparables à ceux utilisés dans la pratique, pour des effectifs de 10 à 80 vaches-mères avec leurs veaux. Les calculs tiennent compte de la reprise, du transport et de la distribution de fourrage ainsi que de la repousse du fourrage, des travaux de préparation et du contrôle de la consommation (tab. 5.3).

La ration de fourrage comprenait 10 kg d'herbe ensilée (MS) et 4 kg de foin (MS) par vache mère avec veau. Furent comparés les procédés avec distribution du fourrage à la table d'affouragement, des procédés d'affouragement à discrétion au râtelier, des procédés d'affouragement libre-service au silo-couloir, ainsi que des combinaisons de ces derniers.

Dans le cas des procédés d'affouragement avec stockage du foin en vrac dans un fenil sur étable (PA 1 et PA 2), le foin est jeté à la main dans l'étable pour un effectif de dix vaches. A partir de 20 vaches, on a recours à une griffe. Le temps de travail nécessaire pour le procédé d'affouragement 6 (PA 6) n'est représenté qu'à partir d'un effectif de 40 vaches mères, sachant que l'achat d'une remorque mélangeuse équipée d'une désileuse ne semble pas valoir la peine pour les petits effectif, étant donné son coût élevé.

Les différences de temps de travail entre les procédés d'affouragement exercent une influence plus importante que la taille de l'effectif (fig. 5.8). L'affouragement à discrétion uniquement au râtelier ou l'affouragement libre-service au silo-couloir ou encore la distribution de fourrage à l'aide d'une remorque mélangeuse donnent des résultats nettement meilleurs que les procédés avec distribution manuelle, à l'aide d'une griffe, d'un chargeur frontal ou d'une désileuse par blocs à la table d'affouragement.

Tab. 5.3: Procédés d'affouragement (PA)

Ration	Procédé	PA 1	PA 2	PA 3	PA 4	PA 5	PA 6
Ensilage d'herbe (10 kg MS)	Stockage	Silo-couloir	Silo-couloir	Silo-couloir	Balles rondes	Silo-couloir	Silo-couloir
	Reprise et distribution	Désileuse par blocs, Table d'affouragement	Affouragement libre-service au silo-couloir	Désileuse par blocs, Table d'affouragement	Chargeur frontal râtelier	Affouragement libre-service au silo-couloir	Remorque mélangeuse, table d'affouragement
Foin (4 kg MS)	Stockage	En vrac, fenil sur étable	En vrac, fenil sur étable	Balles rondes	Balles rondes	Balles rondes	Balles rondes
	Reprise	Jusqu'à 10: à la main A partir de 20: griffe	Jusqu'à 10: à la main A partir de 20: griffe	Chargeur frontal	Chargeur frontal	Chargeur frontal	Chargeur frontal Remorque mélangeuse
	Distribution	Table d'affouragement	Table d'affouragement	Table d'affouragement	Râtelier	Râtelier	Table d'affouragement
Fourrage	Repousse	2 x par jour	2 x par jour	2 x par jour	Aucune	Aucune	2 x par jour



Fig. 5.7: L'affouragement libre-service au silo-couloir a fait ses preuves dans l'élevage de vaches mères. Sachant que les animaux passent généralement tout l'été au pâturage et ne se nourrissent au silo-couloir que pendant la période d'affouragement hivernal, le risque de réchauffement de la surface de coupe est limité.

Photo: Agroscope ART

Les râteliers (PA 4 et 5) sont approvisionnés de manière entièrement mécanique et il n'est plus nécessaire de repousser le fourrage. En cas d'affouragement libre-service au silo-couloir (PA 2 et 5), les animaux se servent directement dans le stock de fourrage (fig. 5.7). Le temps de travail augmente lorsqu'il faut déplacer de grosses quantités de fourrage à la main, comme c'est le cas lors de la reprise et de la distribution du foin stocké en vrac (PA 1 et 2), de la distribution de foin conditionné en balles rondes (PA 3) ou de blocs d'ensilage (PA 1 et 3) ou encore lorsqu'il faut repousser le fourrage à la main.

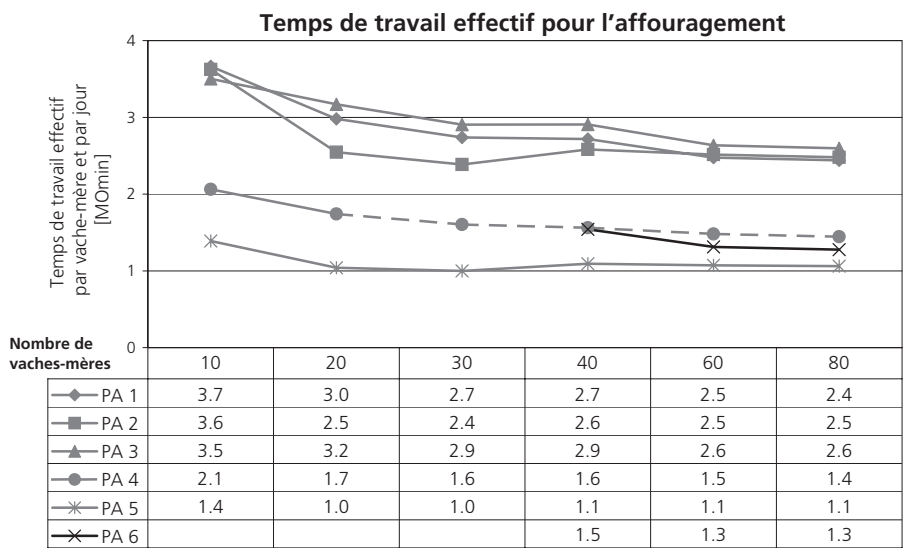
Dans le cas de l'affouragement à discrétion, il est possible d'avoir un rapport animal/place d'affouragement allant jusqu'à 2,5 : 1.

La disposition de râteliers dans l'aire d'exercice ou l'affouragement libre-service au silo-couloir entraînent un surcroît de travail pour le nettoyage des aires d'exercice et l'évacuation des restes de fourrage.

Quel que soit le procédé d'affouragement, on constate une baisse du temps de travail nécessaire par vache mère et par jour, lorsque l'effectif augmente (jusqu'à 30 vaches mères) (fig. 5.8). La baisse très nette du temps de travail nécessaire entre un effectif de 10 vaches et de 20 vaches pour les PA 1 et PA 2 tient à ce que le foin est repris à l'aide d'une griffe et non plus à la main.

L'augmentation du temps de travail nécessaire dans les procédés avec affouragement libre-service (PA 2 et 5) s'explique par l'ajout d'un cornadis supplémentaire à chaque extension du troupeau à 40, 60 et 80 vaches mères.

Fig. 5.8: L'affouragement à discrétion au râtelier et au silo-couloir (PA 4 et 5) ainsi que l'emploi d'une remorque mélangeuse équipée d'une désileuse (PA 6) donnent de meilleurs résultats sur le plan de l'organisation du travail que les procédés avec distribution du fourrage à la table d'affouragement que ce soit à la main, à l'aide d'une griffe, d'un chargeur frontal ou encore d'une désileuse par blocs (PA 1, 2 et 3). Les procédés d'affouragement (PA) sont décrits au tableau 5.3.



Temps de travail nécessaire pour l'évacuation du fumier et la mise en place de la litière

Parmi les travaux de routine quotidiens, l'évacuation du fumier et la mise en place de la litière jouent également un grand rôle dans l'élevage de vaches mères. Les calculs pour les variantes d'évacuation du fumier et de mise en place de la litière comprennent trois procédés avec stabulation libre à logettes et quatre procédés avec surface de repos non structurée.

Stabulation libre à logettes

Par rapport aux systèmes avec surface de repos non structurée, la détention de vaches mères en stabulation libre à logettes consomme moins de paille. Le modèle choisi pour les calculs est celui d'une stabulation libre à logettes à un rang, avec un box de vêlage séparé et une aire de refuge pour les veaux de 2,5 m de large, placée à la tête des logettes (fig. 5.3b). Une aire d'exercice intégrée est située entre l'aire de repos et la fourragère. Dans l'aire d'exercice, le lisier est évacué à l'aide d'une motofaucheuse (largeur de travail de la lame: 1,4 m), d'un racleur fixe ou grâce à une surface perforée. Les calculs tiennent compte non seulement de l'évacuation du lisier dans l'aire d'exercice, mais aussi du nettoyage des zones intermédiaires, de l'entretien des logettes, de l'évacuation du fumier dans l'aire de refuge pour les veaux ainsi que de la mise en place de la litière dans les logettes et dans l'aire de refuge. Les calculs sont basés sur un entretien quotidien des logettes, car les veaux y séjournent également et les souillent d'excréments et d'urine (fig. 5.9). Le tableau 5.4 donne une vue d'ensemble des différents procédés.



Fig. 5.9: Les veaux séjournent également dans les logettes et souillent la surface de repos de leurs excréments et de leur urine. C'est pourquoi il est indispensable de nettoyer régulièrement les logettes.

Photo: Agroscope ART

Tab. 5.4: Procédés utilisés pour l'évacuation du fumier, la mise en place de la litière et l'entretien des boxes dans la stabulation libre à logettes

Procédés		Moto faucheuse (largeur de travail 1,4 m)	Racleur fixe	Aires d'exercice perforées
Evacuation du fumier	Aire d'exercice	au quotidien	2 x par jour	autonettoyantes
	Zones intermédiaires	au quotidien, racleur manuel (0,8 m)		
	Aire de refuge pour les veaux	2 x par période d'affouragement hivernal, tracteur avec chargeur frontal		
Mise en place de la litière dans les logettes et l'aire de refuge pour les veaux		Logettes profondes, 1 x par semaine, à la main avec la fourche 1 kg par vache mère et par jour, grosses balles 2 kg par vache mère et par jour, grosses balles		Logettes surélevées, 1 x par semaine, à la main avec la fourche 0,2 kg par vache mère et par jour, paille hachée 2 kg par vache mère et par jour, grosses balles
Entretien des logettes		au quotidien, à la main avec la fourche ou avec le racleur		

Le procédé d'évacuation mobile avec motofaucheuse équipée d'une lame exige nettement plus de temps que le racleur fixe ou encore le sol perforé. Avec le dispositif d'évacuation mobile, les portes et les séparations doivent être ouvertes, puis fermées, ce qui veut dire qu'il faut isoler des groupes d'animaux. Ce n'est pas nécessaire avec le dispositif fixe (fig. 5.10), ni avec le sol perforé. Le procédé avec aire d'exercice perforée est celui qui s'avère le plus avantageux sur le plan de l'organisation du travail. L'aire d'exercice perforée se nettoie en grande partie toute seule sous l'effet du va-et-vient des animaux. La quantité de paille à déplacer est moindre, que ce soit pour la mise en place de la litière ou pour l'entretien des logettes surélevées.

Indépendamment du procédé employé, le temps de travail nécessaire par vache mère et par jour diminue lorsque la taille du troupeau augmente (fig. 5.11), puisque les travaux de préparation, les temps annexes et les temps de déplacement, ainsi que les travaux ultérieurs restent identiques, mais se répartissent sur un plus grand nombre d'animaux. La part qu'ils représentent dans le temps de travail total devient donc moins importante. Le temps principal évolue de manière pratiquement proportionnelle à la taille du troupeau et il est plus important dans les grands troupeaux.



Fig. 5.10: Lorsque les axes d'évacuation sont droits, les racleurs fixes conviennent bien. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'ouvrir, ni de fermer les portes et les séparations entre les différents groupes d'animaux.

Photo: Agroscope ART

Fig. 5.11 : Le procédé avec aire d'exercice perforée et logettes surélevées est celui qui demande le moins de temps de travail pour l'évacuation du lisier, la mise en place de la litière et l'entretien des logettes.

Temps de travail nécessaire pour l'évacuation du lisier, la mise en place de la litière et l'entretien des logettes dans le stabulation libre à logettes

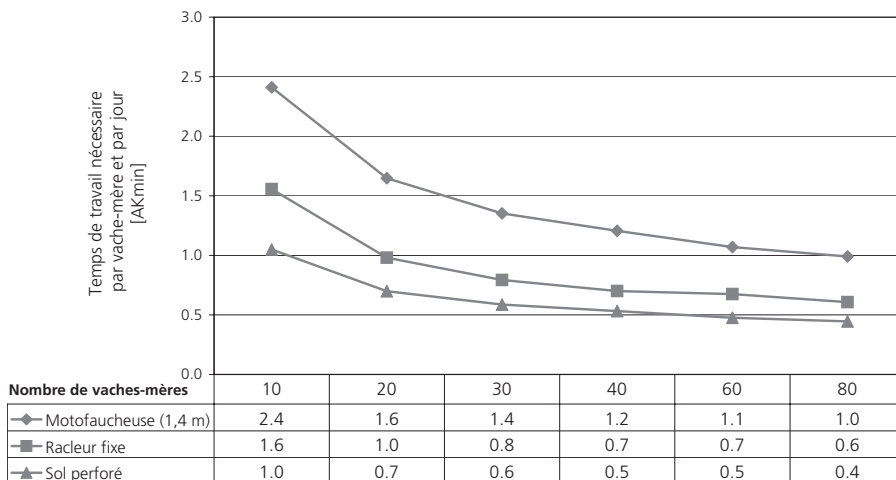


Fig. 5.12 : Un stock de paille placé directement à l'arrière de la surface de repos peut faire office de protection contre le vent et faciliter la mise en place de la litière.

Photo: Agroscope ART

Stabulation libre avec surface de repos non structurée

Les temps de travail nécessaires pour trois procédés mobiles d'évacuation du lisier dans l'aire d'exercice avec des degrés de mécanisation différents (racleur manuel, motofaucheuse avec lame et tracteur avec chargeur frontal et lame) et un procédé avec un racleur fixe (tab. 5.5) ont été comparés. Dans les quatre procédés, le plan de l'étable correspond dans l'ensemble au schéma de la figure 5.3d. Une table d'affouragement remplace le râtelier. Une aire d'exercice s'étend entre la table d'affouragement et l'aire de repos sur toute la longueur de l'étable. La paille est stockée à l'arrière de l'étable à côté de l'aire de repos (fig. 5.12). De cette façon, elle peut être jetée directement sur la surface de repos et y être répartie à l'aide d'une fourche. La surface de repos est nettoyée deux fois par période d'affouragement hivernal au moyen d'un tracteur et d'un chargeur frontal avec chargement direct sur la remorque.

Les calculs portant sur l'évacuation du lisier à l'aide d'un racleur manuel ne vont que jusqu'à un troupeau de 30 vaches mères, car ce système semble impraticable pour les gros troupeaux étant donné la charge de travail élevée qu'il représente. Comme on pouvait s'y attendre, c'est le procédé avec racleur manuel qui exige le temps de travail le plus élevé du fait de la part importante de travail manuel et de la largeur de travail réduite du racleur. Quelle que soit la taille du troupeau, le temps de travail requis par le procédé avec motofaucheuse ne dépasse que d'environ 0,2 Momin par vache mère et par jour le temps de travail requis par le procédé avec tracteur et chargeur frontal. Parmi tous les procédés, c'est le racleur fixe qui exige le moins de temps de travail pour l'évacuation du lisier dans l'aire d'exercice intérieure. Il n'existe aucune différence entre les procédés lorsqu'il s'agit de nettoyer et de pailler la surface de repos. La paille est répartie à la main sur la surface de repos. C'est pourquoi la mise en place de la litière représente une part importante dans le temps de travail total, même si la litière n'est renouvelée qu'une fois par semaine. Par contre, le temps de travail nécessaire à l'évacuation du fumier sur la surface de repos est pratiquement négligeable.

Quel que soit le procédé, plus la taille du troupeau augmente, plus le temps de travail nécessaire par vache mère et par jour diminue, de même que le temps de travail requis pour la mise en place de la litière et l'évacuation du lisier dans l'aire d'exercice intérieure.

Tab. 5.5: Procédés utilisés pour l'évacuation du fumier et la mise en place de la litière dans la stabulation libre avec surface de repos non structurée.

Procédés (Largeur de travail)	Racleur manuel (0,8 m)	Moto faucheuse (1,4 m)	Tracteur avec chargeur frontal (2 m)	Racleur fixe
Evacuation du lisier dans les aires d'exercice	au quotidien	au quotidien	au quotidien	2 x par jour
Evacuation du fumier sur la surface de repos	2 x par an, tracteur avec chargeur frontal			
Mise en place de la litière	1 x par semaine, à la main avec la fourche, 5 kg de paille par vache mère et par jour, grosses balles			

Temps de travail nécessaire pour les travaux non quotidiens

Dans l'élevage de vaches mères, pratiquement la moitié du temps de travail total est consacré en moyenne à des travaux non quotidiens (fig. 5.5). Parmi ces travaux, on compte les travaux de management, la vente directe, le suivi et les soins des animaux, ainsi que divers autres travaux. Les différentes exploitations se distinguent de par les orientations choisies pour la production, mais aussi en ce qui concerne le choix des races, les activités d'élevage, le management du troupeau, la formation continue et les mesures de soins appliquées. C'est pourquoi dans le modèle, l'intensité des travaux de management varie, de même que celle du suivi et des soins. En ce qui concerne les travaux réunis sous la rubrique « autres travaux non quotidiens », on ne fait aucune différence (tab. 5.6).

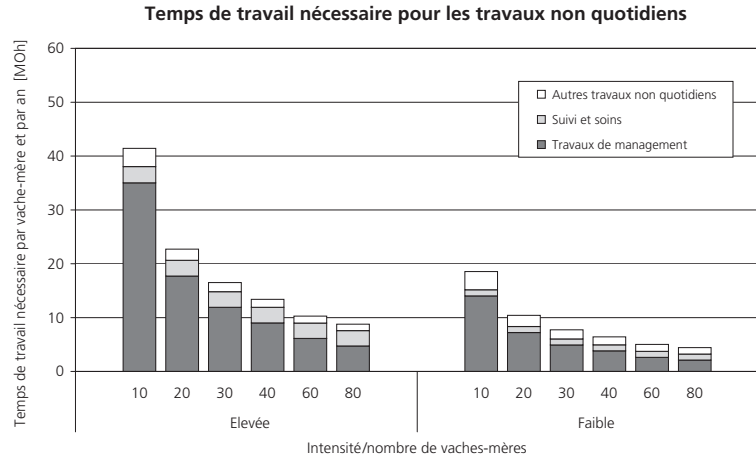
Tab. 5.6: Description du degré d'intensité des travaux non quotidiens

Intensité	Elevée	Moyenne	Faible
Travaux de management			
Activités d'élevage	oui	non	non
Gestion du troupeau	moyennement intensive	moyennement intensive	peu intensive
Enregistrements/Journaux	régulièrement	régulièrement	régulièrement
Formation continue	fréquemment	régulièrement	rarement
Information technique	régulièrement	régulièrement	rarement
Réunions relatives à l'exploitation	quotidien	hebdomadaire	hebdomadaire
Mode d'exploitation	selon les directives PI	selon les directives PI	selon les directives PI
Suivi et soins			
Race	race à viande	race à viande	race à viande
Reproduction	50 % du troupeau IA	saillie naturelle	saillie naturelle
Soin des onglons (vaches)	1x par an	tous les deux ans	selon nécessité
Ecornage	tous les jeunes animaux	tous les jeunes animaux	jamais
Castration	50 % des veaux mâles	50 % des veaux mâles	50 % des veaux mâles
Autres travaux non quotidiens			
Nettoyage de l'étable à fond	1x par an		
Réparations et travaux de déblaiement	régulièrement		
Alpage	Montée à l'alpage et descente en voiture avec remorque; deux trajets de contrôle par an		

Les travaux de management représentent la majeure partie des travaux non quotidiens. Leur part est comprise entre 85 % (dix vaches mères, intensité élevée) et 43 % (80 vaches mères, faible intensité) (fig. 5.13). On constate un net recul de travaux de management et de ce qu'on appelle les autres travaux non quotidiens. Outre la taille du troupeau, les options prises par l'exploitation et des particularités telles que la personnalité du chef ou de la cheffe d'exploitation jouent également un rôle. En revanche, le temps de travail requis par animal pour le suivi et les soins ne varie pratiquement pas avec l'augmentation de l'effectif. Ce temps dépend essentiellement de l'intensité accordée à ce type de tâches.

Les travaux comme le contrôle de la mise bas et l'aide au vêlage ainsi que les premiers soins et le marquage d'un veau font partie des travaux qui sont difficilement planifiables et qui peuvent entraîner des pointes de travail en cas de vêlage saisonnier.

Fig. 5.13: Outre la taille du troupeau, l'intensité du management ainsi que le suivi et les soins des animaux influent sur le temps de travail requis par les travaux non quotidiens.



Temps de travail total nécessaire

Le temps de travail total comprend outre l'affouragement, l'évacuation du fumier, la mise en place de la litière, l'entretien des logettes et les travaux non quotidiens, également les travaux au pâturage et la production fourragère. La figure 5.14 représente le temps de travail total nécessaire pour 20, 40 et 60 vaches mères. On y distingue une exploitation de plaine avec 165 jours d'affouragement hivernal et une exploitation de montagne avec 220 jours d'affouragement hivernal. Pour la comparaison, on a choisi le procédé d'affouragement avec stockage du foin dans un fenil au-dessus de l'étable et reprise de l'ensilage d'herbe au silo-couloir à l'aide d'une désileuse par blocs (tab. 5.3, PA 1), ainsi que le système d'évacuation du lisier avec motofaucheuse équipée d'une lame (tab. 5.5). Le système de pâturage sur lequel sont basés les calculs est une pâture intégrale avec des abreuvoirs fixes. On a effectué les calculs pour les travaux non quotidiens en partant d'une intensité moyenne. En ce qui concerne la production fourragère, la fauche et l'andainage sont effectués au moyen des machines disponibles sur l'exploitation, tandis que le ramassage, le transport et le stockage de l'ensilage d'herbe sont confiés à une entreprise de travaux agricoles.

Le temps de travail total est compris entre 49 et 38 MOh par vache mère et par an en région de plaine et entre 57 et 46 MOh par vache mère et par an en région de montagne. La production fourragère requiert la majeure partie de ce temps, entre 17 et 23 MOh par vache mère et par an. Comme les vaches passent plus de temps à l'étable en région de montagne qu'en région de plaine, il faut un volume plus important de fourrage. Le plus grand nombre de jours d'affouragement hivernal est également responsable du temps de travail plus élevé par vache mère et par an exigé par les travaux de routine comme l'affouragement, l'évacuation du fumier et la mise en place de la litière dans les régions de montagne. Par contre, étant donné la période de pâture plus longue en région de plaine, les travaux liés au pâturage y sont également plus importants. Le temps de travail nécessaire pour les travaux non quotidiens est semblable en région de plaine et en région de montagne.

Temps de travail total nécessaire: comparaison région de plaine – région de montagne

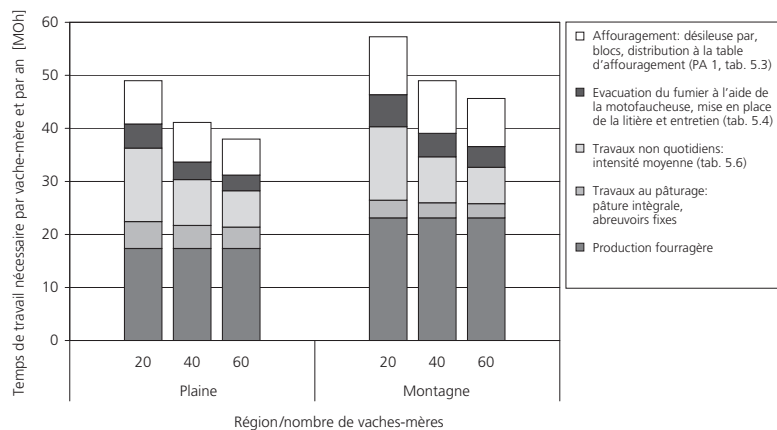


Fig. 5.14: En région de montagne, le temps de travail total est plus élevé qu'en région de plaine, étant donné la période d'affouragement hivernal plus longue et la part plus importante de fourrage conservé. En région de plaine par contre, ce sont les travaux liés au pâturage qui exigent plus de temps de travail. Les calculs sont basés sur 165 jours d'affouragement hivernal en région de plaine et 220 jours en région de montagne.

5.4 Les principales conclusions

La construction d'une étable en région de montagne exige un investissement plus élevé qu'en région de plaine. Le choix d'une construction ouverte et d'une étable à plusieurs bâtiments permet de réaliser des économies importantes par rapport à une étable à un seul bâtiment. D'autres économies sont dues à l'abandon de la table d'affouragement au profit de la pratique systématique de l'affouragement à discrétion au râtelier ou au silo-couloir. Lorsque les possibilités d'extension de l'exploitation sont limitées, il est possible de tirer parti d'effets d'échelles par communautés d'élevage ou communautés d'exploitation.

Le temps de travail est déterminé non seulement par la taille du troupeau, mais aussi par le système de détention, la technique utilisée, la part de travail manuel, les conditions topographiques, l'orientation de la production et les intérêts du chef ou de la cheffe d'exploitation. Lors du passage des vaches laitières aux vaches mères, les agriculteur-trice-s ont souvent conservé des techniques de travail et des procédés auxquels ils étaient habitués. Par conséquent, le temps de travail dans l'élevage de vaches mères n'a pas beaucoup diminué par rapport à l'élevage de vaches laitières.

Or, il est possible de réduire encore le temps de travail dans les exploitations de vaches mères en changeant totalement d'optique, en remettant les différents processus en question et en les simplifiant, ainsi qu'en adoptant des techniques appropriées (tab. 5.7). Une ration de fourrage à plusieurs composants, une part importante de travail manuel et une repousse fréquente du fourrage sont par exemple responsables du temps de travail élevé consacré à l'affouragement. La combinaison de l'affouragement à discrétion et de la table d'affouragement est une solution qui ne permet qu'une faible économie de temps de travail et pour laquelle les investissements restent conséquents. Par contre, l'affouragement entièrement à discrétion au râtelier ou au silo-couloir est une solution avantageuse en ce qui concerne le temps de travail et les investissements nécessaires.

Une aire de refuge pour les veaux accessible aux machines évite du travail manuel inutile lors de l'évacuation du fumier. L'évacuation mobile du lisier sur l'aire d'exercice intérieure à l'aide d'un racleur manuel, d'une motofaucheuse ou d'un tracteur équipé d'une lame nécessite nettement plus de temps de travail que les systèmes d'évacuation fixes ou les aires d'exercice à sol perforé. Dans le cas des troupeaux subdivisés en plusieurs groupes, il faut veiller à isoler les animaux pendant le passage du dispositif mobile à moteur utilisé pour l'évacuation du lisier. Une sortie quotidienne au pâturage exige beaucoup de temps. Il est donc recommandé d'éviter cette solution dans la mesure du possible.

Dans l'élevage de vaches mères, les travaux non quotidiens représentent pratiquement la moitié du temps de travail. Actuellement, il est devenu obligatoire de tenir un journal et d'enregistrer les données de l'exploitation. Une planification ciblée du travail doit permettre de choisir les formations supplémentaires et les informations techniques utiles. Les exploitations doivent également pouvoir décider s'il vaut la peine pour elles de se rendre aux ventes aux enchères de bétail d'élevage.

L'élevage de vaches mères est souvent une activité annexe ou une activité combinée avec une branche de production spécialisée. Les pointes de travail pendant le courant de l'année se situent surtout au moment des activités destinées à la conservation du fourrage. Pour éviter de telles situations, il peut être bon d'envisager le recours à des entreprises de travaux agricoles ou à des cercles de machines.



Fig. 5.15: Lors de la disposition de l'aire de refuge pour les veaux, il faut veiller à laisser un accès libre pour l'évacuation du fumier sur la surface de repos.

Photo: Agroscope ART.

Tab. 5.7: Analyse de la situation de l'élevage de vaches mères et possibilités d'amélioration sur le plan de travail

Situation	Possibilités d'améliorations
Temps de travail important consacré à la conservation de fourrage	Production de fourrage simplifiée (pas de foin ventilé), délégation ciblée des travaux aux entreprises de travaux agricoles
Temps de préparation et de déplacement élevé pour l'affouragement dû au grand nombre de composants de la ration et au grand nombre de sites de stockage pour le fourrage	Simplification de la ration
Part de travail manuel élevée pour l'affouragement	Mécanisation de la repousse du fourrage ou affouragement libre-service (râtelier, silo-couloir)
Sortie quotidienne au pâturage avec rentrée quotidienne à l'étable	Pâturage intégrale (éventuellement avec complément de fourrage au râtelier pendant la période intermédiaire), éviter les sorties quotidiennes au pâturage avec rentrées quotidiennes à l'étable (échange des surfaces éventuellement)
Mécanisation démesurée ou insuffisante	Utilisation en commun avec d'autres exploitations de techniques mobiles pour l'affouragement et l'évacuation du fumier, bétailière et stalle de traitement
Intensité élevée pour le management, le suivi et le traitement ainsi que pour la réalisation des travaux de routine comme autrefois dans l'élevage de vaches laitières	Simplification systématique des travaux de routine et modification de l'organisation de la journée
« Absorption » du temps de travail disponible par des procédés compliqués	Utilisation systématique du temps de travail disponible pour d'autres branches de production ou d'autres activités (expl. à titre complémentaire, activité annexe, temps libre)

Bibliographie

- OFAG, 2013. Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture. Contributions au bien-être des animaux (SRPA et SST). Etat au 7 février 2017.
- OFEV, 2012. Aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture. Modules Constructions rurales et protection de l'environnement, Eléments fertilisants et utilisation des engrais dans l'agriculture.
- 2008, Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Etat au 1^{er} janvier 2017. 455.1.
- 2008, Ordonnance de l'OSAV sur la détention des animaux de rente et des animaux domestiques, état au 1^{er} janvier 2014. 455.110.1.
- OSAV, Dimensions minimales exigées pour la détention des bovins. N° 6.1_(5)_f I septembre 2013.
- OSAV, Dimensions pour les vaches de petite taille, les vaches de grande taille et les génisses en état de gestation avancée (espaces libres de tout obstacle). N° 6.10_(5)_f I septembre 2013.
- Gazzarin C. und Hilty R., 2002. Systèmes de stabulation pour vaches laitières: comparaison des investissements relatifs à la construction. Rapport FAT N° 586.
- Schrade S., 2004. Arbeitszeitbedarf in der Mutterkuhhaltung unter Berücksichtigung praxisüblicher Arbeitsverfahren und Stallhaltungssysteme in der Schweiz. Masterthesis, Universität Hohenheim.
- Schweizerischer Bauernverband, 2005. Statistische Erhebungen und Schätzungen über Landwirtschaft und Ernährung. 81. Jahreshft.

6 Commercialisation

6.1 Aperçu des possibilités de vente de produits issus de la garde de vaches mères

Tab. 6.1 : Vente provenant de l'élevage de vaches mères

Quoi? Produit	A qui? Clientèle	Comment? Filières	Indications/ Remarques
Animaux d'élevage Taureaux Génisses/Vaches	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation à vaches mères: pour l'élevage, pour production de veaux sevrés pour la boucherie/l'engraissement. Exploitation laitière: pour des croisements commerciaux. Exploitation à vache mère: pour l'élevage, pour production de veaux sevrés pour la boucherie/engraissement. Exploitations démarrants avec des vaches mères. 	<ul style="list-style-type: none"> p.ex. marché des taureaux d'élevage à Brunegg, 3 fois par an, organisé par Vache Mère Suisse. Vente à la ferme. Vente à la ferme. Enchères des clubs de races. Marché de bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> Age : env. 10 à 14 mois. Animaux de qualité et animaux inscrits au Herdbook à prix plus élevé. Animaux de qualité et animaux inscrits au Herdbook à prix plus élevé.
Animaux pour l'engraissement ou la boucherie Broutards pour la boucherie Animaux de labels Label Natura-Veal Animaux destinés à la transformation Animaux de labels Veaux sevrés pour l'engraissement	<ul style="list-style-type: none"> Boucheries régionales (avec licences) p.ex. Coop, Migros, Manor Abattoir Boucheries régionales Exploitations d'engraissement Propre exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Vente à la ferme à des acheteurs avec licence Vente à la ferme à des acheteurs licenciés Commerce du bétail Marchés de bétail régionaux Marchés de bétail régionaux Vente à la ferme Commerce du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> Age : max. 10 mois Respecter les directives de production et les filières de vente spécifiques Taureaux et vaches de réforme Choix de races adaptées à l'engraissement Age : 5,5 à 10 mois Respecter les directives de production et les filières de vente spécifiques
Viande Label Natura-Veal Label Natura-Beef Label SwissPrimBeef	<ul style="list-style-type: none"> Ménages privés Gastronomie 	<ul style="list-style-type: none"> Vente directe avec licence 	<ul style="list-style-type: none"> Veaux sevrés et bétail d'étaal Natura-Beef, Natura-Veal et SwissPrimBeef Respecter les directives de production spécifiques

6.2 Vente directe

Pour la vente directe, la famille paysanne fournit un travail de conditionnement et de vente qui s'ajoute à ceux liés à la production agricole. Une plus-value est ainsi réalisée sur le produit. Celui qui veut se lancer dans la vente directe de viande issue de la garde de vaches mères doit au préalable se poser les questions suivantes :

- Combien d'animaux voudrais-je vendre chaque année par cette filière ?
- Comment organiser l'abattage et la vente ?
- Quelles sont les lois, conditions et directives à prendre en considération ?
- Comment trouver de nouveaux clients ?
- Quelle charge de travail supplémentaire va être occasionnée par la vente directe ?
- A quels frais supplémentaires faut-il s'attendre ?
- Comment fixer le prix par kg de viande pour couvrir les frais supplémentaires ?

Le succès de la vente directe est principalement influencé par les facteurs suivants :

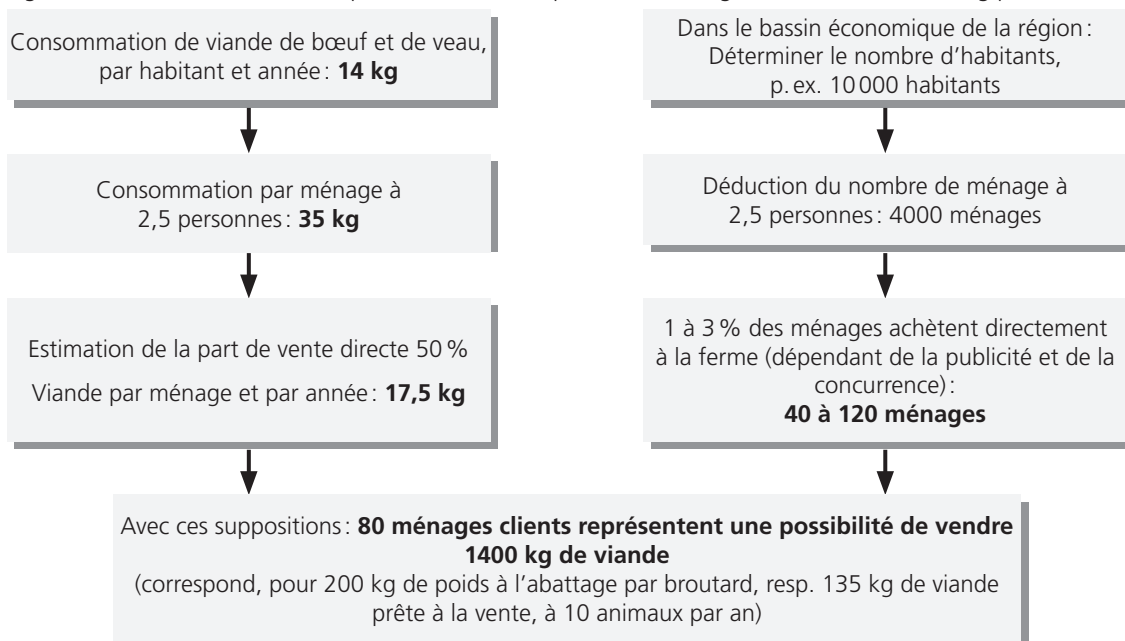
→ **Situation de l'exploitation et de la famille :** des exploitations situées près de grandes agglomérations auront un avantage indéniable pour écouler leurs marchandises. Pour être concurrentielles, les exploitations des régions plus rurales peuvent par exemple proposer un service de livraison à domicile ou d'envoi par poste. Dans tous les cas la facilité de contact, la créativité, la faculté d'organisation, la disponibilité de l'exploitant-e seront des atouts indispensables. Le travail supplémentaire engendré par cette activité ne doit pas être sous-estimé, surtout dans la phase de démarrage (manque d'expérience et de routine, constitution d'une clientèle).

→ **Marché potentiel :** la constitution d'une clientèle prend du temps. Les détenteur-trice-s de vaches mères peuvent présenter aux clients des prestations supplémentaires comme une détention particulièrement respectueuse des animaux, une visite de la ferme, et la transparence des conditions de production. Ces éléments de marketing aident à trouver, satisfaire et soigner sa clientèle. Le bouche à oreille contribue alors à développer sa clientèle. Pour se faire une idée de la quantité potentiellement vendable il faut tenir compte de la région.

Conseil : débiter la commercialisation doucement. Commencer par des ventes dans le cercle de connaissances. Les avantages sont le faible effort à fournir pour constituer sa clientèle et la possibilité d'acquérir de l'expérience. Vendre la viande sur commande et ne pas attendre que l'animal soit abattu pour mettre la viande en vente. La commercialisation peut ensuite continuellement être augmentée.

Le schéma suivant permet une vague estimation de la quantité potentiellement vendable.

Fig. 6.1: Estimation du marché potentiel de viande provenant de la garde de vaches mères, kg par année

**Dispositions légales** (extrait)

Pour les dispositions complètes voir les ordonnances correspondantes sous :

www.blv.admin.ch > Aliments et nutrition > Bases légales et documents d'application

Ordonnance sur l'hygiène des viandes: règle les exigences pour le lieu d'abattage (et non du lieu de conditionnement !), les animaux de boucherie, les procédés d'abattage et les inspections des animaux et de la viande.

Les abattages doivent être effectués dans des abattoirs agréés (exception: abattages pour usage personnel). Avant l'abattage, un échantillon des animaux vivants (choisis au hasard) est examiné. Le contrôle des viandes est prescrit (à l'exception des abattages pour usage personnel).

Ordonnance sur les denrées alimentaires: la viande peut au maximum être transportée pendant 2 heures sans être réfrigérée. La viande encore chaude après l'abattage ne peut l'être qu'au maximum pendant 1 heure. Lors du transport, il ne doit pas y avoir de contamination par d'autres denrées alimentaires. Les cageots de légumes, fruits ou bananes ne sont pas autorisés pour le stockage ou le transport de la viande. La viande doit être transportée dans des box de réfrigération isolés qui ne sont destinés qu'à cet effet. Pour le reste, le principe de l'autocontrôle est appliqué.

Ordonnance sur l'hygiène: réglemente les exigences sanitaires et microbiologiques pour les aliments, les outils, les locaux, les installations et le personnel.

Les locaux pour le conditionnement de la viande sur l'exploitation doivent être faciles à nettoyer et à désinfecter (murs et sols lavables) et permettre une aération suffisante. Le bois ne peut pas être utilisé. Un dispositif de nettoyage des mains doit être installé, avec des robinets qui dispensent de l'eau chaude et froide ou prémélangée, des distributeurs de savon et un système hygiénique de séchage des mains (essuie-mains jetables, séchage à air chaud). Les locaux pour le conditionnement de la viande ne doivent pas être utilisés pour des activités qui peuvent être source de contamination ! La température dans les chambres froides devrait être de 2 °C pour la viande et de 5 °C pour les produits fabriqués à partir de viande. La température de congélation doit être égale ou inférieure à -18 °C. Tous les locaux servant au refroidissement doivent être munis de thermomètres.

Loi sur la responsabilité du fait des produits: elle est également valable pour la viande écoulée en vente directe. L'exploitation est responsable des dommages, si un produit défectueux provoque des blessures ou des maladies. Cette responsabilité du fait des produits est automatiquement couverte par l'assurance responsabilité civile de l'exploitation pour autant que les prescriptions légales aient été respectées durant le processus de production et de conditionnement.



De nombreuses dispositions légales règlent la vente directe de viande à la ferme.

Rentabilité

Pour un meilleur rendement, de nombreux agriculteur-trice-s ont opté pour la vente directe. Pour éviter les surprises et les déceptions, il est extrêmement important de bien se renseigner et d'effectuer une bonne évaluation du potentiel du marché.

La vente directe génère un revenu supérieur à la vente par le biais du marché du bétail. Elle représente cependant aussi plus de travail et plus de charges financières. Le tableau suivant fournit un exemple de calcul économique de la vente directe.

Tab. 6.3: Exemple de calcul pour un mélange de paquets de Natura-Beef

1. Valeur marchande en cas de vente d'un animal par le canal habituel

Données de base: Bœuf Natura Beef	Poids vif (PV)	380 kg
Rendement à l'abattage 58 %	Poids mort (PM)	220 kg
Rendement en viande 67 % du PM	Viande prête à la vente	148 kg
Prix du bétail de boucherie (label) C3 Fr. 11.50 par kg PM		
Recettes de la vente à un marchand ou à un boucher (valeur marchande)	Fr.	2530.–

2. Coûts et travail pour la vente directe de viande

Coûts variables	Prix de base	Unité	Prix
Abattage	0.70	par kg PM	154.–
Inspection des viandes – vif		forfait	
Inspection des viandes – mort		forfait	
Élimination des déchets d'abattage	0.10	par kg PM	22.–
Découpe primaire	1.20	par kg PM	264.–
Parage fin	1.–	par kg PM	220.–
Chiffre d'affaires services TVA	8 %	154 + 22 = 176	14.–
Total abattage et découpe			674.–

Autres coûts	Prix de base	Unité	Prix
Frais suppl. pour véhicule (location, essence, ...)	50.–	forfait	50.–
Location machine de mise sous vide/chambre froide	50.–	forfait	50.–
Sacs sous vide/étiquettes	70.–	forfait	70.–
Publicité/annonces		forfait	50.–
Salaires pour tiers		forfait	
Total			220.–

Coûts fixes	Prix
Machines/appareils (p. ex. machine de mise sous vide)	
Installations	
Total	

Service complet en boucherie avec découpe, mise sous vide, étiquetage	Fr./kg PM	
→ Sous-total des coûts	Fr.	894.–

Risques			
Marchandise périssable (risque élevé)	2 %	2530.00	Fr. 51.–

Travail	Temps heure	Prix
Abattage (transport inclus)	1	
Découpe/emballage sous vide	9	
Livraison assortiments de viande	3	
Organisation/plan des ventes	1	
Facturation	1	
Contact avec le client/Informations	1	
Visites de l'exploitation (familles)	2	
Total (Tarif horaire Fr. 38.–)	18	684.–

→ Sous-total travail	Fr.	684.–
Frais totaux pour abattage, préparation, vente et travail	Fr.	1629.–

3. Recettes à tirer de la vente directe

Valeur marchande et coûts totaux	2530 + 1629	Fr.	4159.–
Prix pour un kilo de viande prête à la vente	4159 ÷ 148	Fr.	28.10

Sources : P. Hügi, Beratungsdienst Wallierhof SO, 1^{er} Juillet 2013, Therese Wüthrich, Inforama Waldhof BE

Autres points importants

Les clientes et clients ont des attentes et des souhaits envers leur producteur-trice de viande et les produits qu'il vend. Il s'agit en général de consommateurs avec un regard critique sur la garde naturelle et respectueuse des animaux. Ils souhaitent pouvoir visiter l'exploitation à tout moment. Ils s'attendent à une qualité de viande irréprochable. La commande et l'achat doivent être organisés de manière professionnelle et ne doivent pas être compliqués pour le client. Des flyers bien conçus avec l'offre du moment sont un bon moyen pour attirer de nouveaux clients, mais aussi fidéliser les habitués qui seront ainsi mieux informés sur les actualités. D'éventuelles réclamations sont à prendre au sérieux et ne doivent pas être mises de côté.

7 Economie rurale

7.1 Généralités

L'élevage de vaches mères valorise « mal » le sol, mais « bien » le travail. Le rendement par ha a donc tendance à être inférieur pour les vaches mères que pour les vaches laitières. Le revenu à l'heure est cependant supérieur car il y a moins de travail.

Comme les exigences en matière de bâtiments et de fourrages sont plus basses, l'augmentation de la productivité du travail n'est pas obligatoirement liée à de gros investissements. Le capital engagé dans l'exploitation est diminué, ce qui tend à accroître la flexibilité de l'exploitation.

Les aspects économiques dépendent fortement des facteurs suivants :

- paiements directs de la Confédération ;
- forme de commercialisation ;
- connaissances spécifiques et expérience de l'agriculteur dans la détention d'animaux ;
- conditions propres à l'exploitation ;
- faculté de la famille paysanne à exploiter de manière optimale ce domaine d'activités.

Contrairement à la détention de vaches laitières (vente du lait), les vaches mères ne rapportent pas de revenu régulier. Au début, la famille risque d'être confrontée à un manque de liquidités inhabituel. La planification financière doit donc en tenir compte et il est important de prévoir certaines réserves (voir chapitre 7.4 planification financière).

7.2 Paiements directs

Les exploitations de détention de vaches mères perçoivent des paiements directs de la Confédération pour autant qu'elles respectent les conditions et remplissent les exigences.

Depuis la refonte de l'Ordonnance sur les paiements directs (2014), les exploitations qui remplissent les critères d'entrée et de plafonnement des contributions, peuvent obtenir les catégories suivantes de contributions :

- Contributions au paysage cultivé
- Contributions à la sécurité de l'approvisionnement
- Contributions à la biodiversité et à la mise en réseau
- Contributions au système de production
- Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (jusqu'en 2019)
- Contributions à la qualité du paysage
- Contributions de transition (env. jusqu'en 2022)
- Contributions pour cultures particulières

La composition des contributions varie d'une exploitation à l'autre. Vous trouverez plus d'informations concernant les paiements directs (et sur l'outil de calcul des contributions et l'outil PLVH) sur le site www.focus-ap-pa.ch.

Les catégories de contributions ci-après peuvent être intéressantes pour les exploitations de détention des vaches mères (courte description ci-dessous).

- Les contributions au paysage cultivé : contribution d'alpage et contribution d'estivage
- Les contributions au système de production : production de lait et de viande basée sur les herbages, ainsi que les contributions pour le bien-être des animaux (SST et SRPA).

Contribution d'alpage et contribution d'estivage

Un pâquier normal (PN) correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant du fourrage grossier (UGBFG) pendant 100 jours.

La contribution de mise à l'alpage est versée pour l'estivage d'animaux consommant des fourrages grossiers à l'exception des bisons et des cerfs, dans une exploitation d'estivage ou de pâturages communautaires reconnue située sur le territoire national.

Le montant des contributions est identique dans toutes les zones. Il est versé aux exploitations à l'année qui envoient des animaux en estive.

Tab 7.1: Contributions pour le bien-être des animaux et d'alpage pour les bovins

Bovins	Coefficient par tête UGB	SRPA Fr./tête	SST Fr./tête	Alpage Fr./tête/100 jours
Vaches laitières	1.00	190	90	370
Autres vaches	1.00	190	90	370
Autres bovins de plus de 2 ans	0.60	114	54	222
1 à 2 ans	0.40	76	36	148
160 jours à 1 année	0.33	63	30	122
< 160 jours	0.13	48		48

Contributions d'estivage

La contribution d'estivage est versée aux exploitations d'estivage ou de pâturages communautaires reconnues situées sur le territoire national.

La contribution d'estivage est calculée sur la charge effective annuelle et le montant annuel versé pour la catégorie « autres animaux consommant du fourrage grossier » (par exemple pour les vaches mères) est de Fr. 400.–/pâquier normal.

Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)

La contribution, par hectare de surface herbagère de l'exploitation, se monte à Fr. 200.–.

La ration annuelle de tous les animaux de rente consommant des fourrages grossiers est constituée de fourrages de base pour au moins 90 % de la matière sèche.

Les fourrages grossiers frais, séchés ou ensilés proviennent de prairies ou de pâturages et constituent 75 % de la MS en plaine, 85 % en montagne.

Le rendement maximum des prairies intercalaires pris en compte dans la ration en tant que fourrages est de 25 dt MS/ha/coupe.

Par fourrage de base on entend: l'herbe des prairies et pâturages permanents et artificiels, le maïs plante entière, le CCM uniquement pour les bovins à l'engrais (sinon le CCM est considéré comme un aliment concentré), les ensilages de céréales plante entière, les betteraves fourragères et sucrières, les pulpes (fraîches, entières ou ensilées) des betteraves sucrières et les feuilles des betteraves, les racines d'endives, les pommes de terre, le résidu de la transformation de fruits et légumes, les drêches de brasserie (fraîches) et la paille affouragée.

La contribution pour les surfaces herbagères permanentes et les prairies artificielles n'est versée que lorsque la charge minimale en bétail est atteinte. Si l'effectif total d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers dans l'exploitation est plus petit que la charge minimale en bétail requise sur la base de l'ensemble de la surface herbagère, la contribution pour les surfaces herbagères est fixée de manière proportionnelle.

Un **tableur Excel** pour calculer le bilan des fourrages dans le cadre de la production de lait et de viande basée sur les herbages est téléchargeable sur le site www.focus-ap-pa.ch.

7.3 Marges brutes

Selon le marché visé, on peut distinguer les modes de production suivantes :

- Vente d'animaux d'élevage.
- Vente de veaux sevrés prêts à l'abattage par ex. Natura-Beef.
(marchands ou vente directe)
- Vente de veaux sevrés pour l'engraissement.

Une unité « vache mère » se compose de la vache, du veau, d'une part de remonte et d'une part de taureau.

Le choix du mode de production définit le niveau des marges par unité vache mère. Les marges par unité de vache mère dépendent également de la race choisie (grandes différences de poids). Cependant pour une quantité de fourrage donnée on nourrira moins d'animaux d'une race lourde que d'une race plus légère.

Le tableau suivant résume les données de production et les marges calculées de trois types de production. Les adaptations spécifiques seront indiquées en notes de bas de page.

Tab. 7.4: Exemples de calcul selon le type de production choisi

Vache mère	Unité	Remontement SwissPrimBeef	Natura-Beef	Natura-Veal	Détention de vaches mères Natura-Beef-Bio	Production de remontes bio	Vache mère avec finition des veaux en bœuf des prairies bio	Natura-Beef, vente directe	Bovins rustiques, vente directe
Vaches mères	nombre	12	12	12	12	12	12	12	12
Poids vif	kg	600	600	600	600	600	600	600	500
Durée d'utilisation vache	années	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Vache éliminée/année	nombre	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Vache éliminée/année	kg PV	90	90	90	90	90	90	90	75
Rendement à l'abattage	%	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %
Vache éliminée/année	kg PM	43	43	43	43	43	43	43	36
Age au premier vêlage	Mois	24	24	24	24	24	24	24	36
Veaux/vache/an	nombre	1	1	1	1	1	1	1	1
Taureaux	nombre	1	1	1	1	1	1	1	1
Poids vif	kg	600	600	600	600	600	600	600	400
Durée d'utilisation taureau	années	3	3	3	3	3	3	3	3
Taureaux éliminés/année	nombre	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Taureaux/vache	nombre	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Taureaux achetés/an/vache	nombre	0,0267	0,0267	0,0267	0,0267	0,0267	0,0267	0,0267	0,0267
Poids vif des taureaux éliminés	kg	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	500
Taureaux éliminés/an	kg PV	26,67	26,67	26,67	26,67	26,67	26,67	26,67	13,33
Rendement à l'abattage	%	54 %	54 %	54 %	54 %	54 %	54 %	54 %	54 %
Taureaux éliminés/an	kg PM	14	14	14	14	14	14	14	7
Veaux jusqu'à 9 mois	nombre	12	12	12	12	12	12	12	12
Dont pertes		250	366	220	366	250	491	366	400
Dont engraissement			55 %	59 %	55 %		55 %	55 %	55 %
Poids vif bovin d'engraissement	kg PV		220		210				
Rendement à l'abattage	%			221					
Natura-Beef	kg PM		220		210				
Natura-Veal	kg PM			221					
Bio bœuf des prairies	kg PM						270		
Viande prête à la vente	kg total							133	165
Nombre d'UGB									
Vache	UGB	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Bovins jusqu'à 120 jours	UGB	0,06	0,06	0,09	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Bovins de 120 à 365 jours	UGB	0,10	0,13		0,13	0,10	0,19	0,13	0,19
Bovins de 365 à 730 jours	UGB						0,11		0,13
Bovins de plus de 730 jours	UGB								
Taureau	UGB	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Total	UGB	1,21	1,23	1,10	1,23	1,21	1,40	1,23	1,42
Age en jours		270	300	150	300	270	465	300	480

Tab. 7.6a: Marges brutes 2019 vaches mères (remontes d'engraissement SwissPrimBeef, Natura-Beef, Natura-Veal)

Vache mère	unité quantité	Remonte d'engrais SwissPrimBeef			Natura-Beef			Natura-Veal		
		quantité	prix Fr.	valeur Fr.	quantité	prix Fr.	valeur Fr.	quantité	prix Fr.	valeur Fr.
vente remonte d'engraisse "SPB"	kg PV	250	6.45	1613						
Natura-Beef H3	kg PM				220	11.50	2530			
Natura-Veal H3	kg PM							221	17.50	3868
Vaches éliminées T3 Natura	kg PM	43	8.00	344	43	8.00	344	43	8.00	344
Vente taureau MA T3	kg PM	14	6.50	91	14	6.50	91	14	6.50	91
Prestation (produit)				2048			2965			4303
Achat taureau		0,0267	5000	133	0,0267	5000	133		5000	133
Remonte		0,15	4000	600	0,15	4000	600	0,15	4000	600
achat veau supplémentaire (0.7part veau)								50,4	13	655
Total coûts de remonte				733			733			1388
Concentrés					50	0.60	30	50	0.60	30
Complément minéral	kg	20	1.60	32	20	1.60	32	20	1.60	32
Sel pour bétail	kg	25	0.50	13	25	0.50	13	25	0.50	13
Total aliments complémentaires				45			75			75
Vétérinaire, médicaments				120			120			120
Total santé des animaux				120			120			120
Prestations VMS				13			30			39
Certificat, pesage, publicité				7			7			7
Marquage				5			5			5
Total autres coûts				25			42			51
Total coûts spécifiques				923			970			1634
MB comparable				1125			1995			2669
Parage des onglons		1	17.00	17	1	17.00	17	1	17.00	17
Transport				50			50			50
MB planification de l'entreprise				1058			1928			2602
Herbe au pâturage	dt MS	27			30			25,5		
Foin au sol	dt MS	13,5			15			12,8		
Ensilage d'herbe	dt MS	9,9			11			9,4		
Total fourrages grossiers	dt MS	50,4			56			47,7		
Paille	dt MS	8,5	21.00	179	10	21.00	210	9	21.00	189
Intérêt calculé										
Contrôle label				4			4			4
MB par animal				875			1714			2409
Contributions										
SRPA	UGB	1,21	190	229	1,23	190	234	1,14	190	217
SST	UGB	1,15	90	103	1,18	90	106	1,05	90	95
MB avec contributions				1207			2054			2721
Heures de main-d'œuvre	h	36,2			36,2			55,8		
dont travaux à l'écurie	h	15,4			15,4			30,8		
dont management et travaux spéciaux	h	20,8			20,8			25		
dont commercialisation	h									

Procédé de travail

Stabulation libre, pâture intégrale pendant 210 jours, aff. hivernal manuel, 30 VA

Tab. 7.6b: Marges brutes 2019 vaches mères (Natura-Beef, vente directe, races robustes vente directe)

Vente directe	unité quantité	Natura-Beef Vente directe			Bovins rustiques Vente directe			Génisse / bœuf, mi-inten- sif, vente directe		
		quantité	prix Fr.	valeur Fr.	quantité	prix Fr.	valeur Fr.	quantité	prix Fr.	valeur Fr.
Natura-Beef	kg viande	133	30.00	3990						
Bovins rustiques	kg viande				165	35.00	5775			
Génisse/bœuf engr. génisse T3	kg PM							184	25.00	4600
Vaches éliminées vaches T3 Natura	kg PM	43	8.00	344	36	8.00	288			
Vente taureau taureau MA T3	kg PM	14	6.50	91	7	6.50	46			
Prestation (produit)				4425			6109			4600
Achat de veaux	kg							72	7.26	523
Achat taureau		0,0267	5000	133	0,0267	5000	133			
Remonte		0,15	4000	600	0,15	4000	600			
Total coûts de remonte				733			733			523
Concentrés	kg	50	0.59	30				60	0.59	35
Aliment d'engraissement	kg							400	0.66	264
Poudre de lait d'engraissement	kg							50	3.75	188
Complément minéral	kg	20	1.60	32	30	1.60	48	10	1.60	16
Sel pour bétail	kg	25	0.50	13	35	0.50	18	5	0.50	3
Total aliments complémentaires				75			66			507
Vétérinaire, médicaments				120			120			30
Total santé animale				120			120			30
Prestations VMS				36						
Coûts pour contrôle label				13						
Certificat, pesage, publicité				7			7			7
Marquage				5			5			5
Total autres coûts				61			12			12
Total coûts spécifiques				989			931			1072
MB comparable				3436			5178			3528
Parage des onglons		1	17.00	17	1	17.00	17			
Travail du boucher (abattage, équarrissage, conditionnement sous vide)		201	5.30	1065	208	5.30	1102	270	5.30	1431
Transport				85			85			85
MB planification de l'entreprise				2269			3974			2012
Herbe au pâturage	dt MS	30			82,9			3,4		
Foin au sol	dt MS	15			20,7					
Ensilage d'herbe	dt MS	11						24,3		
Total fourrages grossiers	dt MS	56			103,6			27,7		
Paille	dt MS	10	21.00	210	13,6	21.00	286	19,2	21.00	403
Intérêt calculé										
MB par animal				2059			3688			1609
Contributions										
SRPA	UGB	1,23	190	234	1,42	190	269	0,36	190	69
SST	UGB	1,18	90	106	1,36	90	123	0,31	90	28
MB avec contributions				2399			4080			1706
Heures de main-d'œuvre	h	44,2			54,6			28,7		
dont travaux à l'écurie	h	15,4			25,8			14,3		
dont management et travaux spéciaux	h	20,8			20,8			6,4		
dont commercialisation	h	8			8			8		

Procédé de travail

Stabulation libre, pâture intégrale pendant 210 jours, aff. hivernal manuel, 30 VA

Tab. 7.6c: Marges brutes 2019 vaches mères Bio (Bio-Natura-Beef, production de remotes bio)

Vache mère bio	unité quantité	Production Natura-Beef-Bio			Production de remotes Bio			Vache mère avec finition des veaux en bœuf de prairie Bio		
		quantité	prix Fr.	valeur Fr.	quantité	prix Fr.	valeur Fr.	quantité	prix Fr.	valeur Fr.
Natura-Beef H3	kg PM	210	11.90	2499						
Remonte d'engraissement lourde	kg PV				250	7.31	1828			
Vaches éliminées T3 Natura	kg PM	43	8.00	344	43	8.00	344	43	8.00	344
Vente taureau MA T3	kg PM	14	9.00	126	14	9.00	126	14	9.00	126
Bœuf prairie bio	kg PM							270	11.36	3067
Prestation (produit)				2969			2298			3537
Achat taureau		0,0267	5000	133	0,0267	5000	133	0,0267	5000	133
Remonte		0,15	4000	600	0,15	4000	600	0,15	4000	600
Total coûts de remonte				733			733			733
Concentrés	kg	50	1.07	54				80	1.07	86
Complément minéral	kg	20	2.37	47	20	2.37	47	26	2.37	62
Sel pour bétail	kg	25	0.50	13	25	0.50	13	29	0.50	15
Total aliments complémentaires				114			60			163
Vétérinaire, médicaments	animal	1	120	120	1	120	120	1	120.00	120
Vermifuge et examen	animal							1	15.00	15
Castration	animal	1	20.00	20	1	20	20	1	20.00	20
Total santé des animaux				140			140			155
Prestations VMS				33			39			33
Coût de contrôle label				13			10			10
Certificat, pesage				7			7			7
Marquage				5			5			5
Déduction douves								0,50 %	3067	15
Total autres coûts				58			61			70
Total coûts spécifiques				1045			994			1121
MB comparable				1924			1304			2416
Parage des onglons		1	17	17	1	17	17	1	170	17
Transport, intermédiaire		1	110	110	1	110	100	1	121	121
MB planification de l'entreprise				1797			1187			2278
Herbe au pâturage	dt MS	30			30			44		
Foin au sol	dt MS	15			15			15		
Foin de séchage	dt MS							6,2		
Ensilage d'herbe	dt MS	11			11			15		
Total fourrages grossiers	dt MS	56			56			80,2		
Paille	dt MS	10	21.00	210	10	21.00	210	13.8	21.00	290
Intérêt calculé										
MB par animal				1587			977			1988
Contributions										
SRPA	UGB	1,23	190	234	1,21	190	229	1,40	190	266
SST	UGB	1,18	90	106	1,15	90	103	1,34	90	121
MB avec contributions				1927			1309			2375
Heures de main-d'œuvre	h	36,2			36,2			45,7		
dont travaux à l'écurie	h	15,4			15,4			24,9		
dont management et travaux spéciaux	h	20,8			20,8			20,8		
dont commercialisation	h									

Procédé de travail

Stabulation libre, pâture intégrale pendant 210 jours, aff. hivernal manuel, 30 VA

7.4 Planification financière

Une exploitation de production laitière reçoit chaque mois la paie du lait. Ce n'est pas le cas pour l'exploitation détenant des vaches mères : les paiements directs sont versés en majorité en fin d'année ou en début de l'année suivante. Il faut ajouter à cela que sur la plupart des exploitations, le revenu inhérent à la vente des veaux se concentre sur une période de quelques mois. Les charges liées aux vaches sont cependant mensuelles. Pour pouvoir gérer cette situation, l'exploitant doit disposer de suffisamment de liquidités. Si ce n'est pas le cas, il risque de se retrouver insolvable.

Le problème des liquidités est particulièrement marqué durant la première année d'exploitation de vaches mères. Pour éviter d'avoir recours à trop de financements externes, il faudra avancer les investissements p.ex. bâtiments, animaux, avec un maximum de capitaux propres. Les premiers produits de la détention de vaches mères n'arrivent qu'après plusieurs mois, mais il faut malgré tout être en mesure de faire face d'une part aux imprévus et aux factures de l'exploitation et d'autre part à celles liées à la famille. Ces paramètres sont donc à prendre en considération lors de la planification financière pour la transformation de l'exploitation.

Il faut bien évaluer le passage critique des liquidités. Les points suivants devront être pris en considération (voir aussi exemple suivant) :

Quand tomberont les premiers revenus ?

- Première vente de bétail de boucherie.
- Contributions UGBFG.
- Contributions à la surface.
- Contributions SRPA et contributions SST.

Quels charges apparaîtront à quels mois de l'années ?

→ Charges spécifiques et de structure :

- Aliments concentrés, vétérinaire, médicaments.
- Dépenses pour des réparations, l'entretien de l'habitation et des bâtiments d'exploitation.
- Dépenses pour les machines, outils et installations.
- Fermage.
- Frais généraux d'exploitation.
- Intérêts des dettes.

→ Dépenses pour la famille

→ Investissements dans le domaine :

- Achat de vaches mères.
- Vente des vaches laitières.
- Dépenses pour transformation des bâtiments de l'exploitation pour les vaches mères.

→ Financement :

- Amortissement de dettes.

La comptabilité des années précédentes est une bonne base pour estimer les dépenses.

7.5 Influence sur les charges de structure

Les revenus issus de la détention de vaches mères ne dépendent pas que des marges brutes, mais également des charges liées à l'infrastructure. Les vaches mères ont des besoins modestes concernant les bâtiments (pas de traite) et le fourrage de base (faible performance laitière). Ces facteurs permettent une réduction conséquente des coûts liés à l'infrastructure, ce qui compense le bas rendement par surface.

Quelques idées et suggestions pour une réduction des coûts de structure à long terme :

- Adapter les étables par des moyens simples, utiliser les bâtiments existants, renoncer aux installations coûteuses et consommant beaucoup d'énergie.
- Renoncer à la perfection.
- Utiliser les espaces de stockage existant pour le fourrage.
- Si possible, renoncer à l'acquisition de nouvelles machines, trouver des solutions alternatives (cercle de machines, location, entreprise).
- Comme il n'y a plus besoin d'amener l'herbe aux vaches, les autochargeuses, motofaucheuses et tracteurs seront moins sollicités.
- La réduction des machines permettra éventuellement de libérer de la place pour entreposer de la paille ou du fourrage, éventuellement d'aménager une stabulation simple.
- Diminuer le nombre de coupes (conservation de fourrage), faire plus d'ensilage.
- Utiliser une technique d'ensilage qui nécessite peu d'investissement, p.ex. balles ou saucissons réalisés par une entreprise.
- Optimiser tous les processus, p.ex. prolonger la période de pâture aussi longtemps que possible ce qui économisera du fourrage d'hiver et diminuera la production de fumier et de purin dans l'étable.
- Renoncer à des investissements supplémentaires pour la vente directe, si on ne peut garantir suffisamment de ventes. Cela nécessite aussi une clientèle fidèle. La vente directe devrait en principe être rentable, si elle couvre et valorise les frais supplémentaires qu'elle engendre. Elle représente alors un gain intéressant.

8 Littérature et adresses

8.1 Littérature et revues spécialisées

La Vache mère, Revue de Vache Mère Suisse, Brugg

Réussir Bovins Viande, Réussir SAS, Caen. www.reussir-bovin.com

Fleischrinder-Journal, Organe de la fédération nationale des éleveurs et détenteurs de bovins à viande allemands, Bonn (ISSN 0946-2902)

Hampel Günter, Fleischrinder- und Mutterkuhhaltung, Ulmer, Stuttgart, 2009, 4. Auflage (ISBN 3-8001- 5887- 6)

8.2 Adresses

Vache mère Suisse

Stapferstrasse 2, Case postale, 5201 Brugg, Tél. 056 462 33 55, Fax 056 442 33 56
info@mutterkuh.ch, www.mutterkuh.ch

Clubs de races

Voir la première partie du document de Vache Mère Suisse – Chapitre 7 - Races

AGRIDEA Lindau, Eschikon 28, 8315 Lindau
 Tél. 052 354 97 00, Fax 052 354 97 97, kontakt@agridea.ch, www.agridea.ch

AGRIDEA Lausanne, Jordils 1, Case postale 1080, 1001 Lausanne
 Tél. 021 619 44 00, Fax 021 617 02 61, contact@agridea.ch, www.agridea.ch

Agroscope, site Posieux, 1725 Posieux
 Tél. 058 466 71 11, Fax 058 466 73 00, www.agroscope.ch

Agroscope, site Tänikon, 8356 Ettenhausen
 Tél. 058 480 31 31, Fax 052 365 11 90, www.agroscope.ch

Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Rinderzüchter ASR, Schützenstrasse 10
 Case postale 691, 3052 Zollikofen
 Tél. 031 381 42 01, Fax 031 382 08 80, info@asr-ch.ch; www.asr-ch.ch

Braunvieh Schweiz, Chamerstrasse 56, 6300 Zug
 Tél. 041 729 33 11, Fax 041 729 33 77, info@braunvieh.ch, www.braunvieh.ch

Identitas AG, Banque de données sur le trafic des animaux, Morgenstrasse 129,
 3018 Bern
 Tél. 031 996 82 00, Fax 031 996 82 10, info@agatehelpdesk.ch, www.identitas.ch

Proviande, Finkenhubelweg 11, Case postale 8162, 3001 Bern
 Tél. 031 309 41 11, Fax 031 309 41 99, info@proviande.ch, www.proviande.ch

Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH), Geschäftsstelle: Christian
 Guhler, AGRIDEA, 8315 Lindau
 Tél. 052 354 97 00, Fax 052 354 97 97, kontakt@agridea.ch

Producteurs Suisses de Bétail Bovin PSBB, c/o Union Suisse des Paysans
 Laurstrasse 10, 5201 Brugg, Tél. 056 462 53 60, Fax 056 441 53 48, www.srp-psbb.ch

Fondation ProSpecieRara, 1292 Chambésy
 Tél. 022 418 52 25, romandie@prospecierara.ch, www.prospecierara.ch

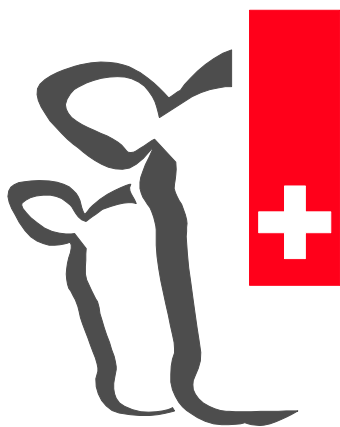
Swiss Beef CH, L'association suisse pour la viande bovine de qualité, Laurstrasse 10
5201 Brugg, Tél. 056 462 52 11, Fax 056 441 53 48
info@swissbeef.ch, www.swissbeef.ch

Swissgenetics, Meielenfeldweg 12, 3052 Zollikofen, Tél. 031 910 62 62
info@swissgenetics.ch, www.swissgenetics.ch

Swissherdbook, Schützenstrasse 10, 3052 Zollikofen
Tél. 031 910 61 11, Fax 031 910 61 99, info@swissherdbook.ch, www.swissherdbook.ch

VIANCO AG, Stapferstrasse 2, 5201 Brugg, Tél. 056 462 51 51, Fax 056 442 53 62
info@vianco.ch, www.vainco.ch

Viegut AG Unternährer, Gewerbering, 6105 Schachen
Tél. 041 360 45 45, Fax 041 360 72 55, info@viegut.ch, www.viegut.ch



MUTTERKUH SCHWEIZ
VACHE MÈRE SUISSE
VACCA MADRE SVIZZERA
VATGA MAMMA SVIZRA

Vache mère Suisse

Gass 10

Case postale

CH-5242 Lupfig

Téléphone +41 (0)56 462 33 55

www.vachemere.ch

info@vachemere.ch